



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRIMATURE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'IRRIGATION
SECRETARIAT GENERAL
AGENCE NATIONALE DE LUTTE ANTIACRIDIEENNE (ANLA)

CADRE NATIONAL DE GESTION DU RISQUE ACRIDIEN (CNGRA)



Liste des ministères impliqués dans la lutte antiacridienne

- Ministère chargé des Affaires Etrangères et de l'Intégration africaine tél : 22516276
- Ministère délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense Nationale et des Anciens Combattants tél : 22525045
- Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale tél : 22514587
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique tél : 22522718
- Ministère des Finances et du Budget tél : 22526861
- Ministère des Transports et de l'Aviation Civile tél : 2252
- Ministère de la Communication, porte-parole du Gouvernement tél : 22526094
- Ministère du Commerce et de l'Industrie tél : 22522199
- Ministère de la Santé Publique tél : 22515114
- Ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales tél : 22528943
- Ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine tél : 22528989
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques tél : 22522099
- Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation tél : 22526566



Sous la coordination de la CLCPRO/FAO et le concours financier de la Coopération française à travers le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) et de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet Africain de Lutte d'Urgence contre le Criquet Pèlerin (AELP).

Version 1 (2014)

Préface

Le Tchad est un pays à vocation agro-sylvo-pastorale. Le secteur agricole contribue pour 21% au Produit Intérieur Brut (PIB) et emploie plus de 80% de la population active du pays dont plus de la moitié est composée de femmes. L'élevage représente 18% du PIB et joue un rôle social et économique important pour environ 40% de la population. Les données indiquées ci-dessus montrent que l'agriculture et l'élevage contribuent de façon substantielle à la création des richesses et des emplois.

Malgré l'existence d'importantes potentialités qui auraient pu constituer une base solide de développement du monde rural, le pays reste confronté de façon récurrente à l'insécurité alimentaire. Cette situation est due non seulement aux contraintes liées à l'extrême rigueur des conditions climatiques, avec comme corollaires la dégradation prononcée des ressources naturelles et tendance à la désertification, mais aussi au faible niveau des rendements des cultures souvent accentué par la faiblesse et/ou l'insuffisance des services de base et par les pertes dues aux ennemis des cultures en particulier les acridiens.

Pour relever le défi de la sécurité alimentaire, l'Etat Tchadien a fait du développement rural la priorité des priorités. Réaffirmant sa politique et confirmant la priorité du secteur rural dans le développement du pays, le Gouvernement a, à l'instar des autres pays du Sahel, adopté des politiques de développement formalisées telle que le Plan quinquennal du Développement de l'Agriculture au Tchad, le Plan National de Développement et le Forum National sur le Développement Rural, qui visent, entre autres, à : (i) accroître et diversifier la production agro-sylvo-pastorale en vue d'améliorer les revenus et les conditions de vie en milieu rural ; (ii) améliorer la disponibilité et l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée ; (iii) renforcer les capacités d'intervention de l'ensemble des acteurs du secteur rural ; (iv) promouvoir la gestion durable et participative des ressources naturelles et (v) appuyer la promotion des filières agricoles.

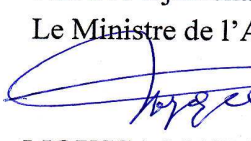
Dans ce contexte, la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin s'intègre parfaitement au centre de ces politiques de développement agricole, de sécurité alimentaire et de réduction des pertes dues aux ennemis des cultures et des pâturages.

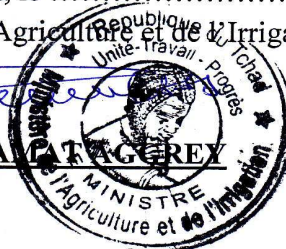
Mais, cette stratégie ne prévaut que si sont aussi envisagés les mesures à prendre et les moyens à mobiliser pour assurer une capacité de réaction quasi immédiate en cas de recrudescence ou d'invasion du criquet pèlerin.

La gestion de l'invasion du Criquet pèlerin de 1987-89 (faut-il le rappeler) s'est caractérisée par l'impuissance des structures existantes de contenir le fléau à un stade précoce. De même, la crise acridienne 2003-05 malgré l'alerte qui avait été lancée très précocement, a relevé la lenteur de la mobilisation internationale, due notamment aux procédures longues et contraignantes de déblocage des fonds. Cette lenteur s'explique très certainement aussi par un plus grand besoin d'organisation des pays affectés face aux situations d'urgence. Le principal enseignement tiré de cette crise était la nécessité de maintenir au niveau des pays concernés une structure de lutte préventive capable d'éviter les invasions et d'intervenir à moindre coût.

Le Tchad, à l'instar des autres pays de la sous-région, devant à tout moment assurer la gestion du fléau acridien, adhère totalement à l'approche régionale en matière de gestion des risques liés au Criquet pèlerin, avec l'appui de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO) et des autres partenaires de la lutte antiacridienne.

Fait à N'Djamena, le 11 AVR 2014
Le Ministre de l'Agriculture et de l'Irrigation


MOUSSA MAHAMAT TADJEREY
MINISTRE de l'Agriculture et de l'Irrigation



Tables des matières

Liste des abréviations et acronymes	vii
Préambule	x
Enjeux des risques liés au Criquet pèlerin	x
Bio-écologie du Criquet pèlerin.....	xi
La stratégie de lutte préventive pour faire face au fléau acridien	xii
Contexte dans lequel s'inscrit le Cadre National de Gestion du Risque Acridien...	xiii
Définitions.....	xiv
Un Cadre National de Gestion du Risque Acridien composé de deux plans.....	xv

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE ACRIDIEN (PPRA)

Eléments introductifs du PPRA	2
I. L'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne (ANLA)	3
I.1. Création et attributions de l'ANLA.....	3
I.2. Organigramme hiérarchique et fonctionnel de l'ANLA	4
I.3. Liste nominative des cadres et des responsables de l'ANLA	5
I.4. Implantations géographiques de l'ANLA	5
II. Dispositif de lutte en période de rémission	6
II.1. Dispositif de surveillance et d'alerte précoce.....	6
1) Documents cartographiques.....	6
2) Délimitation des zones à risques et de prospection (a revoir et améliorer)	8
3) Critères d'envoi sur le terrain des équipes de prospection/lutte	8
4) Constitution d'une équipe type de prospection/lutte (traitement léger).....	8
5) Mise en œuvre des opérations de prospection/lutte	8
6) Collecte et analyse de l'information pour une alerte précoce	9
II.2. Dispositif d'intervention rapide	11
1) Critères d'envoi sur le terrain des équipes de lutte	11
2) Constitution des différentes équipes du dispositif de lutte	11
3) Mise en œuvre des opérations de lutte	12
4) Estimation des capacités d'intervention de l'ANLA	13
II.3. Plan annuel type de surveillance/lutte.....	14
II.4. Les différents acteurs	17
1) Le personnel de l'ANLA	17

2) Les acteurs habituellement partenaires de l'ANLA hors situation de crise.....	17
II.5. Infrastructures.....	19
II.6. Moyens logistiques d'intervention de l'ANLA	20
II.7. Mise en œuvre des accords avec les pays limitrophes et les institutions internationales	20
II.8. Protection de la santé humaine et de l'environnement.....	20
II.9. Plan de communication.....	21
II.10. Plan de formation	21
II.11. Estimation du coût de mise en œuvre du PPRA (budget annuel de référence).....	23
III. Gestion d'une résurgence.....	24
III.1. Renforcement de l'ANLA en cas de résurgence.....	24
III.2. Anticipation de la crise et préparation à la mise en œuvre du PNUA.....	27
III.3. Proposition de passage du PPRA au PNUA.....	27
IV. Retour d'expérience.....	28
IV.1. Mise à jour du PPRA	28
IV.2. Mise à jour du PNUA.....	28
Liste des annexes du PPRA	29
Annexe 1. Liste nominative des cadres et des personnels	30
Annexe 2. Carte des reliefs et hydrographie du Tchad	32
Annexe 3. Carte des zones de grégarisation du Criquet pèlerin	33
Annexe 4. Carte des zones de prospection.....	34
Annexe 5. Carte des magasins de stockage des pesticides.....	35
Annexe 6. Cartes des zones écologiquement sensibles et des zones protégées	36
Annexe 7. Equipements et matériels nécessaires d'une équipe type de prospection/lutte	38
Annexe 8. Fiche standard de prospection/lutte CLCPRO/FAO (version 2013)	39
Annexe 9. Equipements et matériels nécessaires d'une équipe type de lutte	42
Annexe 10. Equipements et matériels nécessaires d'une équipe de coordination	44
Annexe 11. Equipements et matériels nécessaires d'une équipe QUEST	45
Annexe 12. Equipements et matériels nécessaires d'une équipe de maintenance et ravitaillement	46
Annexe 13. Liste des matériels et équipements de l'ANLA	47
Annexe 14. Liste des moyens roulants de l'ANLA	49
Annexe 15. Kit de premiers soins / secours	50
Annexe 16. Liste des centres de santé stratégiques pour la prise en charge d'éventuelles personnes intoxiquées dans les zones susceptibles de traitement	51

Annexe 17. Eléments de mise en œuvre de la communication.....	52
Figure 1. Les structures de l'ANLA	5
Figure 2. Carte du Tchad dans la Région Occidentale	6
Figure 3. Carte administrative du Tchad.....	7
Tableau 1. Capacités d'intervention par type d'équipe	13
Tableau 2. Plan annuel type de surveillance/lutte	14
Tableau 3. Besoins en formation 2013-2015 (nombre de personnes)	21
Tableau 4. Estimation du coût de mise en œuvre du PPRA (budget annuel de référence)	23
Tableau 5. Besoins matériels et financiers pour la mise en œuvre d'un scénario de traitement de 40 000 hectares infestés	25

PLAN NATIONAL D'URGENCE ANTIACRIDIEEN (PNUA)

Eléments introductifs du PNUA.....	57
I. La gestion interministérielle de la crise et le Poste de Commandement National (PCN)	58
I.1. Environnement institutionnel.....	58
1) Ministères acteurs de la gestion de la crise	58
2) Partenaires associés.....	58
3) Liste des compétences nécessaires à la gestion de la crise	59
4) Formation accélérée des personnels complémentaires à l'ANLA	59
I.2. Inventaire des besoins, des moyens disponibles et complémentaires à rechercher	60
1) Scénario de crise en période de recrudescence (80 000 ha à traiter)	60
2) Scénario de crise en période d'invasion (150 000 ha à traiter).....	63
I.3. Le Poste de Commandement National (PCN)	66
1) Présentation générale	66
2) Le Chef du PCN.....	68
3) Cellule « Information et prévision »	68
4) Cellule « Opération, logistique et transmissions ».....	68
5) Cellule « Communication »	69
6) Cellule « Santé et environnement »	69
II. La gestion déconcentrée de la crise et le(s) Poste(s) de Commandement Opérationnel(s) – PCO	70
II.1. Rôle des PCO	70

II.2. Positionnement des PCO dans le dispositif global.....	71
III. Retour d'expérience	72
Liste des annexes du PNUA.....	73
Annexe 18. Liste des ministères et partenaires associés et leurs coordonnées	74
Annexe 19. Tableau des formations complémentaires	76
Annexe 20. Pistes d'atterrissage	77
Annexe 21. Fiche Guide du Chef du PCN	78
Annexe 22. Fiches du Service ADMINISTRATION, FINANCES et SECRETARIAT... ..	79
Annexe 23. Fiches de la cellule INFORMATION et PREVISION.....	83
Annexe 24. Fiches de la cellule OPERATION, LOGISTIQUE et TRANSMISSIONS ...	96
Annexe 25. Fiches de la cellule COMMUNICATION.....	117
Annexe 26. Fiches de la cellule SANTE et ENVIRONNEMENT	125
 Tableau 6. Besoins matériels et financiers pour la mise en œuvre d'un scénario de traitement de 80 000 hectares infestés	 61
Tableau 7. Besoins matériels et financiers pour la mise en œuvre d'un scénario de traitement de 150 000 hectares infestés	64
Tableau 8. Organisation du PCN	67

Liste des abréviations et acronymes

AELP	<i>Africa Emergency Locust Project</i> / Projet africain de lutte d'urgence contre le Criquet pèlerin (Banque mondiale)
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (Niamey, Niger)
ANLA	Agence Nationale de Lutte Antiacridienne
BAD	Banque africaine de développement
BET	Borkou, Ennedi et Tibesti
BM	Banque mondiale
CCE	Cahier des Charges Environnementales
CCEN	Cahier des Charges Environnementales National
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
CNGRA	Cadre National de Gestion du Risque Acridien
CP	Criquet pèlerin
CRC	<i>Commission for Controlling the Desert Locust in the Central Region</i> / Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale
CSP	Comité Sahélien des Pesticides (CILSS)
DLCC	<i>Desert Locust Control Committee</i> / Comité de lutte contre le criquet pèlerin
DLIS	<i>Desert Locust Information Service</i> (FAO) / Service d'information sur le Criquet pèlerin
DNS	Direction Nationale de la Santé
DPVC	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
DREM	Direction des Ressources en Eaux et de la Météorologie
DTA	Différentes Tâches à Accomplir
EC	<i>Emulsifiable Concentrate</i> / Concentré émulsionnable
<i>eLocust</i>	Système de collecte et de transmission électronique des données acridiennes
EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases</i> / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
EMPRES-RO	EMPRES-Région occidentale

EPI	Equipements de protection individuelle
E/R	Emetteur/Récepteur
E.-U.	Etats-Unis
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)
FCFA	Francs CFA –Communauté Financière Africaine
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire (France)
GPS	<i>Global Positioning System</i> –Système de positionnement géographique
IRI	Institut international de l'université de Colombie pour la recherche sur le climat et la société
MERH	Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques
MODIS	<i>Modérâtes Résolution Imaging Spectroradiometer</i>
MSP	Ministère de la Santé Publique
ONDR	Office National du Développement Rural
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONRTV	Office National de Radiotélévision du Tchad
OPs	Organisations paysannes
OTRT	Office Tchadien de Régulation des Télécommunications
OTT	Ordre Technique des Transmissions
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCN	Poste de Commandement National
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut (PIB)
PNUA	Plan National d'Urgence Antiacridien
PPRA	Plan de Prévention du Risque Acridien
PSMS	<i>Pesticide Stock Management System</i> / Système de gestion des stocks de pesticides
QUEST	<i>Quality and Environment Surveys of Treatments</i> / Qualité, environnement et santé publique
RAMSES	<i>Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca</i>
RETEX	Retour d'expérience
RFE	<i>Rainfall Estimates</i>
RO	Région Occidentale
SIG	Système d'Information Géographique

SODELAC	Société de développement du Lac
SVDN	Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne
UBV	Ultra-bas volume
UE	Union Européenne
ULV	<i>Ultra Low Volume</i> / Ultra bas volume
UNLA	Unité Nationale de Lutte Antiacridienne
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> / Agence des Etats-Unis pour le développement international

Préambule

Enjeux des risques liés au Criquet pèlerin

Depuis les temps immémoriaux, le Criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria* FORSKÅL, 1775) est considéré comme l'un des principaux fléaux de l'humanité en raison de ses graves invasions et des conséquences désastreuses que celles-ci engendrent sur les plans économique, social et environnemental. En période d'invasion généralisée, ses essaims peuvent envahir une aire de 29 millions de km² (20% des terres émergées), peuplée d'environ 1,3 milliard d'habitants et s'étendant, à travers 60 pays d'Afrique et d'Asie, des côtes atlantiques africaines de l'hémisphère nord à la frontière indo-pakistanaise et de la méditerranée à l'équateur.

A titre d'exemples, l'invasion généralisée du Criquet pèlerin de 1986/1989 qui a concerné une cinquantaine de pays, l'invasion de 2003-05 et la recrudescence majeure qui a affecté la Région occidentale en 1992-94 ont démontré une nouvelle fois les énormes capacités de nuisance de ce ravageur. L'ampleur des dégâts sur les productions agro-sylvo-pastorales et les perturbations socio-économiques qui en résultent sont souvent considérables. De plus, les quantités importantes d'insecticides chimiques utilisées pour les opérations de lutte à grande échelle entraînent des préjudices à l'environnement.

Ainsi, les coûts des opérations de lutte lors de l'invasion de 2003-05 ont été estimés à 400 millions de dollars E.-U. et les volumes de pesticides utilisés à environ 13 millions de litres (L. Brader et *al.* Evaluation multilatérale de la campagne 2003-05 contre le Criquet pèlerin. Avril 2006). Toutefois, ces estimations ne prennent pas en compte les coûts indirects tels que la décapitalisation des exploitations agricoles, l'endettement des populations concernées, l'exode rural, la perturbation des marchés locaux, les effets sur l'environnement, etc. qui sont difficilement chiffrables.

Face à ce **fléau d'envergure internationale, aux répercussions économiques, sociales et environnementales majeures**, la stratégie reconnue et adoptée par la communauté internationale comme la seule stratégie durable pour lutter contre le Criquet pèlerin, est celle de **la lutte préventive**.

A titre d'exemple, la récente recrudescence majeure de 2003 à 2005 a provoqué d'importants dégâts sur la production agricole et l'ensemble du couvert végétal. Pour la seule année 2004, six (6) régions névralgiques (Lac Tchad, Kanem, Batha, Wadi-Fira, Borkou-Ennedi-Tibesti – BET- et Ouaddaï) ont été touchées avec près de 80 000 ha infestés soit 25% de l'ensemble des aires de reproduction et grégarigènes du Criquet pèlerin au Tchad. Les conséquences sur la population des dégâts alors causés aux cultures ont été : i) des pénuries alimentaires graves, ii) des fluctuations de prix des denrées alimentaires, iii) une raréfaction des zones de pâturage, iv) de faibles prix de vente des animaux, v) une transhumance plus précoce des troupeaux, vi) des conflits graves entre les éleveurs nomades en transhumance et les agriculteurs locaux et vii) une importante migration vers les zones urbaines.

Le Gouvernement et le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) avaient reconnu que les populations des zones touchées par le passage du Criquet pèlerin avaient besoin d'une aide humanitaire.

En outre, comme dans la plupart des campagnes antiacridiennes précédentes, les traitements chimiques ont été le moyen le plus utilisé. C'est 12 983 litres de pesticides qui avaient été épandus lors de la campagne de lutte de l'année 2004 alors que leurs effets potentiels sur la santé humaine, le bétail et l'environnement sont des préoccupations majeures.

Le coût global des opérations de lutte en 2004 contre le Criquet pèlerin avait alors été estimé à deux (2) milliards de FCFA.

Bio-écologie du Criquet pèlerin

Le Criquet pèlerin est un criquet grégariapte, c'est-à-dire capable de se transformer d'une **phase solitaire**, où il est totalement inoffensif (période de rémission), à une **phase grégaire** où il forme des bandes larvaires et des essaims sur des milliers de km² (période d'invasion). Entre ces deux phases extrêmes, il passe par une phase de transition (*phase transiens*) au cours de laquelle le processus de grégarisation débute et s'intensifie progressivement. C'est une phase clé dans la mise en œuvre et la réussite de la lutte préventive.

En période de rémission, les populations solitaires du Criquet pèlerin vivent dans l'aire d'habitat permanent qui couvre 16 millions de km² et intéresse 30 pays d'Afrique et d'Asie. Ces populations se maintiennent dans des stations de survie et occupent des espaces réduits appelés les aires grégarigènes dont les contours géographiques sont relativement connus à l'intérieur de cet habitat permanent.

Dans la Région occidentale de son aire de distribution, le Criquet pèlerin est en période de **rémission** présent à de faibles densités dans des zones semi-arides ou arides, loin des principales régions agricoles. Ses populations solitaires se trouvent en particulier dans le nord-est du Tchad (Tibesti, Ennedi), à la convergence des frontières du Mali, de l'Algérie et du Niger (Hoggar, Timétrine, Adrar des Iforas, Tamesna, Aïr), dans le sud, le centre et le nord du territoire mauritanien, dans le sud-ouest du Maroc, dans le Sahara central en Algérie ainsi que dans la Hamada-el-Hamra et le Fezzan en Libye.

Lorsque les précipitations engendrent des conditions favorables à la reproduction, les criquets peuvent se multiplier rapidement, former des groupes de plus en plus denses et entamer ainsi le processus de grégarisation, étape intermédiaire appelée *transiens*, avant d'aboutir à la phase grégaire du Criquet pèlerin en au moins 4 générations. Ce processus est réversible. Outre les changements de comportement, les individus solitaires et grégaires diffèrent également par la physiologie, la couleur et la forme.

Une situation acridienne qualifiée de **résurgence** correspond aux premières concentrations de Criquet pèlerin dans les zones grégarigènes présentant des conditions favorables (maintien pendant longtemps de la verdure et de l'humidité du sol) et au déclenchement de la grégarisation sous l'effet de l'augmentation progressive de leur densité. Bien qu'une résurgence soit souvent localisée et limitée à certains habitats, elle peut conduire à une recrudescence.

On parle de **recrudescence** lorsque plusieurs résurgences se produisant simultanément et sont suivies de deux générations ou plus de reproduction *transiens* à grégaire. Les recrudescences sont donc le résultat de reproductions réussies sur plusieurs générations par des populations initialement de petite taille. A chaque génération, la part de la population totale regroupée dans des bandes et des essaims augmente au détriment des populations éparses ; les effectifs totaux de Criquet pèlerin ainsi que la taille et la cohésion des bandes et des essaims augmentent. *In fine*, les populations ailées résultantes se déplacent sous forme d'essaims et colonisent de nouveaux habitats sur des superficies plus importantes dans plusieurs pays au sein d'une même région.

Il est question d'**invasion** quand d'importantes populations acridiennes grégaires persistent pendant une à plusieurs années, principalement sous forme de bandes ou d'essaims, sur de vastes étendues. On parle d'**invasion généralisée** lorsqu'il y'a un échange important d'essaims entre au moins deux régions. Six invasions généralisées majeures du Criquet

pèlerin se sont produites au 20^{ème} siècle. Généralement, elles s'affaiblissent suite à une combinaison de facteurs naturels et des interventions humaines.

Le Tchad est à la fois un espace privilégié de transit (pénétration) d'essaims en provenance de l'Est (Soudan, Ethiopie et Mer Rouge) et une zone d'habitat permanent des populations solitaires du Criquet pèlerin. Les aires de reproduction et de grégarisation permanentes sont situées au Nord du Tibesti et de l'Ennedi. Ces zones grégarigènes du Tchad couvrent environ 320 000 km² réparties comme suit : 82 000 km² au Batha, 123 000 km² au Ouaddaï/Biltine et le reste se trouve dans la zone saharo-sahélienne des secteurs d'Oumchalouba, de Guereda et du Kanem (au nord du Lac Tchad).

La stratégie de lutte préventive pour faire face au fléau acridien

a) La lutte préventive

La stratégie adoptée par les pays concernés et reconnue par la communauté internationale comme la seule stratégie pour lutter durablement contre le Criquet pèlerin tout en respectant les populations humaines concernées et l'environnement est celle de la lutte préventive. **La lutte préventive contre le Criquet pèlerin consiste à surveiller régulièrement les aires de reproduction saisonnières (aires grégarigènes), à localiser et à détruire, par des traitements ponctuels sur des superficies limitées, les premières populations qui peuvent conduire à la grégarisation, et par conséquent, à la formation de bandes larvaires et d'essaims.** L'analyse historique (depuis 1860, huit périodes d'invasions généralisées se sont succédées : 1860-67, 1869-81, 1888-1910, 1912-19, 1926-35, 1940-47, 1949-62 et 1986-89) montre l'impact positif des actions de lutte préventive conduites depuis les années 1960 qui, d'une part, ont réduit la fréquence d'apparition des recrudescences et des invasions et, d'autre part, limité leur durée et leurs dégâts sur les ressources agro-sylvo-pastorales.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie de lutte préventive, les pays, avec l'appui de la communauté internationale, se sont progressivement dotés de dispositifs nationaux renforcés et appuyés par des institutions régionales de coordination et une supervision au niveau international pour ce ravageur migrant qui ne connaît aucune frontière.

En 1994, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO -*Food and Agriculture Organization of the United Nations*) a établi le Programme EMPRES, Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes (*Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases*) avec une composante spécifique dédiée au Criquet pèlerin. Ce programme met en exergue l'alerte précoce, la réaction rapide et la recherche.

Dans l'Accord portant création en 2002 de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO), chacun de ses Etats membres (Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie) s'engage à mettre en œuvre la stratégie de lutte préventive, à travers la création d'unités nationales de lutte antiacridienne, et à faire face aux invasions du Criquet pèlerin sur son territoire en prenant toutes les mesures nécessaires.

Les dispositifs de lutte sont aujourd'hui opérationnels dans tous les pays grâce au développement institutionnel et aux investissements réalisés en termes d'infrastructures, d'équipements et de formation des personnels. La création de centres nationaux autonomes de lutte antiacridienne en 2006 et 2007 dans les pays dits de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) constitue également une avancée stratégique considérable.

b) La gestion de la crise acridienne

La lutte préventive, comme l'analyse historique le démontre, permet de réduire les occurrences et les impacts (moindre durée des crises et étendue géographique moins importante) des recrudescences et invasions généralisées. Mais elle ne peut garantir à 100% l'absence de crises acridiennes (le risque zéro n'existe pas). De plus, les pays doivent aussi se préparer à gérer l'arrivée toujours possible d'essaims allochtones en provenance d'un autre pays ou d'une autre région de l'aire d'habitat permanent du Criquet pèlerin. La stratégie de lutte préventive doit donc être accompagnée, en prévision de recrudescence ou d'invasion, des mesures à prendre et des moyens à mobiliser propres à assurer une capacité de réaction quasi-immédiate à une situation d'alerte.

Des considérations qui précèdent et de l'expérience tirée des crises antérieures, chaque pays ainsi que la Commission régionale (en l'occurrence la CLCPRO pour la Région occidentale), doivent planifier la gestion du risque acridien. En effet, la lutte antiacridienne n'est pas uniquement une question technique, scientifique ou financière mais aussi, et peut être surtout, institutionnelle et organisationnelle. Le propos est que chaque pays définisse clairement les rôles et responsabilités de tous les acteurs nationaux concernés par la lutte antiacridienne. Parallèlement, les instances internationales, et en particulier la CLCPRO et la FAO, devront également préciser les leurs.

Contexte dans lequel s'inscrit le Cadre National de Gestion du Risque Acridien

a) Programme EMPRES en Région Occidentale

Le processus d'élaboration des plans de gestions des risques dus au Criquet pèlerin dans les pays membres de la CLCPRO a été initié en application du Programme EMPRES en Région occidentale (EMPRES-RO) / Activité n°4.6 : « Etablir en concertation avec les pays, des plans de gestion des risques et veiller à leur exécution ». Les chargés de liaison dudit Programme ont alors validé en décembre 2007 une méthode et un programme de travail pour l'élaboration concrète au niveau de chaque pays d'un plan de gestion du risque acridien. L'élaboration de tels plans avait par ailleurs été recommandée par la Mission d'évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 contre le Criquet pèlerin (L. Brader et *al.*, août 2006) et par le Comité de lutte contre le Criquet pèlerin (*Desert Locust Control Committee –DLCC*) lors de sa 38^{ème} Session tenue du 11 au 15 septembre 2006 à Rome (Italie).

b) Atelier régional de cadrage de Bamako relatif à l'élaboration de plans de gestion des risques dus au Criquet pèlerin en Région occidentale

En application de la méthode de travail arrêtée par les chargés de liaison du Programme EMPRES-RO, la CLCPRO a organisé à Bamako (Mali), du 28 avril au 2 mai 2008, un atelier régional dit de « cadrage » relatif à l'élaboration de plans de gestion des risques dus au Criquet pèlerin en Région occidentale. Il a permis de fixer un cadre méthodologique harmonisé d'élaboration de tels plans au niveau des pays membres de la CLCPRO. Les conclusions de cet atelier, arrêtées par les pays membres de la CLCPRO, constituent la base sur laquelle le présent Cadre National de Gestion du Risque Acridien (CNGRA) a été élaboré.

c) Au niveau du Tchad

Les crises alimentaires, les catastrophes naturelles (sécheresses, inondations, feux de brousse, menaces acridiennes) et les conflits ont amené le Gouvernement à créer des structures techniques de prévention et de gestion de crise notamment :

- l'Office National de Sécurité Alimentaire ;
- le Système d'Alerte Précoce ;
- le Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises ;
- le Programme National de Sécurité Alimentaire.

Le présent CNGRA permettra de renforcer l'efficacité des structures impliquées dans la lutte antiacridienne pour être en mesure de prévenir et de gérer les crises dues au Criquet pèlerin. Il a pour objectif, non seulement de prévenir le risque acridien par la mise en œuvre d'un système performant de surveillance et de lutte préventive, mais aussi de prévoir la mise en œuvre d'un système de gestion d'urgence en cas de crise avec une large participation des différents intervenants concernés.

Définitions

Les définitions suivantes ont été arrêtées par les pays membres de la CLCPRO :

Le risque est la probabilité d'apparition d'un événement dont les effets, s'il survient, portent atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Le risque lié au Criquet pèlerin rend compte de la probabilité d'un événement naturel récurrent mais aléatoire dont les conséquences portent atteinte à la sécurité alimentaire et à l'environnement.

La lutte préventive contre le Criquet pèlerin consiste à surveiller régulièrement les aires de reproduction saisonnières (aires grégarigènes), à localiser et à détruire, par des traitements ponctuels sur des superficies limitées, les premières populations qui peuvent conduire à la grégarisation, et par conséquent, à la formation de bandes larvaires et d'essaims.

Prévention : mesures prises dans le but d'éviter l'apparition d'un sinistre ou, tout au moins, d'en empêcher son extension.

Aléa : il s'agit ici du phénomène de grégarisation des populations de Criquet pèlerin précédant la formation des essaims.

Crise : la situation de crise se définit comme un déséquilibre entre les moyens nécessaires et les moyens disponibles pour faire face à un sinistre et ses conséquences.

Zone : étendue géographique soumise au risque acridien à l'intérieur d'un pays et/ou entre deux pays.

Secteur : étendue géographique opérationnelle de lutte à l'intérieur d'une zone.

Rappelons également les définitions suivantes qui caractérisent l'évolution des populations du Criquet pèlerin selon quatre périodes.

La **période de rémission** est la période durant laquelle le Criquet pèlerin est présent à de faibles densités dans des zones arides ou semi-arides, les aires d'habitat permanent, qui sont éloignées des principales régions agricoles. Il ne provoque alors pas de dégâts significatifs aux cultures et les bandes larvaires et essaims sont rares ou totalement absents.

La **période de résurgence** correspond à une nette augmentation pendant plusieurs mois du nombre de criquets suite à leur multiplication, concentration et grégarisation. Bien qu'une résurgence soit localisée, elle peut conduire à la formation de petites bandes larvaires et groupes d'ailés, voire même de petits essaims si elle n'est pas maîtrisée.

La **période de recrudescence** est le résultat de reproductions réussies sur plusieurs générations par des populations initialement de petite taille. A chaque génération, les effectifs

du Criquet pèlerin ainsi que la taille et la cohésion des bandes larvaires et des essaims augmentent. Ceux-ci se déplacent et couvrent des territoires de plus en plus larges, généralement au sein d'une seule région, au fur et à mesure du développement de la recrudescence.

La **période d'invasion** correspond à une période d'une ou plusieurs années d'infestations graves et généralisées de bandes larvaires et d'essaims. Une invasion généralisée se produit lorsqu'au moins deux régions sont touchées simultanément.

Un Cadre National de Gestion du Risque Acridien composé de deux plans

Le présent CNGRA a pour objet d'estimer à l'avance l'ampleur des moyens nécessaires, tant pour la lutte préventive que pour faire face aux situations de crise, en précisant les moyens d'organisation et de coordination et en identifiant les situations dans lesquelles des ressources complémentaires à celles de l'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne (ANLA) voire celles du pays devront être recherchées. Pour ce faire, ce CNGRA est composé de deux plans.

a) Le Plan de Prévention du Risque Acridien (PPRA)

Le PPRA est mis en œuvre par défaut durant les **périodes acridiennes de rémission et de résurgence faible** par l'ANLA, tant que celle-ci peut faire face à la situation acridienne avec ses propres ressources. Il a pour objet de planifier, organiser et coordonner les moyens nationaux permettant à l'ANLA de conduire la lutte préventive avec ses partenaires habituels, nationaux ou internationaux, hors situation de crise. Le budget de l'Etat en constitue le principal instrument de financement. Il doit permettre de financer un dispositif national de lutte contre le Criquet pèlerin qui dispose des capacités techniques et des moyens nécessaires pour assurer les opérations de surveillance et de prévention en périodes de rémission et de résurgence faible et qui soit en mesure de s'adapter rapidement en cas d'aggravation de la situation acridienne.

Ce PPRA a pour finalité d'améliorer la gestion de la lutte préventive et de réduire le risque que le pays se trouve dans une situation de crise. Une crise ne pouvant cependant pas être exclue, les modalités particulières de sa gestion sont précisées dans le second volet du CNGRA, intitulé **Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA)**.

b) Le Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA)

Le PNUA est consacré à la gestion interministérielle de la crise acridienne et est mis en œuvre dans le cadre d'un Poste de commandement sous l'autorité ministérielle en charge de la lutte antiacridienne. Le PNUA est mis en œuvre durant les **périodes acridiennes de résurgence forte/début de recrudescence, et a fortiori en périodes de recrudescence et d'invasion**.

Il a pour objet de planifier, organiser et coordonner les moyens nationaux voire internationaux permettant de faire face à une situation de crise acridienne dès lors que ceux du PPRA se révèlent insuffisants. Sauf mention contraire, les moyens du PPRA sont par défaut pris en compte dans le PNUA. Le PNUA sera déclenché en application des critères et seuils prévus dans le PPRA par le Ministre compétent sur proposition du Directeur de l'ANLA.

Il convient de préciser que le passage du PPRA au PNUA sera progressif avec une ou des situation(s) intermédiaires(s) où l'ANLA devra prendre des dispositions complémentaires à une période de rémission, avant de proposer éventuellement le déclenchement du PNUA lorsque ses seuls moyens ne suffisent plus. Cette situation charnière se situe entre les périodes acridiennes de résurgence forte et de début de recrudescence.

**PLAN DE PREVENTION DU RISQUE
ACRIDIEN (PPRA)**

Eléments introductifs du PPRA

Avancées opérationnelles attendues du PPRA

Le présent **Plan de Prévention du Risque Acridien (PPRA)** a pour objet de planifier, organiser et coordonner les moyens nationaux permettant à l'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne (ANLA –ci-après aussi dénommée « l'Agence ») de conduire la lutte préventive avec ses partenaires habituels, nationaux ou internationaux, hors situation de crise. Il formalise le savoir-faire du pays, c'est-à-dire les pratiques et compétences acquises au fil des années, tout en assurant l'homogénéité des principes de lutte préventive dans la région. Il permet également à chacun, acteurs et autorités scientifiques, techniques ou administratives, d'avoir une vision globale et partagée des méthodes, moyens et capacités nationales.

Ce PPRA, qui constitue le premier des deux volets du Plan national global de gestion du risque acridien, a pour finalité d'améliorer la gestion de la lutte préventive et de réduire le risque que le pays se trouve dans une situation de crise. Une crise ne pouvant cependant pas être exclue, les modalités particulières de sa gestion sont précisées dans le second volet du Plan national de gestion du risque acridien, intitulé **Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA)**. La mise en œuvre permanente du PPRA est confiée à l'ANLA, contrairement au PNUA, dont la gestion est interministérielle et qui implique directement les plus hautes autorités de l'Etat et des partenaires institutionnels nationaux et internationaux. La disponibilité des équipes de surveillance/lutte et leur présence précoce sur le terrain avec du matériel adapté sont les gages principaux de réussite de la mise en œuvre du PPRA.

Principes généraux de la lutte préventive

Le PPRA est mis en œuvre au niveau d'un pays et consiste à organiser la lutte préventive qui se définit comme suit : « ***La lutte préventive contre le Criquet pèlerin consiste à surveiller régulièrement les aires de reproduction saisonnières (aires grégarigènes), à localiser et à détruire, par des traitements ponctuels sur des superficies limitées, les premières populations qui peuvent conduire à la grégarisation, et par conséquent, à la formation de bandes larvaires et d'essaims*** ».

Cette lutte préventive contre le Criquet pèlerin repose donc sur trois conditions complémentaires mais indissociables :

- la planification et la mobilisation permanente dans les pays abritant des zones grégarigènes de dispositifs nationaux de prospection, d'alerte précoce et d'intervention rapide bien formés et bien équipés et dont les coûts récurrents peuvent être supportés par les Etats ;
- la coordination des activités de prévention et de la lutte au niveau régional par la CLCPRO ;
- la centralisation de l'information et de l'analyse de la situation acridienne et, plus globalement, la coordination de la gestion du risque acridien au niveau du siège de la FAO à Rome en Italie et notamment de son Service d'information sur le Criquet pèlerin (DLIS -Desert Locust Information Service).

I. L'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne (ANLA)

I.1. Création et attributions de l'ANLA

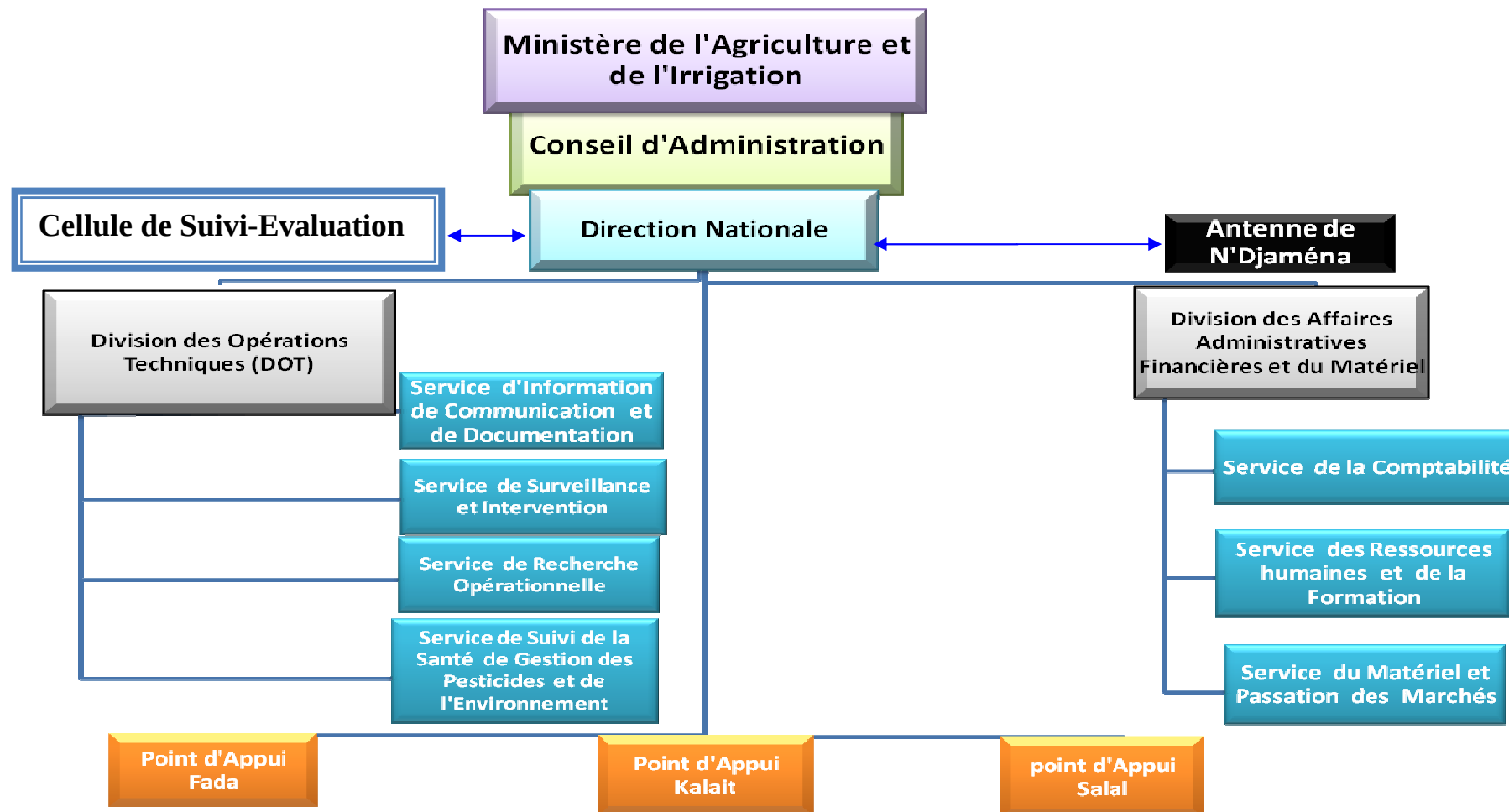
L'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne (ANLA) créée par la Loi n°005/PR/2007 du 16 avril 2007, est un établissement public à caractère administratif et technique doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation et son siège est à Abéché.

Le Décret n°549/PR/PM/MA/08 du 09 avril 2008 fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ANLA, entre autres les organes de direction, d'orientation et de contrôle (Conseil d'Administration et Direction Nationale) et définit leurs fonctions respectives.

L'Agence nationale a pour missions de :

- concevoir et mettre en application les programmes de lutte antiacridienne en collaboration avec la Direction chargée de la protection des végétaux et les Délégations Régionales du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Environnement conformément à la politique nationale de protection de végétaux ;
- concevoir, exécuter et coordonner les opérations de surveillance et de lutte contre le Criquet pèlerin en priorité au Tchad ;
- intervenir pour renforcer temporairement les capacités nationales d'un pays voisin par la constitution d'équipes mixtes et ce, sur sollicitation de ce pays ou à la demande de la coordination régionale sur instruction du Ministère de tutelle ;
- suivre et évaluer les opérations de surveillance et de lutte antiacridienne ;
- concevoir et exécuter un suivi environnemental adapté à la lutte antiacridienne ;
- collecter, diffuser et échanger les informations acridiennes et tout ce qui a trait à la lutte antiacridienne avec les institutions spécialisées nationales, régionales et internationales.

I.2. Organigramme hiérarchique et fonctionnel de l'ANLA



I.3. Liste nominative des cadres et des responsables de l'ANLA

La liste du personnel (cadres et responsables) de l'ANLA avec ses fonctions et qualifications est présentée en annexe 1.

I.4. Implantations géographiques de l'ANLA

L'ANLA couvre neuf régions administratives situées dans la partie septentrionale du pays entre les 12^{ème} et 21^{ème} parallèles Nord et son Siège se trouve à Abéché dans la région du Ouaddaï. Elle dispose aussi d'une antenne à N'Djamena pour être au plus près des ministères. Elle comprend trois points d'appui chargés de la surveillance et des interventions dans leurs zones respectives :

- le Point d'appui de Salal couvre le Kanem, le Bahr El-Ghazel, la zone du Lac Tchad, l'Ouest du Batha, l'Ouest du Borkou et le Sud-ouest du Tibesti ;
- le Point d'appui de Kalait couvre l'Ennedi Ouest, le Sud de Borkou, le Wadi Fira et l'Est de Batha ;
- le Point d'appui de Fada couvre l'Ennedi Est, l'Est du Tibesti et le Nord du Borkou ;

Les points d'appui servent de lieu de stockage temporaire des pesticides, des équipements et des matériels et d'hébergement des équipes de prospection et de lutte.

Les pesticides sont stockés au niveau du magasin central d'Abéché et des magasins des points d'appui de Salal et de Fada. Il existe aussi un magasin de transit de pesticides au niveau de N'Djamena Fara.

L'ensemble des implantations géographiques de l'ANLA est présenté sur la figure 1.

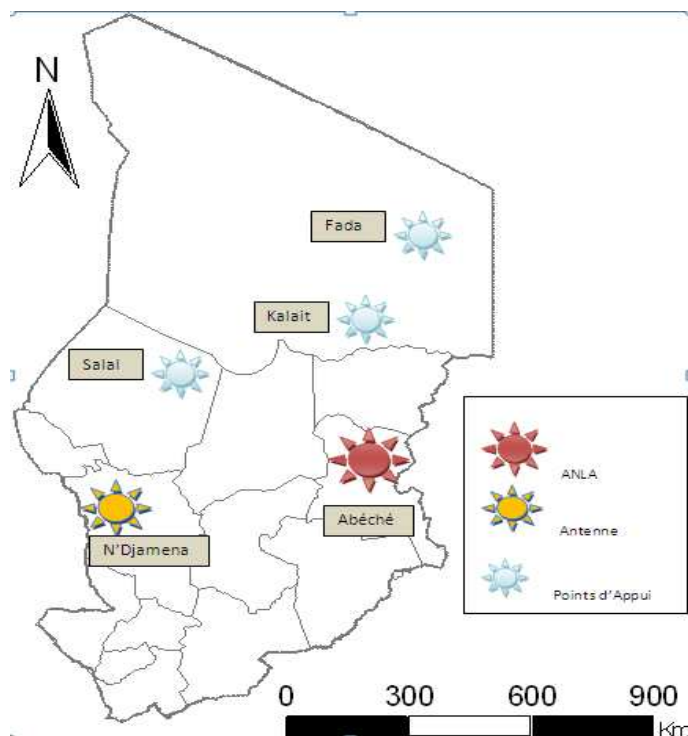


Figure 1. Les structures de l'ANLA

II. Dispositif de lutte en période de rémission

II.1. Dispositif de surveillance et d'alerte précoce

1) Documents cartographiques

Les cartes qui sont utilisées en lutte antiacridienne au Tchad sont présentées ci-après.

- 1) Carte du Tchad dans la Région Occidentale (RO) de l'aire d'habitat permanent du Criquet pèlerin (voir figure 2)

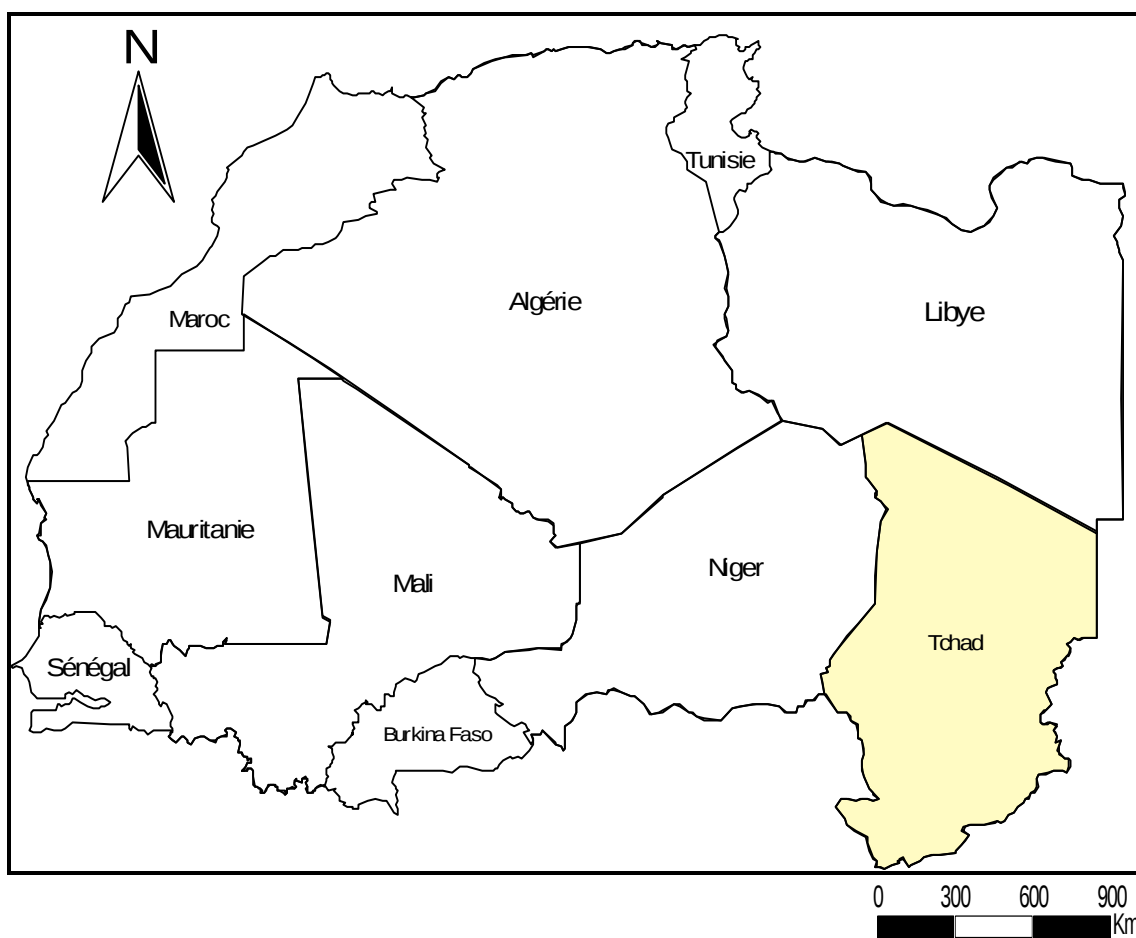


Figure 2. Carte du Tchad dans la Région Occidentale

PPRA du Tchad II. Dispositif de lutte en période de rémission

2) Carte administrative du Tchad (voir figure 3)

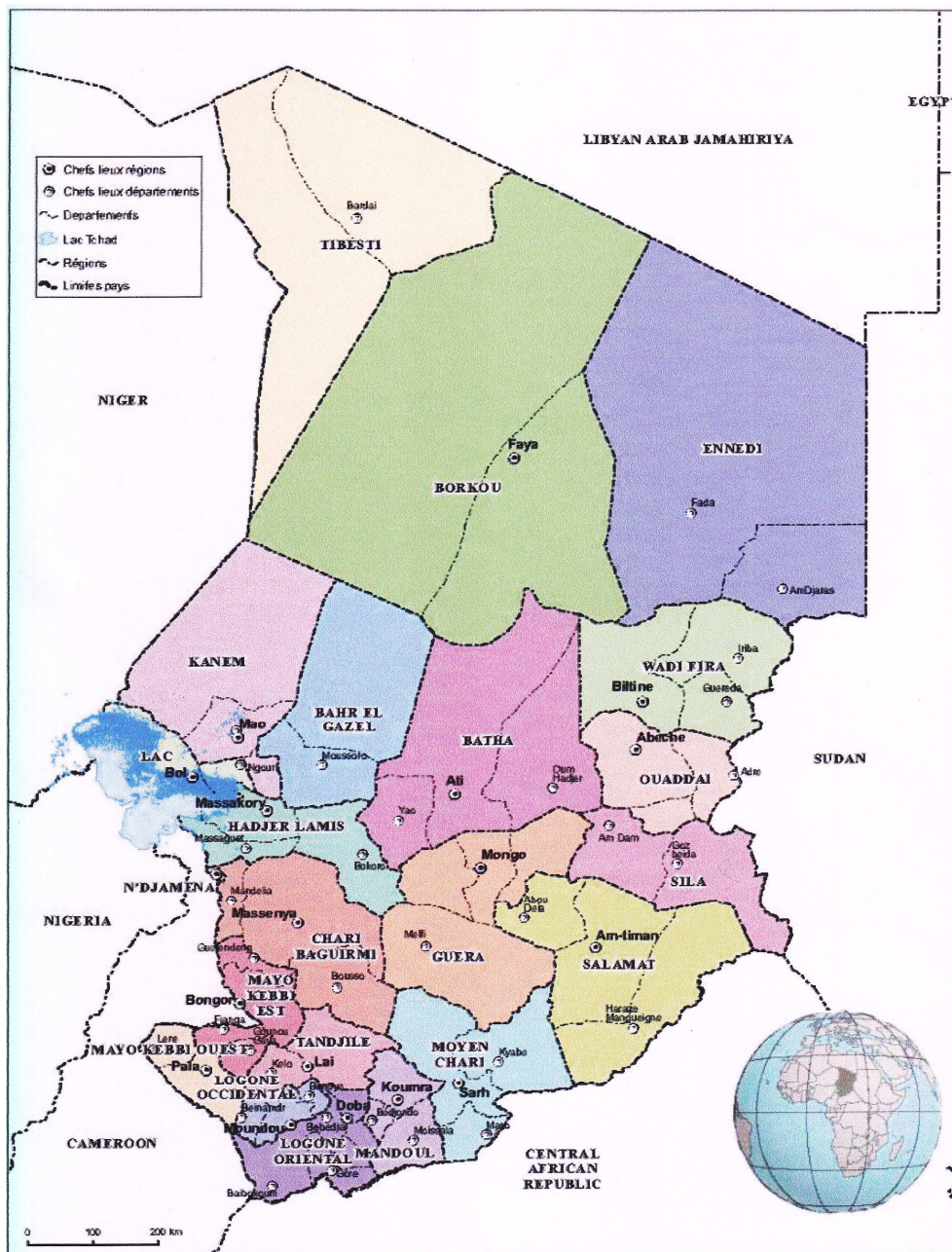


Figure 3. Carte administrative du Tchad

- 3) Carte des reliefs et hydrographie du Tchad (voir annexe 2)
- 4) Carte bioclimatique
- 5) Carte des zones de grégarisation du Criquet Pèlerin (voir annexe 3)
- 6) Carte des zones de prospection (voir annexe 4)
- 7) Carte des magasins de stockage des pesticides (voir annexe 5)
- 8) Cartes des zones écologiquement sensibles aux pesticides et des zones protégées (annexe 6)

2) Délimitation des zones à risques et de prospection (a revoir et améliorer)

Les principales zones de prospection contre le Criquet pèlerin au Tchad sont les suivantes (voir aussi annexe 4) :

- **Zone 1** : Secteurs de Fada, Ounianga Kebir et Gouro.
- **Zone 2** : Secteurs de Kalait, Faya et Yarda.
- **Zone 3** : Secteurs d'Arada, Guéreda, Iriba, Djedda, Haraze Djombo, Abéché et Adré.
- **Zone 4** : Secteurs, de Mao, Bol, Ziguey Rig-Rig, Nokou, Salal et Kouba Olanga.

3) Critères d'envoi sur le terrain des équipes de prospection/lutte

Les critères habituels servant à l'envoi des équipes de prospection sur le terrain se réfèrent à :

- les conditions écologiques favorables au développement et à la reproduction du Criquet pèlerin (pluies, humidité optimale du sol, végétation) ;
- l'information reçue des autorités locales, nomades, agents de développement et des voyageurs ;,
- la situation acridienne prévalant dans les pays limitrophes ;
- l'exploitation des imageries satellitaires disponibles (RFE –*Rainfall Estimates*, MODIS –*Moderate Resolution Imaging Spectroradiometer*, *Greenness maps*)
- les conditions d'accès dans les zones de prospection favorables ;
- la disponibilité des moyens humains, matériels, et financiers ;
- l'exploitation des cartes d'occurrence du Criquet pèlerin.

4) Constitution d'une équipe type de prospection/lutte (traitement léger)

Une équipe type de prospection/lutte (traitement léger) se compose de :

- un (1) prospecteur, Chef d'équipe ;
- deux (2) chauffeurs ;
- deux (2) ouvriers ;
- un (1) guide.

Le Chef d'Equipe doit être un spécialiste des techniques de prospection/lutte et les autres membres de l'équipe formés sur les mesures de sécurité/précaution d'usage des matériels et des pesticides.

5) Mise en œuvre des opérations de prospection/lutte

• Avant le départ

Au début de chaque campagne, l'ANLA procède à :

- la remise à niveau du personnel, qui reste primordiale avant tout départ sur le terrain ;
- la constitution des différentes équipes ;
- l'exploitation des données antérieures pour tracer les itinéraires de prospections ;
- la vérification de la disponibilité des matériels et équipements de prospection (les équipements et matériels nécessaires prévus pour une équipe type de prospection/lutte sont listés en annexe 7).

- **Sur le lieu de l'intervention**

Une équipe de prospection/lutte, une fois arrivée sur le lieu de l'intervention, réalise les activités/opérations suivantes ;

- se présenter aux autorités locales ;
- recueillir les informations préliminaires sur les conditions écologiques et la situation acridienne de la zone ;
- établir un programme de prospection (secteurs prioritaires, calendrier, itinéraires) ;
- se rendre sur les sites retenus ;
- collecter les informations selon la fiche standard de prospection de la CLCPRO (voir annexe 8) puis les transmettre au Service de l'information acridienne de l'ANLA avec l'appareil *eLocust* (Système de collecte et de transmission électronique des données acridiennes) et éventuellement par radio Emetteur/Récepteur (E/R) ;
- rendre compte des résultats des prospections aux supérieurs hiérarchiques et aux autorités ;
- organiser des séances de sensibilisation et d'information auprès des populations locales et autorités administratives et traditionnelles de la zone en vue de susciter leur implication dans la transmission de l'information acridienne et de les sensibiliser aux risques liés à l'application de pesticides.

6) Collecte et analyse de l'information pour une alerte précoce

Les informations sont collectées selon la fiche standard de prospection de la CLCPRO et transmises par les prospecteurs à travers *eLocust* et éventuellement par radio E/R au Service de l'information acridienne situé au siège de l'ANLA à Abéché.

Ainsi, ce Service de l'information acridienne aura pour missions de :

- suivre la bio-écologie du criquet Pèlerin et la dynamique des populations ;
- exploiter les informations reçues des nomades, militaires, voyageurs et des autorités locales ;
- utiliser le réseau internet pour télécharger les informations transmises par *elocust* ;
- intégrer les données reçues dans la base de données RAMSES (*Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca*) ;
- analyser les données à l'aide de RAMSES ;
- exploiter les images satellitaires et les données météorologiques ;
- exploiter les archives et les bases des données ;
- consulter les sites web des institutions régionales et internationales en charge de la gestion du Criquet pèlerin tels que ceux de la CLCPRO, de la FAO, de l'Institut international de l'université de Colombie pour la recherche sur le climat et la société (IRI), du Centre AGRHYMET (Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle, Niamey, Niger) et du Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Montpellier, France) ;
- rédiger sur une base mensuelle le bulletin d'information sur la situation acridienne ;

PPRA du Tchad
II. Dispositif de lutte en période de rémission

- envoyer les bulletins nationaux au DLIS de la FAO, à la CLCPRO, les pays voisins et les partenaires au développement.

II.2. Dispositif d'intervention rapide

Dans le cadre de la lutte préventive et suite à l'alerte précoce due aux équipes de prospection, les équipes de traitement de l'ANLA mènent des interventions rapides qui consistent à traiter les premières concentrations de criquets.

1) Critères d'envoi sur le terrain des équipes de lutte

Les critères d'envoi des équipes de lutte sur le terrain reposent sur les informations acridiennes :

- la densité des cibles (nombre d'individus/m² ou /ha) ;
- le seuil de grégarisation ;
- la taille de l'infestation ;
- le comportement de l'insecte (solitaire, *transiens*, grégaire) ;
- l'accessibilité des lieux d'intervention (aspects sécuritaires, physiques, météorologiques, etc.) ;
- la disponibilité des moyens logistiques (équipements, pesticides, moyens de traitement, véhicules, etc.).

2) Constitution des différentes équipes du dispositif de lutte

Différents types d'équipes sont mises en place en cas d'intervention rapide :

- **Equipe type de lutte composée de :**
 - un (1) spécialiste en techniques de traitement, Chef d'équipe ;
 - deux (2) chauffeurs ;
 - deux (2) ouvriers ;
 - un (1) guide (important dans certaines zones).

Les chauffeurs, manœuvres et guides auront reçu au préalable une formation sur les mesures de sécurité liées aux traitements.

En outre, dans un dispositif de lutte, les équipes suivantes pourront être mises en place :

- **Equipe QUEST (*Quality and Environment Survey of Treatments* -Qualité Environnement et santé publique) composée de :**
 - trois (3) techniciens (un environnementaliste, un agent de santé et un agent de l'ANLA) ;
 - deux (2) chauffeurs ;
 - un (1) manœuvre.
- **Equipe de coordination composée de :**
 - un (1) coordonateur et un (1) responsable de suivi-évaluation ;
 - deux (2) chauffeurs ;
 - un (1) manœuvre.
- **Equipe de maintenance et logistique/ravitaillement**
 - un (1) comptable ou un logisticien, Chef d'équipe ;

- deux (2) chauffeurs ;
- un (1) mécanicien et un (1) aide mécanicien.

3) Mise en œuvre des opérations de lutte

- ***Avant le départ :***

Une réunion de direction est organisée à l'intention des spécialistes des traitements, de la santé, de l'environnement et de la logistique afin de :

- décrire la situation acridienne (zones infestées, stades, densité de la cible...) ;
- choisir les pesticides et les appareils de traitement ;
- s'assurer que les véhicules de traitement sont en bon état, dotés du carburant nécessaire et de quelques pièces de rechange ;
- faire un examen médical approprié pour chaque agent impliqué dans les traitements ou la manipulation des insecticides ;
- disposer de fiches standards de traitement ;
- mettre en place un plan d'urgence en cas d'accident lié à l'utilisation de pesticides.

Les équipements et matériels nécessaires prévus pour une équipe type de lutte sont listés en annexe 9. En outre, les équipements et matériels nécessaires d'une équipe de coordination, d'une équipe QUEST et d'une équipe de maintenance ravitaillement sont respectivement listés aux annexes 10, 11 et 12.

- ***Sur le site de l'intervention***

Les dispositions suivantes sont prises :

- informer les personnes présentes dans les zones avoisinant les parcelles à traiter, avant les traitements, sur les mesures de précaution à prendre ;
- bien délimiter les zones à traiter ;
- porter les équipements de protection individuelle (EPI) ;
- vérifier les conditions d'applications des pesticides (vitesse et direction du vent, température, hygrométrie...) ;
- pulvériser les zones délimitées en respectant les paramètres techniques ;
- assurer une documentation complète de chaque traitement (Formulaires FAO) ;
- assurer le contrôle de l'efficacité des traitements ;
- transmettre les résultats des traitements effectués à l'ANLA.

- ***Après les traitements***

Les mesures suivantes sont prises :

- le rinçage, nettoyage des appareils et équipements ;
- la collecte des emballages et déchets apparentés (équipements de protection souillés) ;
- la récupération des reliquats de pesticides.

PPRA du Tchad
II. Dispositif de lutte en période de rémission

4) Estimation des capacités d'intervention de l'ANLA

Les capacités d'intervention de l'ANLA en période de rémission sont calculées à partir du tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Capacités d'intervention par type d'équipe

Type d'appareil de traitement	Nombre d'appareils de traitement/équipe	Nombre d'ouvriers ou manœuvres/équipe	Capacité de traitement/appareil (ha/j)	Surface totale traitable en ha/ jour
Equipe de prospection/lutte (traitement léger)				
Micro ULV+	04	02	10	20
Micronair à dos	02	01	15	15
Total				35 ha/j
Equipe de traitement (intervention rapide)				
Appareils portés sur véhicule	01	01	150	150
Micronair à dos	02	01	15	15
Total				165 ha/j

Capacité d'intervention minimum (dispositif de prospection seul) :

Prospection/lutte (traitement léger) : 4 équipes x 35 ha/jour = **140 ha/jour**

Capacité d'intervention maximum (dispositif de prospection et d'intervention rapide) :

- Prospection/lutte (traitement léger) : 2 équipes x 35 ha/jour = 70 ha/jour
- Traitement (intervention rapide) : 4 équipes x 165 ha/jour = 660 ha/jour

Total : **730 ha/jour**

A noter que, en cas de nécessité imposée par l'évolution de la situation acridienne, pourra s'opérer une bascule éventuellement progressive d'équipes de prospection vers des équipes de traitement (intervention rapide) c'est-à-dire le passage d'une configuration de capacité d'intervention minimum à une configuration de capacité d'intervention maximum (passage du nombre d'équipes de prospection de quatre à deux et du nombre d'équipes d'intervention rapide de deux –mises en réserve en situation d'accalmie- à quatre).

En cas d'évolution vers une période acridienne de résurgence, la capacité d'intervention maximale de 730 ha/jour permettrait en moins de quatre mois de traiter une superficie de 40 000 ha (voir chapitre III du PPRA et le tableau 5 d'évaluation des besoins) avec 4 équipes de traitement.

PPRA du Tchad
II. Dispositif de lutte en période de rémission

II.3. Plan annuel type de surveillance/lutte

Chaque année, un plan de surveillance/lutte est établi avant la campagne de prospection (juillet à décembre) sur la base du plan annuel de surveillance « type » ci-dessous et en l'ajustant aux réalités météorologiques, écologiques et acridiennes de l'année en question.

Tableau 2. Plan annuel type de surveillance/lutte

N°	Rubrique	Fonction/Intrant	Nombre de personnes ou quantité	Nombre de jours, (mois), <u>forfaits</u>	Coût/jour	Coût unitaire	Montant en FCFA	Observations
1	PROSPECTION (4 équipes)	Prospecteurs	4	180	10 000		7 200 000	Une équipe est composée de 1 véhicule PU 4x4 (20l/100Km) et 1 camionnette (40l/100Km) et parcourt 100 km/jour en moyenne
		Chauffeurs	8	180	5 000		7 200 000	
		Manœuvres	8	180	4 000		5 760 000	
		Guides	4	180	4 000		2 880 000	
		Carburant (L)	240	180		600	25 920 000	
		Lubrifiant	10% Carburant				2 592 000	
		Entretien véhicules	15% Carburant				3 888 000	
		Frais généraux		(6)		30 000	720 000	Forfait
		S/Total 1					56 160 000	
2	TRAITEMENT (2 équipes)	Agents de traitement	2	90	10 000		1 800 000	Une équipe de traitement est composée de 2 véhicules et parcourt 100 km/jour en moyenne
		Chauffeurs	4	90	5 000		1 800 000	
		Manœuvres	4	90	4 000		1 440 000	
		Guides	2	90	4 000		720 000	
		Carburant (L)	80	90		600	4 320 000	
		Lubrifiant	10% Carburant				432 000	
		Entretien véhicules	15% Carburant				648 000	
		Frais généraux		(3)		50 000	300 000	Forfait
		S/Total 2					11 460 000	

PPRA du Tchad
II. Dispositif de lutte en période de rémission

N°	Rubrique	Fonction/Intrant	Nombre de personnes ou quantité	Nombre de jours, (mois), forfaits	Coût/jour	Coût unitaire	Montant en FCFA	Observations
3	QUEST (1 équipe)	Techniciens	3	30	30 000		2 700 000	Une équipe QUEST est composée de 2 véhicules et parcourt 3 000 km pour une mission de 10 jours (3 missions par campagne)
		Chauffeurs	2	30	20 000		1 200 000	
		Manœuvre	1	30	20 000		600 000	
		Carburant (L)	3 600			600	2 160 000	
		Lubrifiant	10% Carburant				216 000	
		Entretien véhicules	15% Carburant				324 000	
		Frais généraux		3		25 000	75 000	Forfait
		S/Total 3					7 275 000	
4	MAINTENANCE/ RAVITAILLEMENT (1 équipe)	Comptable ou logisticien	1	30	30 000		900 000	Une équipe de maintenance est composée de 1 Camion et 1 véhicule PU et parcourt 3 000 km pour une mission de 10 jours (3 missions par campagne)
		Mécanicien	1	30	30 000		900 000	
		Chauffeurs	2	30	20 000		1 200 000	
		Aide mécanicien	1	30	20 000		600 000	
		Carburant (L)	5 400			600	3 240 000	
		Lubrifiant	10% Carburant				324 000	
		Entretien véhicules	15% Carburant				486 000	
		Frais généraux		3		25 000	75 000	Forfait
		S/Total 4					7 725 000	

PPRA du Tchad
II. Dispositif de lutte en période de rémission

N°	Rubrique	Fonction/Intrant	Nombre de personnes ou quantité	Nombre de jours, (mois), <u>forfaits</u>	Coût/jour	Coût unitaire	Montant en FCFA	Observations
5	COORDINATION (1 équipe)	Techniciens	2	30	30 000		1 800 000	Une équipe de coordination est composée de 2 véhicules parcourt 3 000 km pour une mission de 10 jours (3 missions par campagne)
		Chauffeurs	2	30	20 000		1 200 000	
		Manœuvre	1	30	20 000		600 000	
		Carburant (L)	3 600			600	2 160 000	
		Lubrifiant	10% Carburant				216 000	
		Entretien véhicules	15% Carburant				324 000	
		Frais généraux		3		25 000	75 000	Forfait
		S/Total 5					6 375 000	
6	INFORMATION/ COMMUNICATION (1 équipe)	Technicien de l’information	1	180		5 000	900 000	Forfait (heures supplémentaires)
		Opérateur radio	1	180		4 000	720 000	
		S/Total 6					1 620 000	
Total général							90 615 000	

II.4. Les différents acteurs

1) Le personnel de l'ANLA

a) Liste nominative des cadres et des personnels

La liste nominative des cadres et du personnel avec leur formation sont à l'annexe 1.

b) Lieu de rassemblement a priori des équipes de prospection/lutte

Le lieu de rassemblement des équipes de prospection/lutte est au siège de l'ANLA à Abéché où elles sont mobilisées en direction des zones traditionnelles de reproduction et de grégarisation du Criquet pèlerin.

c) Formation/spécialisation des personnels

La formation/spécialisation du personnel de l'ANLA est indiquée à l'annexe 1.

2) Les acteurs habituellement partenaires de l'ANLA hors situation de crise

Les principaux acteurs ou institutions avec lesquels l'ANLA a des relations régulières ou *ad hoc* sont ceux qui suivent.

a) Niveau national

- Association des éleveurs nomades
- Association des Producteurs (productions agro-sylvo-pastorales)
- Centre National d'Appui à la Recherche
- Collectivités Territoriales
- Direction de l'Assainissement et Hygiène du Milieu
- Direction de l'Aviation/Aéronautique Civile
- Direction de L'Hydraulique et de Suivi des Systèmes Pastoraux
- Direction de la Pêche et de l'Aquaculture
- Direction de la Protection Civile
- Direction de la Protection de la Faune et de Parcs Nationaux
- Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC)
- Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances
- Direction des ressources en Eaux et de la Météorologie (DREM)
- Direction des Routes
- Direction Nationale de la Santé (DNS)
- Institut de Recherche de l'Elevage pour le Développement (IREDD)
- Institut Tchadien pour les Recherches Agronomiques pour le Développement (ITRAD)
- Laboratoire de Recherches Zoovétérinaires de Farcha
- Ministère des Finances et du Budget
- Office National de Radio Télévision du Tchad (ONRTV)

PPRA du Tchad
II. Dispositif de lutte en période de rémission

- Office National du Développement Rural (ONDR)
- Office Tchadien de Régulation des Télécommunications (OTRT)
- Société du Développement du Lac Tchad
- Stations régionales de l'ONRTV

b) Niveau régional

- Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)
- Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Centrale (CRC)
- Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)
- Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (AGRHYMET)
- Comité Sahélien des Pesticides (CSP) du CILSS

c) Niveau international

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Banque Mondiale (BM)
- Banque Africaine de Développement (BAD)
- Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID)
- Union Européenne (UE)
- Coopération Française
- Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (Cirad)

II.5. Infrastructures

L'Agence nationale dispose d'un (01) siège à Abéché, d'une Antenne à N'Djamena et de trois points d'Appui (Fada, Kalaït et Salal) au niveau régional. Il existe aussi deux (02) magasins de stockage de pesticides (N'Djamena-Fara et Abéché-Kadara) construits selon les normes de la FAO, conformément au Cahier des charges environnementales.

Ainsi l'ANLA dispose de :

- **Au niveau du Siège à Abéché :**
 - Neuf (9) bureaux ;
 - Un (1) secrétariat ;
 - Une (1) salle de réunion ;
 - Deux parkings pour véhicule ;
 - Une (1) case de passage à quatre (04) chambres ;
 - Un (1) local pour gardien ;
 - Deux (02) toilettes semi-modernes ;
 - Deux (02) magasins pour divers matériels ;
 - Un (1) magasin de stockage de pesticides et bâtiments connexes ;
 - Un (1) local pour la radio fixe ;
 - Un (1) local pour le groupe électrogène.
- **Au niveau de chaque Point d'appui (Fada, Kalait et Salal) :**
 - Un (1) magasin de stockage semi-temporaire de pesticides ;
 - Un (1) magasin pour divers matériels/équipements ;
 - Un (1) bâtiment à usage de bureaux ;
 - Une (1) case de passage ;
 - Une (1) loge de gardien ;
 - Un (1) local pour le groupe électrogène ;
 - Une (1) toilette extérieure.
- **Au niveau de l'Antenne de N'Djamena :**
 - Un (1) bâtiment de quatre (4) bureaux et une (1) salle de réunion ;
 - Un (1) magasin pour divers matériels ;
 - Un (1) magasin de stockage de pesticides et de bâtiments connexes.

II.6. Moyens logistiques d'intervention de l'ANLA

L'ANLA dispose de moyens roulants, de traitement, de prospection, de campement, de suivi sanitaire et environnemental, de pesticides, de matériels de protection, de pièces de rechange, de communication et de navigation dont l'inventaire est régulièrement mis à jour dans le Système de veille du dispositif national de lutte antiacridienne (base de données mise à jour en temps réel).

La liste des matériels et équipements est présentée en annexe 13 et celle des moyens roulants en annexe 14.

II.7. Mise en œuvre des accords avec les pays limitrophes et les institutions internationales

Dans le cadre de l'Accord portant création de la CLCPRO dont le Tchad est membre, des dispositions de coopération et d'échanges d'expérience sont prévues telle que par exemple l'organisation de prospections conjointes entre pays membres de la CLCPRO ayant des frontières communes. C'est ainsi qu'une prospection conjointe a été organisée entre le Tchad et le Niger en 2009 en territoire tchadien, conformément à cet Accord.

II.8. Protection de la santé humaine et de l'environnement

Pour minimiser les impacts négatifs des traitements antiacridiens, sur l'homme, la faune et la flore, l'ANLA met en œuvre les exigences du Cahier des Charges Environnementales National (CCEN) et du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

En matière de protection de la santé humaine, les dispositions suivantes sont prises :

- Organisation du suivi sanitaire ;
- Mesures de protection individuelle ;
- Techniques d'application ;
- Mesures de prévention (sécurité) ;
- Mesures d'urgence (kit de premiers soins en annexe 15 et liste des centres de santé pour les urgences en annexe 16).

En matière de protection de l'environnement, les dispositions suivantes sont prévues :

- Mesures de Gestion écologiquement rationnelles des stocks de pesticides ;
- Techniques d'application ;
- Collecte et gestion des emballages vides et des déchets associés ;
- Collecte et gestion des reliquats de pesticide ;
- Mesures de protection des zones écologiquement sensibles ;
- Situations d'urgence et mesures de réhabilitation ;
- Recommandations tendant à renforcer la protection des populations contre les risques d'intoxication ou de pollution.

Il conviendra de se reporter au CCEN et aux mesures qui s'y appliquent en période acridienne de rémission.

II.9. Plan de communication

Pour assurer la circulation de l'information entre toutes les parties prenantes de la lutte antiacridienne, aussi bien dans le cadre de la lutte préventive que dans celui de la lutte d'urgence, l'Agence Nationale a entrepris des actions de communication visant à:

- Développer la conscience du risque acridien auprès des populations locales et susciter leur implication à la surveillance et à l'alerte précoce ;
- Créer un cadre de concertation entre les structures au niveau national impliquées dans la lutte contre le criquet pèlerin en vue de faire connaître les missions de l'Agence nationale ;
- Donner la visibilité des activités et réalisations de l'ANLA et la communiquer sur les progrès accomplis, les expériences réussies ainsi que les contraintes.

Bien que l'Agence ne dispose pas encore d'un plan de communication, l'organisation de la communication est mise en œuvre à travers l'identification de groupes cibles ; la mise au point de messages, d'activités et canaux de communication et ; des outils/supports de communication. Les détails en sont présentés en 17.

II.10. Plan de formation

L'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne est une structure très jeune, ne disposant pas d'un nombre suffisant de cadres et de techniciens spécialisés dans la lutte préventive contre le Criquet Pèlerin. L'agence doit impérativement former ses agents dans différentes disciplines pour répondre dans les meilleures conditions à ses obligations. Ces besoins en formation sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3. Besoins en formation 2013-2015 (nombre de personnes)

N°	Les thèmes relatifs à chaque discipline	Cibles	2013		2014		2015	
Formations nationales (N) et régionales (R)								
			N	R	N	R	N	R
01	Techniques de prospection	Maîtres prospecteurs/ prospecteurs	15	2	15	2		
02	Techniques de pulvérisation	Maîtres formateurs/ agents de traitement	15			2	15	
03	Suivi Sanitaire, Environnemental et contrôle de Qualité de traitements	Equipe QUEST et agents de traitement	15			2		
04	Gestion de l’information acridienne	Agents de la Cellule Information			5	2		2
05	Management / Gestion lutte antiacridienne	Responsables de l’ANLA			10			
06	Suivi Evaluation	Cadres		1			5	2
07	Formation Relais communautaires				50			

PPRA du Tchad
II. Dispositif de lutte en période de rémission

N°	Les thèmes relatifs à chaque discipline	Cibles	2013		2014		2015	
08	Gestion de Stocks de Pesticides (PSMS)	Cadres	10					
09	Gestion des magasins&Parc				3		8	
Formations de longue durée								
10	Master en Acridologie Opérationnelle	Cadres		2				
11	Formation d'Ingénieur Agronome	Cadres	1					
12	Formation d'Ingénieur en protection des végétaux (Option Acridologie)	Cadres			2			
13	Acridologie (Doctorat)	Cadres			1			

La mise en œuvre de ce programme relève de la compétence des responsables de l'ANLA et de leurs partenaires dans le domaine de la formation.

Dans la perspective de la relève du personnel vieillissant, accorder la priorité à la formation des jeunes cadres de l'ANLA dans les domaines de l'acridologie opérationnelle, en télédétection et en environnement.

PPRA du Tchad
II. Dispositif de lutte en période de rémission

II.11. Estimation du coût de mise en œuvre du PPRA (budget annuel de référence)

Le budget annuel de référence de mise en œuvre du dispositif de lutte préventive en périodes acridiennes de rémission et de résurgence faible est présenté dans le tableau 4 ci-après. Il correspond aux activités normatives de l'ANLA conduites dans le cadre du présent PPRA (hors gestion des résurgences acridiennes) dont le budget de l'Etat en est l'instrument de financement. Ce budget annuel de référence couvre l'ensemble des dépenses fixes et variables nécessaires au bon fonctionnement de l'ANLA c'est à dire les coûts récurrents et les investissements. Il sert de référence pour orienter la programmation annuelle des activités et, éventuellement, pour obtenir d'autres financements si le budget de l'Etat n'est pas suffisant une année donnée. Il sert de référence pour établir le budget annuel sous contrainte budgétaire et qui porterait sur un montant plus bas.

Tableau 4. Estimation du coût de mise en œuvre du PPRA (budget annuel de référence)

	Dépenses récurrentes (FCFA)		Investissements (FCFA)	
Maintien de l'ANLA opérationnelle	- Indemnités du personnel (salaires des fonctionnaires non inclus)	109 529 000	Renforcement des capacités (Formation)	44 982 000
	- Dépenses de fonctionnement (eau, électricité, carburant...)	80 548 400	Renouvellement de 3 véhicules	75 000 000
	- Fournitures de bureau	7 000 000	Renouvellement des équipements	31 600 000
	- Contribution à la CLCPRO	12 000 000		
	- Contribution au DLCC	1 760 000		
	S/Total	210 837 400	S/Total	151 582 000
Opérations de surveillance et de prévention (détails au tableau 2 : Plan annuel type de surveillance/lutte)	Prospections	56 160 000		
	Traitements	11 460 000		
	Equipes QUEST	7 275 000		
	Maintenance/ravitaillement	7 725 000		
	Coordination	6 375 000		
	Information/Communication	1 620 000		
	S/Total	90 615 000		
TOTAL : 453 034 400 FCFA				

III. Gestion d'une résurgence

III.1. Renforcement de l'ANLA en cas de résurgence

Le passage d'une période acridienne de rémission à une période acridienne de résurgence est progressif et se caractérise par des situations intermédiaires où sont régulièrement réalisées les actions suivantes :

- l'analyse régulière de l'évolution de la situation acridienne ;
- la mise à jour régulière du système de veille ;
- l'estimation des besoins d'intervention complémentaires ;
- les commandes des matériels complémentaires ;
- le renforcement de capacités humaines et matérielles ;
- la mise à disposition de moyens additionnels.

Le tableau 5 ci-après présente les dispositions à prévoir pour un scénario de 40 000 ha infestés à traiter sur une période de quatre mois (les capacités d'intervention maximales de l'ANLA ayant été précédemment estimées à 730 ha/jour). Les moyens à rechercher pourront être satisfaits par un appui de la DPVC ou par leur acquisition si les financements sont disponibles.

Précisons que par rapport au plan annuel type de surveillance/lutte, ce scénario de gestion de la résurgence prévoit dans le dispositif d'intervention deux (2) équipes de traitement supplémentaires pour lesquelles le financement sera à rechercher.

PPRA du Tchad
III. Gestion d'une résurgence

Tableau 5. Besoins matériels et financiers pour la mise en œuvre d'un scénario de traitement de 40 000 hectares infestés

Désignation	Besoins (a)	Disponi- bilités (avril 2013)* (b)	Moyens à rechercher (c)=(a)-(b)	Nombre de mois (si applicable) (d)	Coût unitaire (FCFA) (e)	Coût des moyens à rechercher (FCFA) (f)=(c) x (d) x (e)	Observations
1. Pesticides, moyens roulants et matériels divers							
Pesticides (L)	40 000	43 900	0				
Camions	5	5	0				
Véhicules Pick-up 4x4	16	12	4	4	1 500 000	24 000 000	Location de véhicules à raison de 1 500 000 FCFA/ véhicule/ mois
Véhicules Station Wagon/double cabine	6	6	0				
Appareils de communication (Radio E/R Codan)	18	18	0				
Téléphones satellitaires (Thuraya)	10	5	5		600 000	3 000 000	
Equipements de Protection Individuelle	500	0	500		50 000	25 000 000	
Pulvérisateurs montés sur véhicules	20	20	0				
Atomiseurs à dos	50	50	0				
Pulvérisateurs à pile (Ulva+)	100	50	50		25 000	1 250 000	
Pile pour Ulva+	9 600	0	9 600		150	1 440 000	
Carburant pour appareils montés sur véhicule et atomiseurs à dos (L)	2 880	0	2 880		600	1 728 000	
Lubrifiant pour appareils de traitement (10% carburant)						172 800	
Pièces de rechange et réparation véhicules (forfait)						20 000 000	
Consommables divers (2% *76 590 800 [somme des lignes précédentes])						1 531 800	
S/Total 1						78 122 600	

PPRA du Tchad
III. Gestion d'une résurgence

Désignation	Besoins (a)	Disponi- bilités (avril 2013)* (b)	Moyens à rechercher (c)=(a)-(b)	Nombre de mois (si applicable) (d)	Coût unitaire (FCFA) (e)	Coût des moyens à rechercher (FCFA) (f)=(c) x (d) x (e)	Observations
2. Dispositif terrestre							
Equipes de prospection	4	4	0				Une équipe de prospection est composée de 1 véhicule PU 4x4 (20L/100Km) et 1 camionnette (40L/100Km) et parcourt 100 km/jour
Equipes de traitement	4	2	2	4	1 910 000	15 280 000*	Une équipe de traitement est composée de 2 véhicules 4x4 et parcourt 100 km/jour
Equipe QUEST	1	1	0				Une équipe QUEST est composée de 2 véhicules et parcourt 3000 km/ mission de 10 jours
Equipe de maintenance/ ravitaillement	1	1	0				Une équipe de maintenance est composée de 1 Camion et 1 véhicule PU et parcourt 3000 km/ mission de 10 jours
Equipe de coordination	1	1	0				Une équipe de coordination est composée de 2 véhicules et parcourt 3000 km/ mission de 10 jours
Equipe information/ communication	1	1	0				
S/Total 2						15 280 000	
3. Formation							
Techniques de prospection et de pulvérisation						8 130 000	
Suivi-évaluation						1 676 000	
Suivi sanitaire, environnemental et contrôle de la qualité des traitements						3 674 400	
Pesticides et leurs outils de gestion						2 752 000	
S/Total 3						16 232 400	
TOTAL						109 635 000	

* : Disponibilités en moyens humains et matériels de l'ANLA pour la mise en œuvre du Plan annuel type de surveillance/lutte (détails au tableau 2)

III.2. Anticipation de la crise et préparation à la mise en œuvre du PNUA

L'anticipation de la crise est le temps nécessaire à l'acquisition des moyens complémentaires et mise en place des personnels supplémentaires pour sa gestion, si celle-ci doit se produire.

L'anticipation de la crise consiste à :

- informer les autorités et les partenaires sur l'évolution de la situation acridienne ;
- identifier les besoins complémentaires en personnel, matériels et équipements prévus dans le PNUA ;
- renforcer les capacités techniques (formation des prospecteurs, agents d'autres ministères et institutions impliquées dans la lutte antiacridienne et le personnel d'appui) ;
- acquérir des matériels complémentaires ;
- s'assurer de la possibilité d'acquérir des pesticides en cas de besoin.

III.3. Proposition de passage du PPRA au PNUA

La mise en œuvre du PNUA est déclenchée par l'autorité ministérielle sur proposition argumentée du Directeur de l'ANLA quand la capacité d'intervention de l'Agence n'est plus en mesure de maîtriser la situation acridienne présente.

Les critères de déclenchement du Plan National d'Urgence Antiacridien se basent sur :

- la grégarisation importante accompagnée de déplacements de l'insecte au delà de sa zone de rémission ;
- une infestation sur plus de 40 000 ha ;
- la perspective d'évolution de la situation acridienne vers une période de recrudescence ou d'invasion ;
- une menace sévère sur les cultures et les pâturages engendrée par des arrivées massives d'individus allochtones du Criquet pèlerin ;
- la situation acridienne des pays voisins.

IV. Retour d'expérience

IV.1. Mise à jour du PPRA

Le retour d'expérience (RETEX), consiste à analyser annuellement la mise œuvre globale du PPRA et relever les points forts et faibles en vu d'améliorer sa performance.

Les éléments ci-dessous peuvent concourir a la realisation du RETEX :

- le rapport de la réunion annuelle du bilan des activités de la campagne écoulée de l'ANLA ;
- le rapport annuel d'audit comptable de l'ANLA ;
- les rapports de mission de supervision/coordination de la CLCPRO ;
- les rapports de mission de suivi des activités de terrain ;
- les procès verbaux des assemblées générales du Conseil d'Administration ;
- le système de suivi-évaluation de l'ANLA ;
- les compte-rendus des formations et réunions auxquelles participent les agents de l'ANLA.

Des éléments précités (non exhaustif), l'ANLA en tirera toutes les leçons pour l'amélioration de son PPRA dont la mise a jour se fera sur une base bisannuelle.

IV.2. Mise à jour du PNUA

Les éléments suivant seront pris en compte pour la mise à jour du PNUA qui ne peut être envisagée qu'en période d'accalmie après la crise (période post-crise) ou à l'issue de l'organisation d'exercices de simulation de mise en œuvre du PNUA.

Il s'agit notamment :

- des rapports de gestion de crise (mise en œuvre du PNUA) ;
- de la main courante du Poste de Commandement National (PCN) et des Postes de Commandement Opérationnels (PCOs) ;
- des rapports des différentes cellules composant les PCN et PCOs (bulletins, etc.) ;
- des rapports des exercices de simulation de la mise en œuvre du PNUA, à organiser à intervalles réguliers (chaque 2-3 ans).

L'exploitation de tous ces éléments permettra la mise à jour du PNUA.

Liste des annexes du PPRA

Annexe 1.	Liste nominative des cadres et des personnels	30
Annexe 2.	Carte des reliefs et hydrographie du Tchad	32
Annexe 3.	Carte des zones de grégarisation du Criquet pèlerin	33
Annexe 4.	Carte des zones de prospection	34
Annexe 5.	Carte des magasins de stockage des pesticides.....	35
Annexe 6.	Cartes des zones écologiquement sensibles et des zones protégées	36
Annexe 7.	Equipements et matériels nécessaires d'une équipe type de prospection/lutte	38
Annexe 8.	Fiche standard de prospection/lutte CLCPRO/FAO (version 2013)	39
Annexe 9.	Equipements et matériels nécessaires d'une équipe type de lutte	42
Annexe 10.	Equipements et matériels nécessaires d'une équipe de coordination	44
Annexe 11.	Equipements et matériels nécessaires d'une équipe QUEST	45
Annexe 12.	Equipements et matériels nécessaires d'une équipe de maintenance et ravitaillement	46
Annexe 13.	Liste des matériels et équipements de l'ANLA	47
Annexe 14.	Liste des moyens roulants de l'ANLA	49
Annexe 15.	Kit de premiers soins / secours	50
Annexe 16.	Liste des centres de santé stratégiques pour la prise en charge d'éventuelles personnes intoxiquées dans les zones susceptibles de traitement	51
Annexe 17.	Eléments de mise en œuvre de la communication.....	52

Annexe 1. Liste nominative des cadres et des personnels

N°	Nom et Prénom	Grade*	Catégorie	Echelon	Fonction	Adresse mel	Téléphone**
01	BRAHIM HASSAN MOUHADJIR	IAB	A	7	Directeur	salimbrahim@yahoo.fr	66 30 58 65
02	KAYALTO MATHIAS	IAA	A	6	Directeur adjoint	kayalto.mathias@yahoo.fr	62 06 32 54
03	RACKYDJIM NGARHOUNOUM	CE	A		Chef Division des Affaires Administratives et Financières		66 47 92 21
04	ABAKAR SOULEYMANE AHMAT	TSA			Chef de l'Antenne de N'Djamena		66 27 30 09
05	ABDELWAHAB MOCTAR	IA	A	10	Chef de Division des Opérations Techniques	abdelwahabmoctar@yahoo.fr	66 22 10 10
06	RASSEI NELDJIBAYE	ITA	A	3	Chef de Service de l'information, communication et documentation	rasseineldji@yahoo.fr	60 60 30 15 95 66 98 86
07	AKODMON BANG-NE SETH	ITA	A	3	Chef de Service de la Santé, gestion des pesticides et de l'environnement	bangneviaako@yahoo.fr	66 26 17 04 99 59 54 83
08	ISMAIL ANNOUR ADAM	IA	?		Chef de Service du personnel		66278504
09	HASSAN ISSA ABDALLAH	ATA	C	2	Chef de Service du matériel et passation des marchés		66 33 70 43 99 86 89 80
10	HAROUN ABDELKERIM	ITA	A	5	Chef de Service de Surveillance et Interventions	harounabdelkerim@yahoo.fr	66 48 99 58
11	DJIMARABEYE PACIFIQUE	IA	A		Chef du point d'appui de Fada	pacifiquedjimarabeye@yahoo.com	93 93 34 01 66 60 54 53
12	OUMAR ISSAKA KHALIL	ITA	A		Chef du point d'appui de Kalait		66 07 98 89
13	GUEME MAHAMAT ABANI	ITA	A		Chef du Point d'Appui de Salal		66 34 27 55
14	NADJARA DARRY KARA	ITA	A		Assistant Chef de Service de la santé, gestion des pesticides et de l'environnement		
15	HAROUN SIEL	CTA	B		Assistant Chef de Service de l'information, communication et documentation		66 26 74 10

N°	Nom et Prénom	Grade*	Catégorie	Echelon	Fonction	Adresse mel	Téléphone**
16	MAHAMAT ALGADAM ATYA	CTA	B		Assistant Chef du Point d'Appui de Salal		
17	AHMAT SOULEYMANE	IA	A		Assistant Chef du point d'appui de Fada		
18	KOUCHACBE MADY HAMAN	CTA	B	8	Agent d'intervention		66 34 39 81
19	OUSMAN AWADA	CTA	B	9	Agent d'intervention		
20	MALLOUM TCHERE	CTA	B	9	Opérateur Radio		66 22 37 64
21	TAHIR ANNADIF	ITA	A		Agent en formation		
22	ZANG NEZOUNE FATIME	Secrétaire	C	9	Secrétaire		
23	ABAKAR MAHAMAT	Contractuel			Chauffeur		
24	HASSAN AL HADJ ABBAS	Contractuel			Chauffeur		
25	KABO OBLI	Contractuel	3	10	Chauffeur		
26	ABDOULAYE ALI	Contractuel			Chauffeur		

* IAB : Ingénieur Agrobiologiste ; IAA : Ingénieur Agronome Acridologue ; IA : Ingénieur d'Agriculture ; ITA : Ingénieur des Techniques d'Agriculture ; TSA : Technicien Supérieur d'Agriculture ; ATA : Agent Technique d'Agriculture ; CE : Conseiller Economique ; CTA : Conducteur des Travaux Agricoles

** : précédé de 00 235 pour les appels de l'étranger

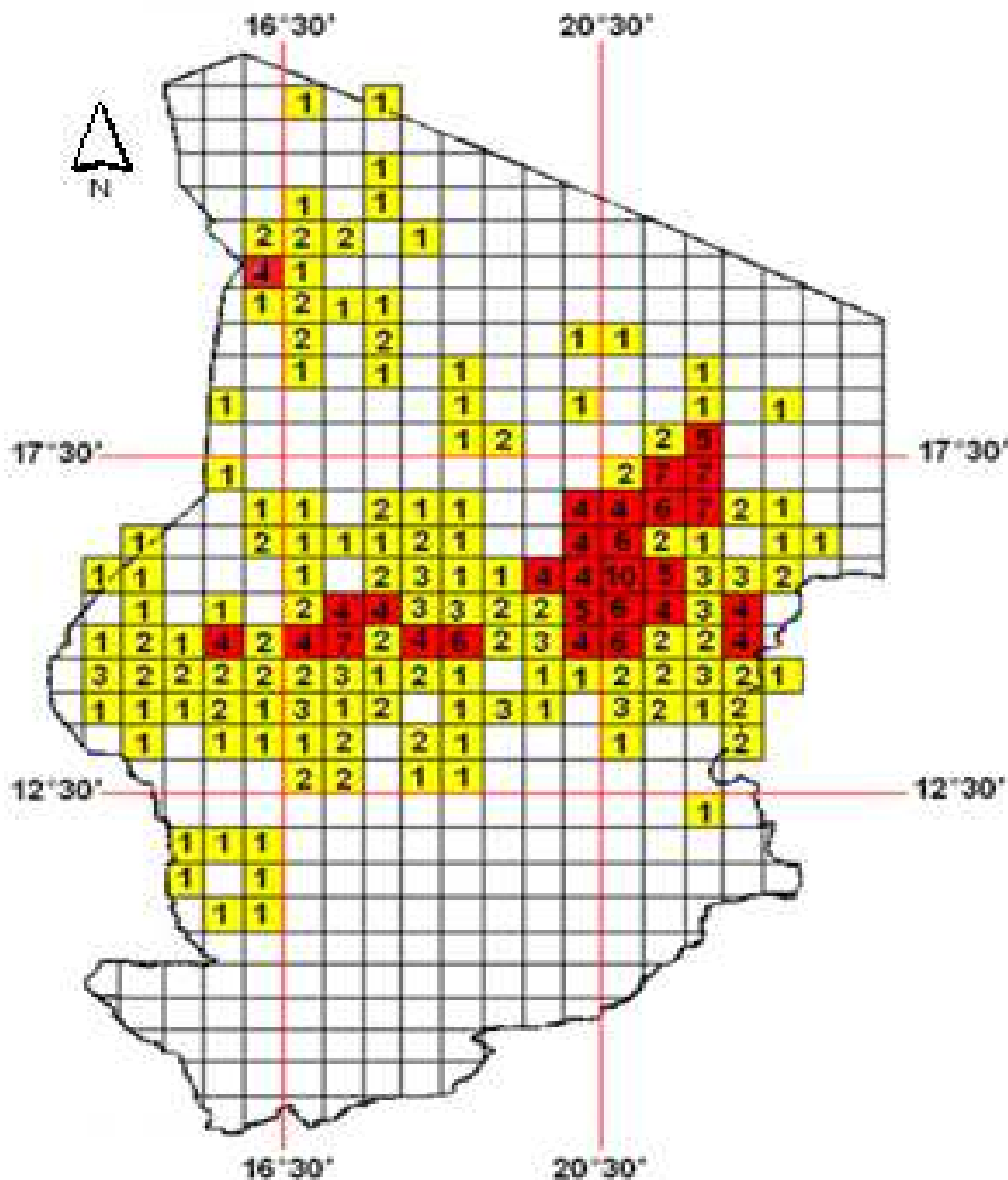
Annexe 2. Carte des reliefs et hydrographie du Tchad



Annexe 3. Carte des zones de grégarisation du Criquet pèlerin

Carte de fréquence des occurrences annuelles de la présence du Criquet pèlerin par quart de degré carré (présence signalée au moins une année sur 15 -Observations de 1965 à 2008)

Source : Mémoire Aggée : 2010.



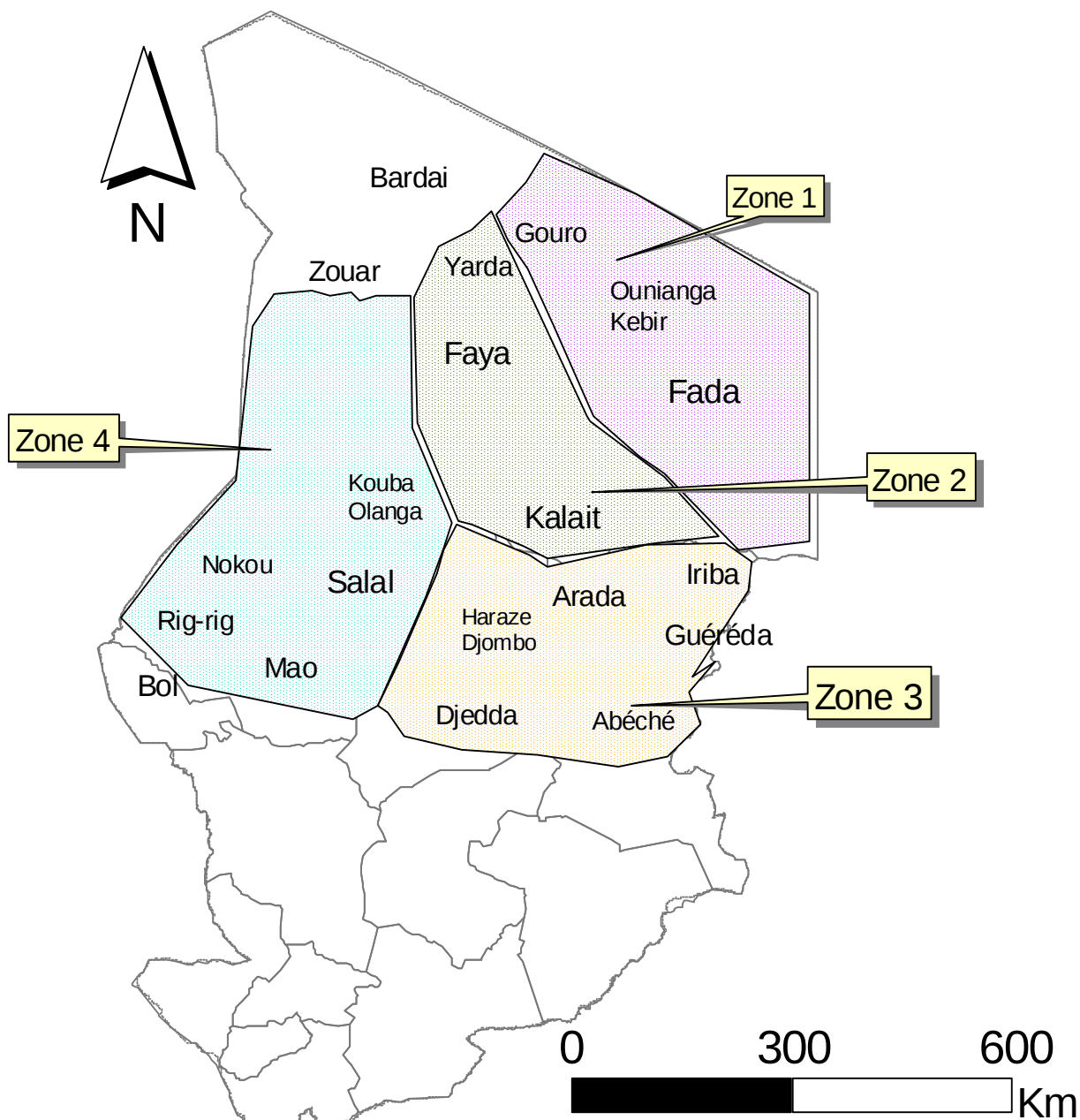
Légende :

■ Zone moyennement fréquentée par le criquet pèlerin

■ Zone fortement fréquentée par le criquet pèlerin

Nombres (1 ; 2 : etc.) : Fréquence de signalisation (1 année sur 15 ; 2 années sur 15 ; etc.)

Annexe 4. Carte des zones de prospection



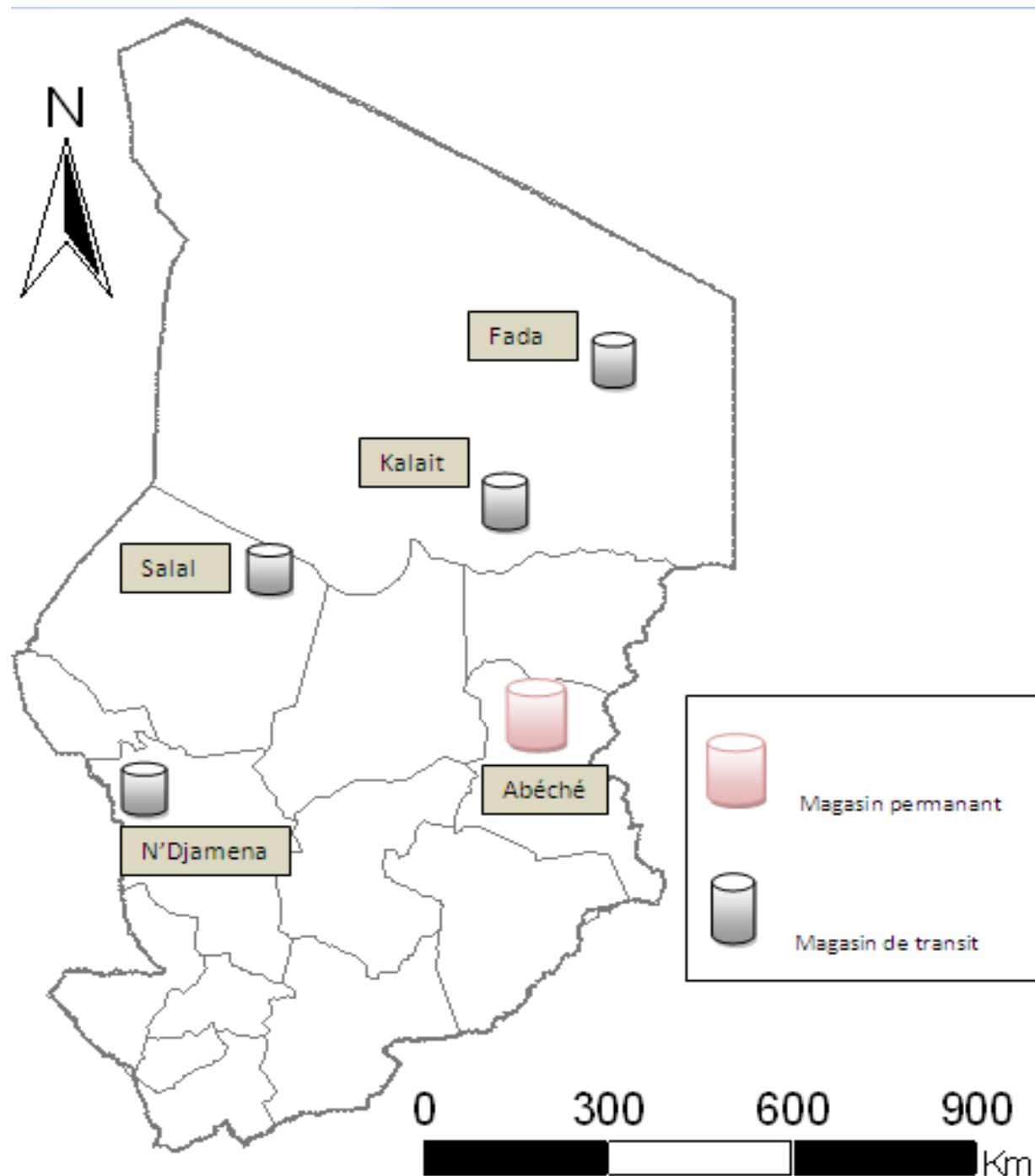
Zone 1 : Secteurs de Fada, Ounianga Kebir et Gouro

Zone 2 : Secteurs de kalait, Faya et Yarda

Zone 3 : Secteurs d'Arada, Guéréda, Iriba, Djedda, Haraze Djombo, Abéché et Adré

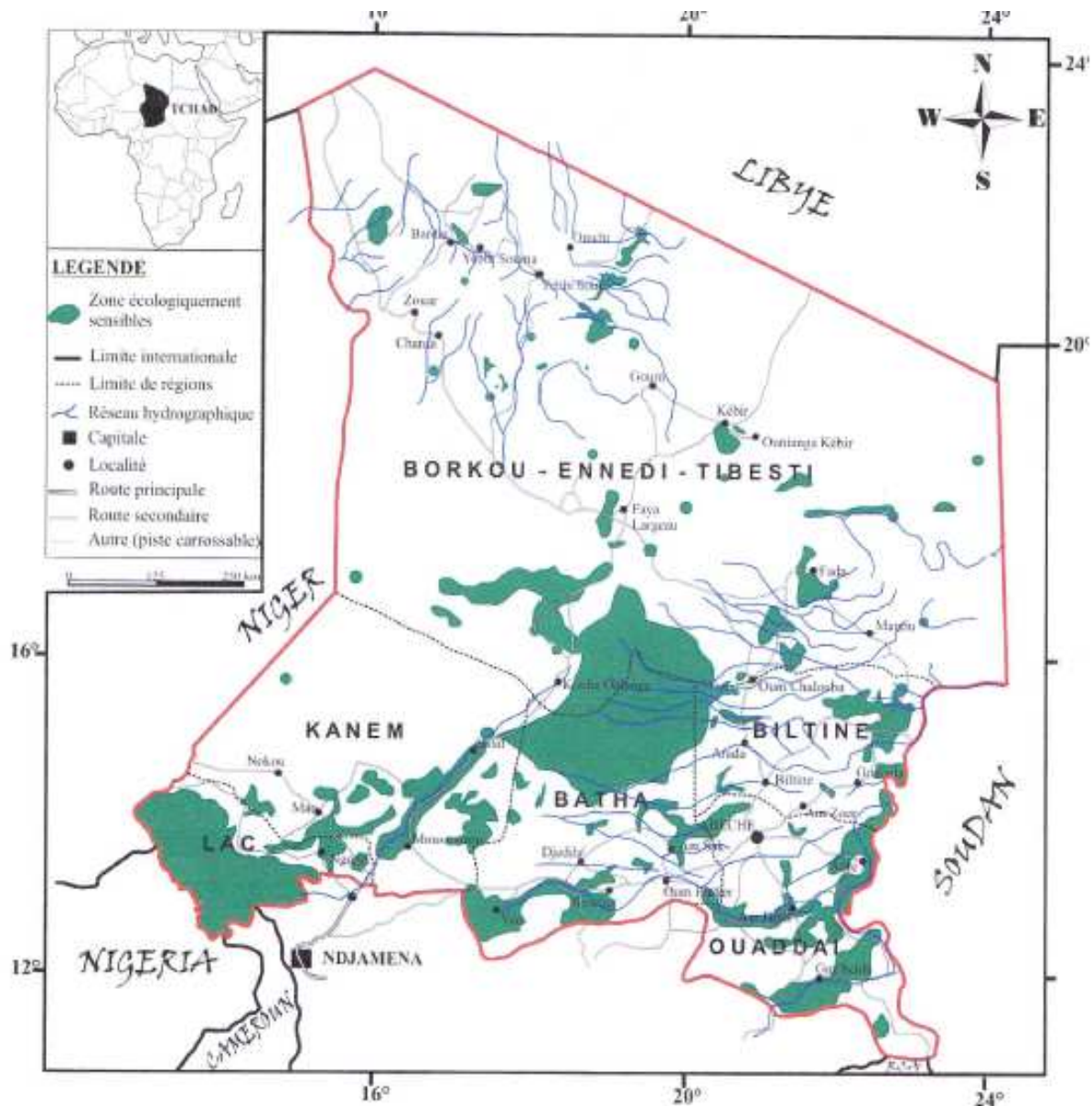
Zone 4 : Secteurs, de Mao, Bol, Ziguey Rig-Rig, Nokou, Salal et Kouba Olanga

Annexe 5. Carte des magasins de stockage des pesticides

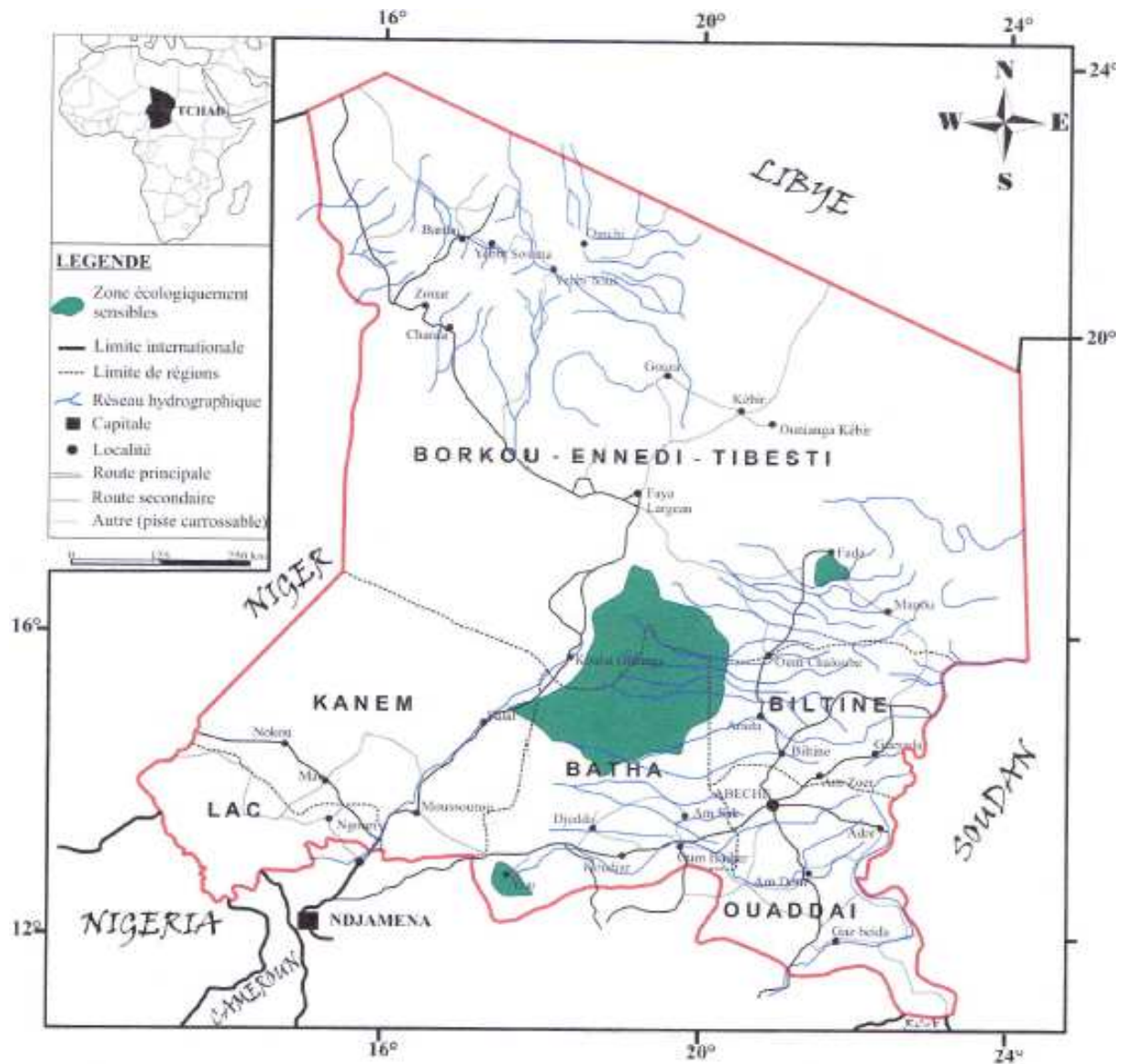


Annexe 6. Cartes des zones écologiquement sensibles et des zones protégées

a) Carte de localisation des zones écologiquement sensibles au Tchad



b) Carte des zones protégées au Tchad



NB : pour la des écosystèmes des aires grégariques, se référer au rapport final de la phase de collecte de données sémantiques en vue de l'élaboration de la cartographie des zones sensibles aux traitements antiacridiens

Annexe 7. Equipements et matériels nécessaires d'une équipe type de prospection/lutte

Equipements et matériels	Disponible	
	Oui	Non
Véhicules et lot de bord		
▪ 2 véhicules légers 4x4, pick-up		
▪ 4 roues de secours		
▪ Plaques de désensablement (4) & pelles (4)		
▪ Câble de remorquage (1) et coupe-coupe (2)		
▪ Fûts galvanisés de 200 litres pour carburant (2)		
▪ Fûts en plastic de 200 litres pour l'eau (2)		
▪ Pesticides (1 fût de 50 litres)		
Matériel de traitement :		
▪ 2 atomiseurs à dos AU 8000		
▪ 4 appareils portatifs à piles (Micro ULVA+) + piles & pièces détachées		
Matériel de pompage : 1 pompe électrique et 1 pompe manuelle Japy pour carburant		
Matériel de protection : 6 kits de protection individuelle		
Matériel de prospection, positionnement & communication :		
▪ 1 jeu complet de cartes 1/200 000 et 1 jeu de cartes de 1/1 000 000 couvrant la zone		
▪ 1 Pack <i>eLocust2</i>		
▪ 2 GPS		
▪ 1 Appareil photo numérique (de préférence)		
▪ 2 radios E/R mobiles		
▪ 1 lot de fiches de prospection		
1 kit de petit matériel divers :		
▪ Trousse à dissection (1)		
▪ Compteur à main (1)		
▪ Thermo-hygromètre (1)		
▪ Psychromètre (1)		
▪ Anémomètre (1)		
▪ Boussole (1)		
▪ Loupe ordinaire (1)		
▪ Filet fauchoir & poche de rechange (1)		
▪ Pied à coulisse (1)		
▪ Flacon à cyanure (1)		
▪ Boite de couches entomologiques (1), etc.		
Matériel de campement :		
▪ Tentes (2)		
▪ Sacs de couchage (4)		
▪ Moustiquaires (4)		
▪ Lits de camp (4)		
▪ Couvertures (4)		
▪ Table (1) et chaises pliantes (4)		
▪ Caisse popote complète pour 5 personnes (1)		
▪ Trousses de pharmacie d'urgence (1)		
▪ Seaux (2)		
▪ Générateur de 5 KVA (1)		

Annexe 8. Fiche standard de prospection/lutte CLCPRO/FAO (version 2013)**Pays :****Date :**

1	Point d'arrêt	1	2	3
1.1	Nom de la Localité			
1.2	Heure			
1.3	Latitude (DD MM SSS)			
1.4	Longitude (DD MM SSS / O, E)			
1.5	Superficie prospectée (ha)			
1.6	Criquet (Présent ou Absent)			
1.7	Zone à traiter (donner les coordonnées des quatre points de la zone)	1 :	1 :	1 :
		2 :	2 :	2 :
		3 :	3 :	3 :
		4 :	4 :	4 :
1.8	Superficie à traiter (ha)			

2	Conditions écologiques			
	Habitat			
2.1	Topographie (Oued, Plaine, Plateau, Collines, Dunes, Interdunes, Cultures, Pâturage, Oasis, Reg, Sebkha, Cuvette)			
2.2	Nature sol (Sableux, Limoneux., Argileux, Caillouteux, Graveleux, Rocheux)			
2.3	Sol (Sec ou Humide)			
2.4	Humidité du sol (de x à x cm)			

	Végétation			
2.5	Etat (Reverdissement, Verte, en Dessèchement, Sèche)			
2.6	Densité (Faible, Moyenne, Dense)			
2.7	Espèces annuelles (lister les trois espèces dominantes)			
2.8	Etat (Verte, En dessèchement, Sèche)			
2.9	Couverture (%)			
2.10	En dessèchement (%)			
2.11	Stade développement (1,2,3,4,5)			
2.12	Espèces pérennes (lister les trois espèces dominantes)			
2.13	Etat (Reverdissement, Verte, En dessèchement, Sèche)			
2.14	Couverture (%)			
2.15	En dessèchement (%)			
2.16	En reverdissement (%)			

	Conditions météorologiques			
2.17	Date de dernière pluie			
2.18	Pluie approximative (Faible, Modérée, Forte)			
2.19	Quantité de pluie (mm)			
2.20	Température (°C)			
2.21	Provenance du vent (N, NO, NE, O, E, S, SO, SE)			
2.22	Vitesse du vent (m/s)			

3	Situation acridienne			
	Stade larvaire			
3.1	Stade de développement (E-1-2-3-4-5-6-Mi)			
3.2	Stade dominant (E-1-2-3-4-5-6-Mi)			
3.3	Phase (Solitaire, <i>Transiens</i> , <i>T/congregans</i> , <i>T/dissocians</i> , Grégaire)			
3.4	Comportement (Isolées, Dispersées, Regroupées)			
3.5	Couleur (Vert, Brun, Brun pigmenté, Jaune pigmenté, Noir)			
3.6	Densité (Faible, Moyenne, Forte)			
3.7	Moyenne du nombre d'individus (par touffe, m ²)			
3.8	Distance moyenne entre touffes (m)			
3.9	Activité (en Ecllosion, en Déplacement, se Nourrissant, Perchées, en Mue)			
	Bandes larvaires			
3.10	Stade de développement (E-1-2-3-4-5-Mi)			
3.11	Stade dominant (E-1-2-3-4-5-Mi)			
3.12	Densité (Faible, Moyenne, Forte)			
3.13	Densité minimale, maximale et moyenne (par m ²)			
3.14	Taille minimale, maximale et moyenne de la bande (en m ² , ha)			
3.15	Nombre de bandes			
3.16	Distance moyenne inter bandes (m)			
3.17	Couleur (Noire, Jaune pigmentée, Verte)			
3.18	Activité (en Ecllosion, en Déplacement, se Nourrissant, Perchées, en Mue)			

	Stade adulte			
3.19	Maturité (Jeune Ailé, Immature, Mature)			
3.20	Maturité dominante (Jeune Ailé, Immature, Mature)			
3.21	Couleur (Gris, Brun, Ailes Jaunes, Rose, Jaune)			
3.22	Phase (Solitaire, <i>Transiens</i> , <i>T/dissocians</i> , <i>T/congregans</i> , Grégaire)			
3.23	Comportement (Isolés, Dispersés, Regroupés)			
3.24	Reproduction (Accouplement, en Ponte)			
3.25	Densité (Faible, Moyenne, Forte)			
3.26	Nombre par transect (x)			
3.27	Longueur (m) et largeur (m) du transect			

	Essaims			
3.28	Maturité (Jeune Ailé, Immature, Mature)			
3.29	Maturité dominante (Jeune Ailé, Immature, Mature)			
3.30	Couleur (Rose, Jaune)			
3.31	Reproduction (Accouplement, En Ponte)			
3.32	Activité (Posé, en Vol d'entraînement, en Vol tourbillonnant, en Vol)			
3.33	Densité minimale, maximale et moyenne (par m ²)			
3.34	Densité (Faible, Moyenne, Forte)			
3.35	Taille (ha, km ²)			
3.36	Provenance du vol (N, NO, NE, O, E, S, SO, SE)			
3.37	Destination du vol (N, NO, NE, O, E, S, SO, SE)			
3.38	Altitude (Basse, Moyenne, Haute)			
3.39	Durée de passage (en heures et minutes)			
3.40	Cohésion (Faible, Moyenne, Forte)			
3.41	Forme (Cumuliforme, Stratiforme)			

4	Lutte			
4.1	Type d'application (En couverture totale, Barrière)			
4.2	Superficie traitée et Superficie protégée (ha)			
4.3	Nom du pesticide utilisé			
4.4	Formulation (EC, UBV)			
4.5	Teneur matière active (g m. a./L ou %)			
4.6	Volume d'application (litre/ha ; g /ha)			
4.7	Quantité utilisée (litre, gramme)			
4.8	Moyens utilisés (Manuel, à Dos, Véhicule, Aérien)			
4.9	Durée de traitement (h et min)			
4.10	Taux de mortalité (%)			
4.11	Temps écoulé après traitement (en heures)			
4.12	Phytotoxicité (Présence, Absence)			
4.13	Zootoxicité (Présence, Absence)			

5	Protection			
5.1	Utilisation matériel de protection : Lunettes, Masque, Combinaison, Bottes, gants (Oui, Non)			
5.2	Observation cas d'intoxication (Oui, Non)			
5.3	Suivi taux cholinestérase (Oui, Non)			
5.4	Dégâts sur cultures (%)			
5.5	Dégâts sur pâturages (%)			

6	Commentaires			
----------	---------------------	--	--	--

Annexe 9. Equipements et matériels nécessaires d'une équipe type de lutte

Equipements et matériels	Disponible	
	Oui	Non
Véhicules et lot de bord		
▪ 2 véhicules légers 4x4, pick-up		
▪ 4 roues de secours		
▪ Plaques de désensablement (4) & pelles (4)		
▪ Câble de remorquage (1) et coupe-coupe (2)		
▪ Fûts de 200 litres pour carburant (2)		
▪ Fûts en plastic de 200 litres pour l'eau (2)		
▪ Pesticides (1 fût de 200 litres)		
Matériel de traitement :		
▪ 1 appareil monté sur véhicule (ULVAMAST V3 ou Micronair		
▪ 2 atomiseurs à dos (AU 8000)		
▪ 4 appareils portatifs à piles (Micro ULVA+) + piles & pièces		
▪ 1 kit de calibrage pulvérisateur complet		
▪ 1 pompe manuelle pour pesticides		
Matériel de pompage		
▪ 1 pompe électrique avec accessoires résistants pour pesticides		
▪ 1 pompe électrique et 1 pompe manuelle Japy pour carburant		
Matériel de protection : 6 kits de protection individuelle		
Matériel de prospection, positionnement & communication :		
▪ 1 jeu complet de cartes 1/200 000 et 1 jeu de cartes de 1/1 000 000 couvrant la zone		
▪ 1 Pack <i>eLocust2</i>		
▪ 2 GPS		
▪ 1 Appareil photo numérique (de préférence)		
▪ 2 radios E/R mobiles		
▪ 1 téléphone satellitaire		
▪ 1 lot de fiches de traitement		
1 kit de petit matériel divers :		
▪ Trousse à dissection (1)		
▪ Compteur à main (1)		
▪ Thermo-hygromètre (1)		
▪ Psychromètre (1)		
▪ Anémomètre (1)		
▪ Boussole (1)		
▪ Loupe ordinaire (1)		
▪ Filet fauchoir & poche de rechange (1)		
▪ Pied à coulisse (1)		
▪ Flacon à cyanure (1)		
▪ Boîte de couches entomologiques (1), etc.		
Matériel de campement :		
▪ Tentes (2)		
▪ Sacs de couchage (4)		
▪ Moustiquaires (4)		
▪ Lits de camp (4)		

Equipements et matériels	Disponible	
	Oui	Non
▪ Couvertures (4)		
▪ Table (1) et chaises pliantes (4)		
▪ Caisse popote complète pour 5 personnes (1)		
▪ Fûts de 200 litres à eau en plastic (2)		
▪ Trousses de pharmacie d'urgence (1)		
▪ Seaux (2)		
▪ Générateur de 5 KVA (1)		

Annexe 10. Equipements et matériels nécessaires d'une équipe de coordination

Equipements et matériels	Disponible	
	Oui	Non
Véhicules et lot de bord		
▪ 2 véhicules: 1Toyota station wagon et 1 double cabine		
▪ 4 roues de secours		
▪ Plaques de désensablement (4) & pelles (4)		
▪ Câble de remorquage (1) et coupe-coupe (2)		
▪ Fûts de 200 litres pour carburant (2)		
▪ Fûts en plastic de 200 litres pour l'eau (2)		
Matériel de protection : 4 kits de protection individuelle		
Matériel de prospection, positionnement & communication :		
▪ 1 jeu complet de cartes 1/200 000 et 1 jeu de cartes de 1/1 000 000 couvrant la zone		
▪ 1 Pack <i>eLocust2</i>		
▪ 2 GPS		
▪ 1 Appareil photo numérique (de préférence)		
▪ 2 radios E/R mobiles		
▪ 1 lot de fiches de prospection et de traitement		
1 kit de petit matériel divers :		
▪ Trousse à dissection (1)		
▪ Compteur à main (1)		
▪ Thermo-hygromètre (1)		
▪ Psychromètre (1)		
▪ Anémomètre (1)		
▪ Boussole (1)		
▪ Loupe ordinaire (1)		
▪ Filet fauchoir & poche de rechange (1)		
▪ Pied à coulisse (1)		
▪ Flacon à cyanure (1)		
▪ Boite de couches entomologiques (1), etc.		
Matériel de campement :		
▪ Tentes (2)		
▪ Sacs de couchage (4)		
▪ Moustiquaires (4)		
▪ Lits de camp (4)		
▪ Couvertures (4)		
▪ Table (1) et chaises pliantes (4)		
▪ Caisse popote complète pour 5 personnes (1)		
▪ Trousses de pharmacie d'urgence (1)		
▪ Seaux (2)		
▪ Générateur de 5 KVA (1)		

Annexe 11. Equipements et matériels nécessaires d'une équipe QUEST

Equipements et matériels	Disponible	
	Oui	Non
Véhicules et lot de bord		
▪ 2 véhicules: 1Toyota station wagon et 1 double cabine		
▪ 4 roues de secours		
▪ Plaques de désensablement (4) & pelles (4)		
▪ Câble de remorquage (1) et coupe-coupe (2)		
▪ Fûts de 200 litres pour carburant (2)		
▪ Fûts en plastic de 200 litres pour l'eau (2)		
Matériel de protection : 5 kits de protection individuelle		
Matériel de prospection, positionnement & communication :		
▪ 1 kit complet de matériels de suivi		
▪ 1 kit de calibrage		
▪ 1 jeu complet de cartes 1/200 000 et 1 jeu de cartes de 1/1 000 000 couvrant la zone		
▪ 1 Pack <i>eLocust2</i>		
▪ 2 GPS		
▪ 1 Appareil photo numérique (de préférence)		
▪ 2 radios E/R mobiles		
▪ 1 lot de fiches de suivi		
1 kit de petit matériel divers :		
▪ Trousse à dissection (1)		
▪ Compteur à main (1)		
▪ Thermo-hygromètre (1)		
▪ Psychromètre (1)		
▪ Anémomètre (1)		
▪ Boussole (1)		
▪ Loupe ordinaire (1)		
▪ Filet fauchoir & poche de rechange (1)		
▪ Pied à coulisse (1)		
▪ Flacon à cyanure (1)		
▪ Boite de couches entomologiques (1), etc.		
Matériel de campement :		
▪ Tentes (2)		
▪ Sacs de couchage (4)		
▪ Moustiquaires (4)		
▪ Lits de camp (4)		
▪ Couvertures (4)		
▪ Table (1) et chaises pliantes (4)		
▪ Caisse popote complète pour 5 personnes (1)		
▪ Bidons de 50 litres à eau en plastic (2)		
▪ Trousses de pharmacie d'urgence (1)		
▪ Seaux (2)		
▪ Générateur de 5 KVA (1)		

Annexe 12. Equipements et matériels nécessaires d'une équipe de maintenance et ravitaillement

Equipements et matériels	Disponible	
	Oui	Non
Véhicules et lot de bord		
▪ 1 véhicule Pick-up 4x4 et 1 camion		
▪ 4 roues de secours		
▪ Plaques de désensablement (4) & pelles (4)		
▪ Câble de remorquage (1) et coupe-coupe (2)		
▪ Fûts de 200 litres pour carburant (2)		
▪ Fûts en plastic de 200 litres pour l'eau (2)		
▪ Lot de pièces de rechange et outillages de réparation et d'entretien		
Matériel de positionnement & communication :		
▪ 1 jeu complet de cartes 1/200 000 et 1 jeu de cartes de 1/1 000 000 couvrant la zone		
▪ 2 GPS		
▪ 2 radios E/R mobiles		
Matériel de campement :		
▪ Tentes (2)		
▪ Sacs de couchage (6)		
▪ Moustiquaires (6)		
▪ Lits de camp (6)		
▪ Couvertures (6)		
▪ Table (1) et chaises pliantes (4)		
▪ Caisse popote complète pour 6 personnes (1)		
▪ Trousses de pharmacie d'urgence (1)		
▪ Seaux (2)		
▪ Générateur de 5 KVA (1)		

Annexe 13. Liste des matériels et équipements de l'ANLA

N.B. : Liste issue du Système de veille de l'ANLA (mise à jour d'avril 2013)

Désignation ou Marque	Utilisation	Nb bon état	Nb état réparable	Nb état hors usage	Remarques
GPS Garmin 12XL	Navigation	42			
Boussole	Navigation	07			
Carte géographique	Navigation	65			
Antenne GPS Garmin	Navigation	78			
Chargeurs GPS	Navigation	56			
Psychromètre	Prospection	18			
Anémomètre	Prospection	07			
Paire de jumelle	Prospection	2			
Compteur à main	Prospection	16			
Trousse de dissection	Prospection	02			
Thermo hygromètre (KIMO)	Prospection	22			
Loupe ordinaire	Prospection	18			
Pied à coulisse	Prospection	38			
Filet capture	Prospection	2			
Trousse de dissection	Prospection	6			
Décamètre	Calibrage débit	02			
Kit de calibrage	Contrôle de qualité	01			
Lits de camp	campement	50			
Matelas	Campement	40			
Couvertures	Campement	30			
Moustiquaires	Campement	40			
Sacs couchages	Campement				
Petite tente	Campement	10			
Grande tente	Campement	32			
Chaises pliantes	Campement	50			
Tables pliantes	Campement	35			
Caisses popote	Campement	18			
Glacière	Campement	06			
Seaux métalliques	Campement	21			
Seaux Plastiques	Campement	05			
Réchauds à gaz avec Bouteille	Campement	12			
Filtres à eau	Campement	11			
Citernes	Campement	02			
Citerne barrique		02		01	
Chargeur de batteries	Campement			01	
Groupe électrogène 5 KVA	Matériel d'éclairage	04	01		
Groupe électrogène 50 KVA	Matériel d'éclairage	01			
Groupe électrogène 10 KVA	Matériel d'éclairage	01	02		
Pelle	Accessoire roulant	28			
Caisse à outils	Accessoire roulant	02			
Plaques de désensablement	Accessoire roulant	04			
Fût vide de 200 litres	Campement	28		02	
Demi-fûts		18			
Bidon de 25 litres pour eau	Campement	08			
Antenne fixe radio	Communication	05			
Mat antenne fixe	Communication	02			
Radio HF mobile	Communication	04	01		
Radio HF fixe	Communication	05			
Radio VHF	Communication	03			
Téléphone fixe	Communication	01			

Désignation ou Marque	Utilisation	Nb bon état	Nb état réparable	Nb état hors usage	Remarques
eLocust2	Communication	06			
Ramses V3	Communication	01			
Antenne VSAT et Accessoires	Communication	01	01		
Kit Test mate Ache	Suivi médical	03			
Binoculaire	Observation des échantillons	01			
Bioblok	Observation des échantillons	01			
Balance	Suivi Environnemental	01			
Colman	Suivi Environnemental	01			
Mallettes en plastique	Suivi Environnemental	02			
Balance Electronique de précision	Suivi Environnemental	01			
Adaptateur 230 V/50Hz	Suivi Environnemental	01			
Thermo hygromètre Log 32	Suivi Environnemental	02			
Micropipette	Suivi Environnemental	01			
Pipette	Suivi Environnemental	01			
Pointes de pipette	Suivi Environnemental	1000			
Compteur manuel	Suivi Environnemental	03			
Flacons avec capsules à vis	Suivi Environnemental	100			
Pince souples	Suivi Environnemental	02			
Pince rigide GF	Suivi Environnemental	01			
Pince rigide PF	Suivi Environnemental	02			
Sécateurs	Suivi Environnemental	02			
Porte flacon avec tige télescopique amovible	Suivi Environnemental	01			
Flacon de 50ml	Suivi Environnemental	10			
Flacon de 500ml	Suivi Environnemental	10			
Becher de 5000ml	Suivi Environnemental	01			
Entonnoirs PF	Suivi Environnemental	02			
Gants souples (paquets)	Suivi Environnemental	04			
Sachets pour échantillons GF	Suivi Environnemental	200			
Sachets pour échantillons PF	Suivi Environnemental	500			
Gel de silicate	Suivi Environnemental	300			
Bac de Laboratoire en plastique PF	Suivi Environnemental	03			
Ordinateur fixe	Informatique	10			
Ordinateur portable	Informatique	07			
Gants	Matériels de protection	11			Paires
Lunettes de protection	Matériels de protection	10			
Ecran facial	Matériels de protection	100			
Combinaisons coton	Matériels de protection	15			Cartons
Combinaisons Tyvek	Matériels de protection	02			Cartons
Bottes	Matériels de protection	15			Cartons
Micronair Au 8115 M	Traitement	08	01		
Pulvérisateur rotatif à piles	Traitement	53			
Micronair AU 8000	Traitement	25			
Ulvamast V3M	Traitement	08			
Pompe manuelle Japy	Traitement	22			

Annexe 14. Liste des moyens roulants de l'ANLA

N.B. : Liste issue du Système de veille de l'ANLA (mise à jour d'avril 2013)

Référence type	Immatriculation	Année de mise en circulation	Localisation	Etat actuel	Utilisation	Nbre heures ou kilométrage	Carnet de bord	Entretien	Capacité du réservoir	Nbre de campagne restant possible	Remarques
Toyota Station wagon	AP 2213 C	2005	ANLA	Bon	Liaison		oui	Oui	180 L		
	AP 2217 C	2005	ANLA	Bon	Liaison		oui	Oui	180 L		
	AP 2216 C	2005	ANLA	Panne	Liaison		oui	Oui	180 L		Hors usage
Hilux DC	AP415 C	2010	ANLA	Bon	Liaison		oui	Oui	80 L		
	AP 3986 C	2010	ANLA	Bon	Liaison		oui	Oui	80 L		
Nissan DC	AP 2225 C	2006	ANLA	Bon	Liaison		oui	Oui	70 L		En panne
Toyota Pick-up Land Cruiser	AP3734 C	2006	ANLA		Prospection		oui	Oui	180 L	04	
	AP 3741 C	2006	ANLA		Prospection		oui	Oui	180 L	04	
	AP 3737 C	2006	ANLA		Prospection		oui	Oui	180 L	04	
	AP 3736 C	2006	ANLA		Prospection		oui	Oui	180 L	04	
	AP 2218 C	2005	ANLA		Prospection		oui	Oui	180 L	04	
	AP 2219 C	2006	ANLA		Prospection		oui	Oui	180 L	04	
	AP 2220 C	2006	ANLA		Prospection		oui	Oui	180 L	04	
	AP 2221C	2006	ANLA		Prospection		oui	Oui	180 L	04	
	AP 2223 C	2006	ANLA		Prospection		oui	Oui	180 L	04	
	AP 2224 C	2006	ANLA	Panne	Prospection		oui	Oui	180 L	04	
Elévateur		2005	ANLA		Chargement						
Elévateur		2005	ANLA		Chargement						
Renault	AP 3756 P	2011	ANLA		Prospection		oui		X		
	AP 3759 P	2011	ANLA		Prospection		oui				
	AP 3760 P	2011	ANLA		Prospection		oui				
	AP 3761 P	2011	ANLA		Prospection		oui				
	AP										

Annexe 15. Kit de premiers soins / secours

N°	Désignation
01	Sparadrap
02	Bétadine
03	Compresse
04	Bande velpo (grande bande)
05	Bande à gaz (petite bande)
06	Alcool 90° et 100°
07	Boîte à pince (différents ciseaux)
08	Paracétamol
09	Amoxycilline
10	Ibuprofène
11	Fil à suture
12	Gang plastique souple
13	Coton
14	Bleu
15	Petit plateau
16	Eau de javelle
17	Métronidazol
18	Vermox
19	Lame bisturie
20	Antipaludéens
21	Thermomètre

Annexe 16. Liste des centres de santé stratégiques pour la prise en charge d'éventuelles personnes intoxiquées dans les zones susceptibles de traitement

Ville	Centre de santé
Abéché	Hôpital Régional d'Abéché
	Centre de Santé
Biltine	Hôpital Régional de Biltine
	Centre de Santé
Arada	Centre de Santé
Kalait	Centre de Santé
Fada	Hôpital Régional de Fada
	Centre de Santé
Moussoro	Hôpital Régional de Moussoro
	Centre de Santé
	Centre de Santé de Salal
Ati	Hôpital Régional d'Ati
	Centre de Santé de Djedda
	Centre de Santé de Harze
	Centre de Santé d'Amsack
Faya	Hôpital Régional de Faya

Annexe 17. Eléments de mise en œuvre de la communication

a) Identification des groupes cibles

Groupe 1 : <i>Décideurs politiques</i>	Pouvoirs politiques, autorités administratives civiles et militaires, autorités traditionnelles locales/Notables, leaders d'opinions, autorités religieuses
Groupe 2 : <i>Partenaires au développement</i>	Bailleurs de Fonds, Coordinateurs de programmes et projets de développement, Organisations internationales, ONGs d'appui et encadrement, opérateurs économiques
Groupe 3 : <i>Partenaires techniques</i>	Départements ministériels et structures impliquées dans la lutte antiacridienne
Groupe 4 : <i>Producteurs/Agro-pasteurs</i>	Agriculteurs, agro-pasteurs, éleveurs sédentaires et nomades/transhumants, travailleurs agricoles, Organisations des producteurs/éleveurs
Groupe 5 : <i>Personnes vulnérables</i>	Vieillards, enfants, personnes souffrant de maladies chroniques, femmes enceintes/allaitantes, handicapés physiques, personnes/populations susceptibles d'être affectées par les invasions du criquet pèlerin, personnes/populations à risque d'insécurité alimentaire
Groupe 6 : <i>Consommateurs/Grand public</i>	Consommateurs, populations locales, grand public
Groupe 7 : <i>Services de secours d'urgence</i>	Professionnels de la santé, personnel de vulgarisation/encadrement, services de secours d'urgence, transporteurs
Groupe 8 : <i>Personnel ANLA</i>	Responsables/décideurs, techniciens de terrain, autres

b) Messages, activités et canaux de communication

Objectifs	Cibles	Messages	Activités et canaux
Communication interne			
- Exposer ses résultats/progrès dans la mise en œuvre du PPRA - Expliquer les nouvelles orientations - Motiver les collaborateurs - Documenter les résultats/progrès accomplis de la mise en œuvre du PPRA	G8	- Missions/organisation/fonctionnement de l'ANLA, registres des rôles et responsabilités - Notes détaillées pour chaque responsable - Notes synthèses simplifiées pour le responsable, stratégies et plans d'action (d'opération)	Organigramme de l'ANLA, Notes écrites sur support papier ou par messagerie électronique ; compte rendus des réunions ; rapports des réunions bilans ; dossiers d'enregistrement des activités relatives au PPRA ; représentations graphiques, bulletins d'information, boîtes à suggestions
Communication technique			
Rendre disponibles les données nécessaires à la surveillance et à la lutte contre le criquet pèlerin	G2 G3	Données sur le criquet pèlerin et les moyens requis, stratégies et plans d'action (d'opération), système de veille du dispositif national de lutte préventive (SDVN), système de gestion des stocks de pesticides (PSMS), exigences du CCEN et les directives techniques afférentes	Fiches/directives techniques/affiches sur la lutte antiacridienne, collecte, transmission et gestion de l'information acridienne par formulaires de prospection, eLocust2, RamsesV3, CD/DVD-Rom
Sensibilisation			
- Développer la conscience du risque acridien auprès des populations locales - Susciter l'implication des populations locales à la surveillance et à l'alerte précoce	G4 G5 G6	Informations sur le criquet pèlerin	Production/diffusion des fiches de reconnaissance du criquet pèlerin (CP) (différents stades), végétations, cultures ; réunions d'information sur le CP ; émissions radio, affiches...
Susciter l'implication des éleveurs nomades/transhumants des zones d'accès difficiles à la signalisation du Criquet pèlerin	G4	Procédures d'alerte, Numéro Vert, Circuits d'information en place, Information sur les lieux et jours des marchés hebdomadaires	Production/diffusion des fiches de reconnaissance du criquet pèlerin (CP) (différents stades), végétations, cultures ; réunions d'information sur le CP ; émissions radio rurale, affiches, marchés hebdomadaires...

Information/sensibilisation sur les dangers/risques pour la santé, liée à la manipulation, au stockage, et à l'utilisation des pesticides antiacridiens et des emballages vides	G4 G5 G6	Normes internationales de stockage de pesticides Communication du danger (symbole, mention d'avertissement, mention de danger) Conseils de prudence les plus couramment utilisés (plan de mesures à prendre en cas d'accident (déversement, incendie, premiers secours)=plan de mesures d'urgence	Affiches, journées d'information, émissions radiodiffusées et télévisées, dépliants, Système de gestion des Stocks de Pesticides (PSMS), formulaires d'incident d'empoisonnement de la FAO...
Information/sensibilisation pour la préservation de l'environnement et l'évacuation d'éventuels déchets	G4 G5 G6	Conseils pour la préservation de l'environnement et l'évacuation d'éventuels déchets de pesticides	Affiches, journées d'information, émissions radiodiffusées et télévisées, dépliants...
Communication médiatique/Événementielle/Lobbying			
- Donner la visibilité des activités et réalisations de l'ANLA ; - Communiquer sur les progrès accomplis/expériences réussies et les contraintes ; - Développer la conscience du risque acridien auprès des décideurs politiques et des partenaires - Susciter l'implication effective des partenaires dans la mise en œuvre du PPRA.	G1 G2 G3	Notes synthèses simplifiées sur les progrès accomplis, éléments du plan d'urgence, bilans des activités, thèmes d'intérêt national et régional liés au PPRA, éléments des stratégies et plans d'action /intervention de l'ANLA.	Rapports périodiques, articles dans les journaux, émissions radio/télédiffusées, journées portes-ouvertes, conférences-débats. Conférences événementielles, publications thématiques sur les activités et résultats atteints.
Informers les partenaires des dispositions prises ou à prendre pour répondre aux situations d'urgence	G1 G2 G3 G7	Eléments du plan d'urgence et du plan de recouvrement (réhabilitation des sites contaminés)	Plan d'urgence, plan de recouvrement

c) Outils et supports de communication

Groupes-cibles	Outils et supports de communication proposés
Décideurs politiques	Site internet de l'Agence nationale, notes/bulletins d'information sur la situation acridienne (version papier ou électronique), E. news, Ligne Verte
Partenaires au développement	Site internet de l'Agence nationale, notes/bulletins d'information sur la situation acridienne (version papier ou électronique), E. new, CD/DVD-Rom, rapports d'activités, communiqués de presse, conférences (avec diapositives Power point) magazines/émissions radio/télédiffusés, dossiers dans la presse locale, journée portes-ouvertes, affiches, fiches /directives techniques, Ligne Verte, radio E/R
Partenaires techniques	Site internet de l'Agence nationale, notes/bulletins d'information sur la situation acridienne (version papier ou électronique), E. new, CD/DVD-Rom, rapports d'activités, communiqués de presse, conférences (avec diapositives Power point) magazines/émissions radio/télédiffusés, dossiers dans la presse locale, journée portes-ouvertes, affiches, fiches technique, réunions d'information/concertation animées, Ligne Verte, boîtes à images, guides illustrés, affiches, fiches techniques
Producteurs/Agropasteurs	Radio rurale, téléphone portable, affiches, boîtes à images, cassettes/CD (audio-visuels), réunions d'information, sketches
Personnes vulnérables	Radio rurale, téléphone portable, affiches, boîtes à images, cassettes/CD (audio-visuels), sketches
Consommateurs/Grand public	Radio rurale, téléphone portable, affiches, boîtes à images, cassettes/CD (audio-visuels), réunions d'information, sketches, fiches de données de sécurité sur les pesticides, panneaux de signalisation des dangers liés aux pesticides, symboles/mention d'avertissement et de danger relatives aux pesticides, guides illustrés
Services de secours d'urgence	Ligne Verte, téléphone portable, fiches des données de sécurité sur les pesticides, listes d'équipements de secours/intervention, liste des centres de santé stratégiques, centres anti-incendie, panneaux de signalisation des dangers liés aux pesticides
Personnel de l'ANLA	Réunion d'information/concertation, bulletin d'information, contacts personnels, E-mailing

**PLAN NATIONAL D'URGENCE
ANTIACRIDIEN (PNUA)**

Eléments introductifs du PNUA

Objet du PNUA

Le présent Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA) a pour objet de planifier, organiser et coordonner les moyens nationaux permettant de faire face à une situation de crise acridienne dès lors que ceux du PPRA se révèlent insuffisants.

Ce plan propose les dispositions particulières à prendre en complément de celles du PPRA. Sauf mention contraire, les moyens du PPRA sont par défaut pris en compte dans le présent PNUA.

Principes généraux de gestion de la crise

Le présent plan est déclenché en application des critères et seuils prévus au PPRA.

Le passage d'une situation de lutte préventive à une situation de crise implique obligatoirement une gestion nationale interministérielle de la crise.

Le PNUA est déclenché par le **Ministre de l'Agriculture et de l'Irrigation** sur proposition du **Directeur de l'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne (ANLA)**.

I. La gestion interministérielle de la crise et le Poste de Commandement National (PCN)

I.1. Environnement institutionnel

1) Ministères acteurs de la gestion de la crise

Le fléau acridien dans sa phase d'invasion intéresse de nombreux intervenants. Pendant l'invasion acridienne de 2004, le suivi et la coordination des actions de lutte ont été gérés par le Comité Interministériel de crise présidé par le Premier Ministre. Ce Comité a été créé par l'**Arrêté N°1502 /PM/CAB/2004** du 13 août 2004. Ce Comité est l'instance politique décisionnelle qui donnera les instructions de gestion d'une crise acridienne au responsable ministériel à la tête du Poste de Commandement National (PCN). Au besoin, l'Arrêté susmentionné sera mis à jour ou abrogé et remplacé par un nouvel Arrêté selon les besoins liés à la gestion de la crise. Il tiendra compte également des dispositions prises dans le Décret, à paraître, de mise en application du présent PNUA.

Ce Comité comprend un Représentant des ministères suivants :

- Primature ;
- Ministère chargé des Affaires Etrangères et de l'Intégration africaine ;
- Ministère délégué à la présidence de la République, chargé de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;
- Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Ministère des Finances et du Budget ;
- Ministère des Transports et de l'Aviation Civile ;
- Ministère de la Communication, porte parole du Gouvernement ;
- Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- Ministère de la Santé Publique ;
- Ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales ;
- Ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine ;
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques ;
- Ministère de l'Agriculture de l'Irrigation.

2) Partenaires associés

Les partenaires potentiellement associés à la gestion de la crise sont les suivants :

- représentations et missions diplomatiques ;
- agences de Coopération bilatérales et multilatérales ;
- organisations internationales, régionales et sous-régionales notamment la CLCPRO, la FAO, le CILSS, la BM, la BAD, etc. ;
- organisations non gouvernementales ;
- experts et consultants nationaux, régionaux ou internationaux.

La liste des ministères et partenaires associés avec leurs coordonnées de point d'entrée est présentée à l'annexe 18.

3) Liste des compétences nécessaires à la gestion de la crise

Les principales compétences nécessaires à la gestion de la crise concernent les domaines suivants :

- Acridologie
- Météorologie
- Prospection acridienne
- Application des pesticides
- Logistique
- Agronomie/pastoralisme
- Cartographie
- Navigation aérienne
- Mécanique
- Santé
- Environnement (écotoxicologie)
- Sécurité civile
- Militaire
- Communication
- Transmissions
- Technologies de l'information et de communication
- Socio-économie
- Sociologie
- Finances /administration
- Passation des marchés
- Juridique

4) Formation accélérée des personnels complémentaires à l'ANLA

Des séances de formation accélérée de 2 à 3 jours seront dispensées par le personnel spécialisé de l'ANLA aux personnels complémentaires des autres structures impliquées dans la gestion de la crise. Ces formations pratiques porteront notamment sur les techniques de prospection, les techniques de pulvérisation, l'utilisation des équipements de communication, les types de formulation de pesticides et les dangers liés à leur utilisation (voir en annexe 19 le tableau des formations complémentaires à envisager).

I.2. Inventaire des besoins, des moyens disponibles et complémentaires à rechercher

En cas d'urgence, le Gouvernement mobilisera, en sus des moyens de l'ANLA mentionnés dans le PPRA, autant que faire se peut les moyens humains, matériels et financiers nécessaires auprès des différents ministères concernés pour faire face à cette catastrophe naturelle ainsi qu'auprès des partenaires techniques et financiers en cas de nécessité. Deux scénarios de crise sont envisagés selon les périodes acridiennes de recrudescence et d'invasion, respectivement. Ces scénarios seront à ajuster selon la réalité de la situation lors de la crise.

1) Scénario de crise en période de recrudescence (80 000 ha à traiter)

Le scénario envisagé en période acridienne de recrudescence est celui d'une superficie de 80 000 hectares infestés à traiter sur une durée de quatre mois. Il est basé sur l'expérience des crises passées dans ce genre de situation et s'appuie sur un dispositif d'interventions terrestres et aériennes (64 heures de vol). La liste des pistes d'atterrissage au Tchad est présentée en annexe 20.

Le tableau 6 ci-après présente les besoins totaux et les moyens à rechercher avec les coûts correspondants de ce scénario.

PNUA du Tchad
I. La gestion interministérielle de la crise et le PCN

Tableau 6. Besoins matériels et financiers pour la mise en œuvre d'un scénario de traitement de 80 000 hectares infestés

Désignation	Besoins (a)	Disponi- bilités (avril 2013)* (b)	Moyens à rechercher (c)=(a)-(b)	Nombre de mois (si applicable) (d)	Coût unitaire (FCFA) (e)	Coût des moyens à rechercher (FCFA) (f)=(c) x (d) x (e)	Observations
1. Pesticides, moyens roulants et matériels divers							
Pesticides (L)	80 000	43 900	37 000		9 000	333 000 000	
Camions	5	5	0				
Véhicules Pick-up 4x4	16	12	4	4	1 500 000	24 000 000	Location de véhicules à raison de 1 500 000 FCFA/ véhicule/ mois
Véhicules Station Wagon/double cabine	6	6	0				
Appareils de communication (Radio E/R Codan)	18	18	0				
Téléphones satellitaires (Thuraya)	10	5	5		600 000	3 000 000	
Equipements de Protection Individuelle	1 000	0	1 000		50 000	50 000 000	
Pulvérisateurs montés sur véhicules	20	20	0				
Atomiseurs à dos	50	50	0				
Pulvérisateurs à pile (Ulva+)	200	50	150		25 000	3 750 000	
Pile pour Ulva+	19 200	0	19 200		150	2 880 000	
Carburant pour appareils montés sur véhicule et atomiseurs à dos (L)	5 760	0	5 760		600	3 456 000	
Lubrifiant pour appareils de traitement (10% carburant)						345 600	
Pièces de rechange et réparation véhicules (forfait)						40 000 000	
Consommables divers (2% *460 431 600 [somme des lignes précédentes])						9 208 630	
S/Total 1						469 640 230	

PNUA du Tchad
I. La gestion interministérielle de la crise et le PCN

Désignation	Besoins (a)	Disponi- bilités (avril 2013)* (b)	Moyens à rechercher (c)=(a)-(b)	Nombre de mois (si applicable) (d)	Coût unitaire (FCFA) (e)	Coût des moyens à rechercher (FCFA) (f)=(c) x (d) x (e)	Observations
2. Dispositif terrestre							
Equipes de prospection	8	4	4	4	2 340 000	37 440 000	Une équipe de prospection est composée de 1 véhicule PU 4x4 (20L/100Km) et 1 camionnette (40L/100Km) et parcourt 100 km/jour
Equipes de traitement	8	2	6	4	1 910 000	45 840 000	Une équipe de traitement est composée de 2 véhicules 4x4 et parcourt 100 km/jour
Equipes QUEST	2	1	1	1	7 275 000	7 275 000	Une équipe QUEST est composée de 2 véhicules et parcourt 3000 km/ mission de 10 jours
Equipes de maintenance/ ravitaillement	2	1	1	1	7 725 000	7 725 000	Une équipe de maintenance est composée de 1 Camion et 1 véhicule PU et parcourt 3000 km/ mission de 10 jours
Equipes de coordination	2	1	1	1	6 375 000	6 375 000	Une équipe de coordination est composée de 2 véhicules et parcourt 3000 km/ mission de 10 jours
Equipe information/ communication	1	1	0				
S/Total 2						104 655 000	
3. Dispositif aérien							
Prospection lutte (heures)	64	0	64		1 400 000	89 600 000	
S/Total 3						89 600 000	
4. Formations complémentaires							
Techniques de prospection et de pulvérisation						16 260 000	
Suivi-évaluation						3 352 000	
Suivi sanitaire, environnemental et contrôle de la qualité des traitements						7 348 800	
Pesticides et leurs outils de gestion						5 504 000	
S/Total 4						32 464 800	
TOTAL						696 360 030	

* : Disponibilités en moyens humains et matériels de l'ANLA pour la mise en œuvre du Plan annuel type de surveillance/lutte (détails au tableau 2)

2) Scénario de crise en période d'invasion (150 000 ha à traiter)

Le scénario envisagé en période acridienne d'invasion est celui d'une superficie de 150 000 hectares infestés à traiter sur une durée de deux mois. Il est basé sur l'expérience des crises passées dans ce genre de situation et s'appuie sur un dispositif d'interventions terrestres et aériennes (120 heures de vol). La liste des pistes d'atterrissage au Tchad est présentée en annexe 20.

Le tableau 7 ci-après présente les besoins totaux et les moyens à rechercher avec les coûts correspondants de ce scénario.

PNUA du Tchad
I. La gestion interministérielle de la crise et le PCN

Tableau 7. Besoins matériels et financiers pour la mise en œuvre d'un scénario de traitement de 150 000 hectares infestés

Désignation	Besoins (a)	Disponi- bilités (avril 2013)* (b)	Moyens à rechercher (c)=(a)-(b)	Nombre de mois (si applicable) (d)	Coût unitaire (FCFA) (e)	Coût des moyens à rechercher (FCFA) (f)=(c) x (d) x (e)	Observations
1. Pesticides, moyens roulants et matériels divers							
Pesticides (L)	150 000	43 900	107 000		9 000	963 000 000	
Camions	5	5	0				
Véhicules Pick-up 4x4	16	12	4	4	1 500 000	24 000 000	Location de véhicules à raison de 1 500 000 FCFA/ véhicule/ mois
Véhicules Station Wagon/double cabine	6	6	0				
Appareils de communication (Radio E/R Codan)	18	18	0				
Téléphones satellitaires (Thuraya)	10	5	5		600 000	3 000 000	
Equipements de Protection Individuelle	1 000	0	1 000		50 000	50 000 000	
Pulvérisateurs montés sur véhicules	20	20	0				
Atomiseurs à dos	50	50	0				
Pulvérisateurs à pile (Ulva+)	200	50	150		25 000	3 750 000	
Pile pour Ulva+	19 200	0	19 200		150	2 880 000	
Carburant pour appareils montés sur véhicule et atomiseurs à dos (L)	5 760	0	5 760		600	3 456 000	
Lubrifiant pour appareils de traitement (10% carburant)						345 600	
Pièces de rechange et réparation véhicules (forfait)						40 000 000	
Consommables divers (2% *1 090 431 600 [somme des lignes précédentes])						21 808 630	
S/Total 1						1 112 240 230	

PNUA du Tchad
I. La gestion interministérielle de la crise et le PCN

Désignation	Besoins (a)	Disponi- bilités (avril 2013)* (b)	Moyens à rechercher (c)=(a)-(b)	Nombre de mois (si applicable) (d)	Coût unitaire (FCFA) (e)	Coût des moyens à rechercher (FCFA) (f)=(c) x (d) x (e)	Observations
2. Dispositif terrestre							
Equipes de prospection	8	4	4	4	2 340 000	37 440 000	Une équipe de prospection est composée de 1 véhicule PU 4x4 (20L/100Km) et 1 camionnette (40L/100Km) et parcourt 100 km/jour
Equipes de traitement	8	2	6	4	1 910 000	45 840 000	Une équipe de traitement est composée de 2 véhicules 4x4 et parcourt 100 km/jour
Equipes QUEST	2	1	1	1	7 275 000	7 275 000	Une équipe QUEST est composée de 2 véhicules et parcourt 3000 km/ mission de 10 jours
Equipes de maintenance/ ravitaillement	2	1	1	1	7 725 000	7 725 000	Une équipe de maintenance est composée de 1 Camion et 1 véhicule PU et parcourt 3000 km/ mission de 10 jours
Equipes de coordination	2	1	1	1	6 375 000	6 375 000	Une équipe de coordination est composée de 2 véhicules et parcourt 3000 km/ mission de 10 jours
Equipe information/ communication	1	1	0				
S/Total 2						104 655 000	
3. Dispositif aérien							
Prospection lutte (heures)	120	0	120		1 400 000	168 000 000	
S/Total 3						168 000 000	
4. Formations complémentaires							
Techniques de prospection et de pulvérisation						16 260 000	
Suivi-évaluation						3 352 000	
Suivi sanitaire, environnemental et contrôle de la qualité des traitements						7 348 800	
Pesticides et leurs outils de gestion						5 504 000	
S/Total 4						32 464 800	
TOTAL						1 417 360 030	

* : Disponibilités en moyens humains et matériels de l'ANLA pour la mise en œuvre du Plan annuel type de surveillance/lutte (détails au tableau 2)

I.3. Le Poste de Commandement National (PCN)

1) Présentation générale

Tout passage en situation de crise, c'est-à-dire le moment où il y a déséquilibre entre les moyens nécessaires et les moyens disponibles au niveau de l'ANLA pour faire face à la situation acridienne, implique l'activation d'un PCN. Placé sous la haute autorité d'un responsable ministériel, il est composé de plusieurs cellules spécialisées. Elles sont coordonnées par un Chef du PCN et placées chacune d'entre elles sous la responsabilité d'un Chef de cellule. Chaque cellule accueille un ou plusieurs responsables ou spécialistes d'une fonction particulière. Ceux-ci peuvent s'adjoindre toute personne compétente chargée de mener les actions. Ces cellules sont au nombre de 4 :

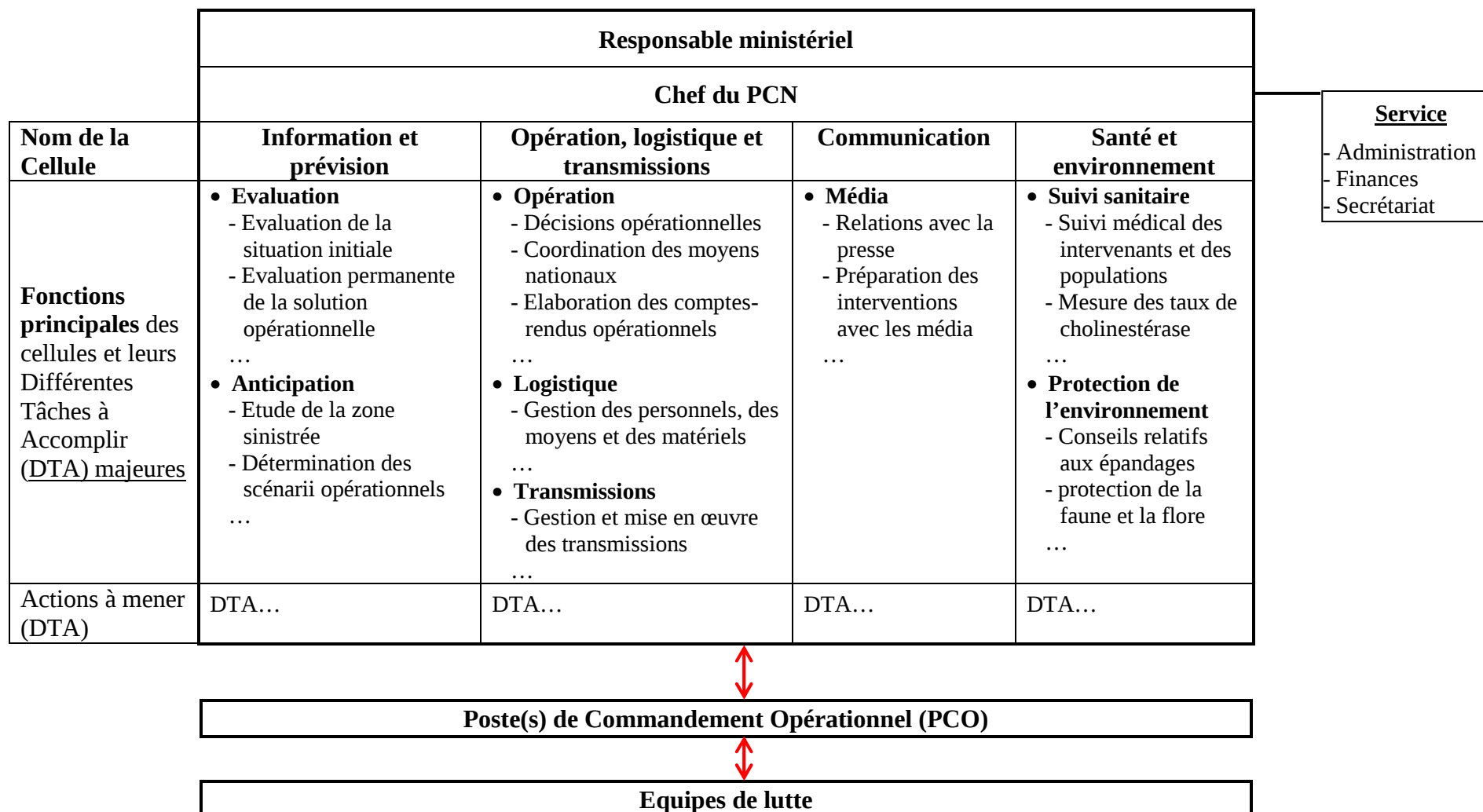
- Cellule « **Information et prévision** »
- Cellule « **Opération, logistique et transmissions** »
- Cellule « **Communication** »
- Cellule « **Santé et environnement** »

En outre, le Chef du PCN dispose d'un **Service chargé du secrétariat et des questions administratives et financières**.

Le tableau 8 à la page suivante présente l'organisation du PCN.

PNUA du Tchad
I. La gestion interministérielle de la crise et le PCN

Tableau 8. Organisation du PCN



Des fiches décrivant les Différentes Tâches à Accomplir (DTA) sont mises à disposition de chaque cellule et mises en œuvre par les personnels compétents. Il s'agit de fiches guide, de fiches réflexe et de fiches action. Elles sont présentées en annexe pour chaque cellule et peuvent faire l'objet d'un tiré à part.

Définition de la « Fiche guide » : cette fiche représente le mémento des objectifs principaux que le Chef de cellule doit atteindre. Il y a une « fiche guide » pour le Chef du PCN et une « fiche guide » par cellule.

Définition de la « Fiche réflexe » : cette fiche donne la liste des DTA majeures que le Chef de cellule ou le responsable de fonction est susceptible de mettre en œuvre. Il y a dans chaque cellule, autant de « fiches réflexe » que de fonctions.

Définition de la « Fiche action » : cette fiche donne pour chaque DTA majeure la liste des actions à mener par toute personne compétente affectée au PCN.

2) Le Chef du PCN

Le Chef du PCN coordonne au niveau national toutes les activités liées à la lutte contre le Criquet pèlerin. A ce titre, il veille à la fonctionnalité de l'ensemble du dispositif. Il est responsable devant l'autorité ministérielle en charge de la gestion de la crise.

La fiche guide du Chef de PCN est présentée en annexe 21.

Nommé par le Chef du PCN, le Chef du Service « administration, finances et secrétariat » gère toute l'administration du PCN et procède à l'analyse financière des besoins exprimés.

Les fiches réflexe (3) du Service « administration, finances et secrétariat » sont présentées en annexe 22.

3) Cellule « Information et prévision »

Sous le vocable « Information et prévision », sont pris en compte tous les éléments permettant d'appréhender une situation opérationnelle. La recherche et l'exploitation de l'information se conçoivent à travers les étapes suivantes :

- La recherche et la réception d'informations
- L'étude de la zone et des secteurs la composant
- L'évaluation de la situation
- La conception de scénarii opérationnels
- La mise en place d'une évaluation permanente des actions opérationnelles menées

La fiche guide de la cellule « Information et prévision » et les fiches réflexe (2) et action correspondantes (n) qui lui sont rattachées sont présentées en annexe 23.

4) Cellule « Opération, logistique et transmissions »

Le Chef du PCN détermine, sur proposition du Chef de cellule, les objectifs à atteindre et l'idée générale de manœuvre qui en découle. C'est la phase de décision.

La cellule « opération, logistique et transmissions » :

- Choisit et met en œuvre les différentes tâches à accomplir (DTA préétablies)
- Assure la gestion des moyens de lutte
- Assure le suivi et l'évaluation des actions menées
- Veille au maintien de la capacité opérationnelle des véhicules et équipements

- Organise le réseau des transmissions, assure sa pérennité et veille à la bonne marche des outils de transmissions de toutes natures.

La fiche guide de la cellule « opération, logistique et transmissions » et les fiches réflexe (3) et action correspondantes (n) qui lui sont rattachées sont présentées en annexe 24.

5) Cellule « Communication »

Cette cellule assure le flux des informations provenant des acteurs locaux et internationaux. Elle peut participer à l'information de la cellule « Information et prévision ». Elle assiste l'Autorité dans la mise en œuvre du plan de communication de crise.

La fiche guide de la cellule « communication » et les fiches réflexe (1) et action correspondantes (n) qui lui sont rattachées sont présentées en annexe 25.

6) Cellule « Santé et environnement »

Cette cellule présente une importance capitale en termes de santé des intervenants et de la population lors de l'application des pesticides. Elle participe également à la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement.

La fiche guide de la cellule « santé et environnement » et les fiches réflexe (2) et action correspondantes (n) qui lui sont rattachées sont présentées en annexe 26.

II. La gestion déconcentrée de la crise et le(s) Poste(s) de Commandement Opérationnel(s) – PCO

II.1. Rôle des PCO

Dans les zones affectées par la crise acridienne et en fonction de sa gravité, le Ministre en charge de la gestion de la crise, et sur proposition du Chef du PCN, met en place un ou plusieurs Poste(s) de Commandement Opérationnel(s) (PCO) chargé(s) de gérer les opérations de lutte au plus près du terrain. Les PCO sont placés sous l'autorité des Délégués Régionaux.

Un PCO est composé de plusieurs cellules à l'instar de celles du PCN en particulier celles concernant l'information acridienne ; les opérations, la logistique et les transmissions et ; le suivi sanitaire et environnemental. Mais il doit demeurer une structure légère avec du personnel issu de l'administration locale et de l'ANLA et dont la nomination se fait dans les mêmes conditions que celle du PCN. Le nombre de personnel doit y être restreint et limité à 4-5 personnes.

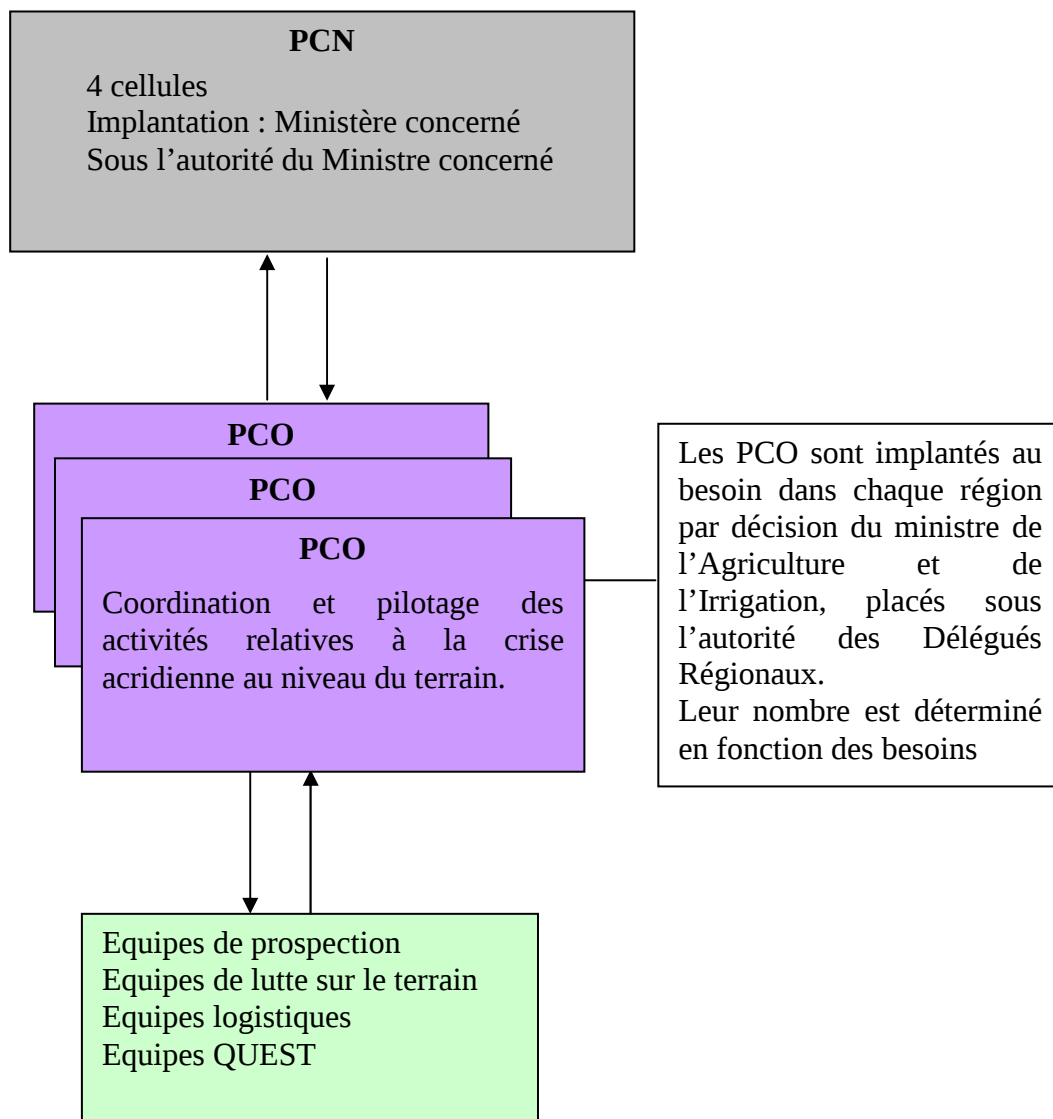
L'action des PCO doit se focaliser sur la coordination opérationnelle des moyens engagés, sur les relations avec les populations et les autorités administratives, coutumières et élus. Un PCO assure le lien entre le PCN et le terrain.

Le PCO rend compte systématiquement de son activité au PCN et applique les consignes qui lui sont données. Le Chef de chaque cellule du PCO peut entrer directement en contact avec son homologue du PCN pour échanger des informations techniques à l'exclusion de toute prise de décision.

Le PCO est chargé de :

- coordonner et piloter les activités relatives à la crise acridienne ;
- planifier les activités de lutte ;
- mobiliser les ressources humaines nécessaires ;
- engager le personnel et les moyens opérationnels.

II.2. Positionnement des PCO dans le dispositif global



III. Retour d'expérience

Pour avoir une bonne vision de la campagne, une analyse critique *post-crise* portera sur l'ensemble des activités menées, en vue d'en tirer les enseignements positifs et négatifs dans une perspective d'amélioration de la réponse, de modification des procédures et de la mise à jour le PNUA.

En vue du retour d'expérience après la crise, le propos durant la crise sera de :

- Archiver tous les documents de presse liés à la crise ;
- Tenir une main courante au niveau des PCN et PCO ;
- Rédiger les comptes-rendus d'activités des PCN et PCO ;
- Conduire des activités de suivi-évaluation de la gestion de la crise dont les rapports seront archivés ;
- Archiver les rapports de mission de coordination de la CLCPRO, de la FAO et de tout partenaire apportant une contribution à la gestion de la crise.

Liste des annexes du PNUA

Annexe 18. Liste des ministères et partenaires associés et leurs coordonnées	74
Annexe 19. Tableau des formations complémentaires	76
Annexe 20. Pistes d’atterrissage	77
Annexe 21. Fiche Guide du Chef du PCN	78
Annexe 22. Fiches du Service ADMINISTRATION, FINANCES et SECRETARIAT... ..	79
Annexe 23. Fiches de la cellule INFORMATION et PREVISION	83
Annexe 24. Fiches de la cellule OPERATION, LOGISTIQUE et TRANSMISSIONS	96
Annexe 25. Fiches de la cellule COMMUNICATION.....	117
Annexe 26. Fiches de la cellule SANTE et ENVIRONNEMENT	125

Annexe 18. Liste des ministères et partenaires associés et leurs coordonnées

Noms des ministères et partenaires	Téléphone*	Adresse mel
Ministères		
Primature		
Ministère chargé des Affaires Etrangères et de l'Intégration africaine	251 5540/5478	
Ministère délégué à la présidence de la République, chargé de la Défense Nationale et des Anciens Combattants		
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale		
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique	252 2786	
Ministère des Finances et du Budget	252 4807 251 4422	
Ministère des Transports et de l'Aviation Civile	252 2909/4436 252 2979	
Ministère de la Communication, porte parole du Gouvernement		
Ministère du Commerce et de l'Industrie	252 3049/6443	
Ministère de la Santé Publique	251 6090/5817 252 4459/3085	
Ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales	252 7714	
Ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine		
Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques	252 0757/3043	
Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation		
Représentations diplomatiques		
Ambassade d'Algérie	252 3592 252 3815	Amb.algerie@internet.td
Ambassade d'Allemagne	251 5647	Nippe.fauchtmu@internet.td
Ambassade d'Arabie Saoudite	252 3127	alhagmi@internet.td
Ambassade de Chine		
Ambassade d'Egypte	251 0972/0979 251 1474	Amb.egypte@internet.td
Ambassade des Etats-Unis	252 3372 251 4296	usis@internet.td
Ambassade de France	252 5678	Amba.france@internet.td

Noms des ministères et partenaires	Téléphone*	Adresse mel
Ambassade de la Libye - Chef de mission - Consulat d'Abéché	2516560 269 8558	
Ambassade du Soudan	252 5010/3988	Amb.soudan@internet.td
Consulat honoraire d'Italie	252 3970	Consulatitalie@internet.td
Consulat honoraire du Canada	253 4280 252 7211	
Organisations/ agences internationales		
Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID)		
Agence française de développement	252 7547 /7071	afdndjdi@internet.td
Banque africaine de développement		
Banque mondiale		
Commission Européenne	252 7623/7209	eudeltcd@internet.td
Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO)	+213 21 73 33 54	clcpro@fao.org
Organisations de s Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	2523617	Fao.tchad@internet.td
Programme Alimentaire Mondial	251 5474/8332	Pam.tchad@internet.td
Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD)	251 8757/8527	undp@internet.td

* : précédé de 00 235 pour les appels de l'étranger

Annexe 19. Tableau des formations complémentaires

N°	Thème de formation	Public ciblé pour la formation*	Responsable chargé de la formation*	Observations
1	Techniques de pulvérisation et calibrage des appareils de traitement	Agents DPVC, ONDR, SODELAC, OPs	ANLA	
2	Techniques de prospection	Agents DPVC, ONDR, SODELAC, OPs	ANLA	
3	Utilisation des équipements de communication	Agents DPVC, ONDR, SODELAC, OPs	ANLA	
4	Suivi environnemental et sanitaire et contrôle de la qualité des traitements	Agents DPVC, ONDR, SODELAC, MERH, MSP et OPs	ANLA/ Equipe QUEST	
5	Secourisme	Agents DPVC, ONDR, SODELAC, MERH, MSP et OPs	ANLA/ Equipe QUEST	

* Acronymes :

ANLA : Agence Nationale de Lutte Antiacridienne

DPVC : Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement

MERH : Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques

MSP : Ministère de la Santé Publique

ONDR : Office National du Développement Rural

OPs : Organisations paysannes

QUEST : *Quality and Environment Surveys of Treatments* / Qualité, environnement et santé publique

SODELAC : Société de développement du Lac

Annexe 20. Pistes d'atterrissage

N.B. : Données issues du Système de veille de l'ANLA (mise à jour d'avril 2013)

Région	Ville	Coordonnées (NE)	Dimension (Long/Larg)	Revêtement	Etat	Niveau de sécurité	Lignes de HT	Eau	Remarques
Abéché	Abéché	13°50'N/20°50'E	2800/30	Goudron	Bon	Sûr	Oui	Oui	Aéroport
	Adré	12°40'N/21°55'E	1050/25	Terre	Bon	Sûr	Non	Non	
Faya	Faya	17°54'N/19°06'E	2800/45	Goudron	Bon	Sûr	Oui	Oui	Aéroport
	Koro toro	16°03'N/18°29'E	1100/30	Terre	Bon	Sûr	Non	Non	
Fada	Fada	17°11'N/21°30'E	1100/50	Terre	Bon	Sûr	Non	Non	
	Kalaït	NC*	1200/100	Terre	Bon	Sûr	Non	Non	
	Ounianga Kebir	18°56'N/20°30'E	1320/20	Terre	Bon	Sûr	Non	Non	
	Amdjaras	16°03'N/22°50'E	2880/45	Goudron	Bon	Sûr	Oui	Oui	Aéroport
Biltine	Biltine	14°31'N/20°54'E	1250/30	Terre	Bon	Sûr	Non	Oui	
	Guereda	14°30'N/22°05'E	1050/30	Terre	Bon	Sûr	Non	Oui	
	Iriba	15°08'N/22°13'E	1340/40	Terre	Bon	Sûr	Non	Non	
Moussoro	Moussoro	13°39'N/16°30'E	1200/40	Terre	Bon	Sûr	Non	Non	
	Salal	14°51'N/17°13'E	600/30	Terre	Moyen	Sûr	Non	Non	
Mao	Mao	14°08'N/15°19'E	1700/20	Terre	Bon	Sûr	Non	Non	
	Nokou	NC*	NC*	Terre	Moyen	Sûr	Non	Non	
	Rig Rig	NC*	NC*	Terre	Moyen	Sûr	Non	Non	
Bol	Bol	13°27'N/14°44'E	800/20	Terre	Bon	Sûr	Non	Non	
	Bagassola	NC*	NC*	Terre	Moyen	Sûr	Non	Non	
Bardai	Bardai	21°27'N/17°03'E	1800/58	Terre	Bon	Sûr	Non	Non	
	Zouar	20°27'N/16°35'E	1450/35	Terre	Bon	Sûr	Non	Non	

* : Non communiqué

Annexe 21. Fiche Guide du Chef du PCN

FICHE GUIDE PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : PCN
	Chef du PCN	Date révision : 27/01/2014 N° révision : 01 Page : 1/1

Termes de référence

Le Chef du PCN assure sous l'autorité du Ministre en charge de la gestion de la crise, la direction du poste de commandement national. Assisté des chefs de cellules et éventuellement des experts, dont il peut s'entourer, il prend toutes décisions utiles pour faire face à la crise et les fait exécuter. Il est l'interlocuteur privilégié de l'autorité ministérielle et est responsable devant cette dernière. Le Chef du PCN aura les compétences suivantes :

- Encadrement de niveau supérieur
- Expérience confirmée dans la gestion de crise avec succès dans différents domaines (une expérience dans la lutte antiacridienne sera un atout)
- Connaissance des langues française et arabe (la maîtrise de l'anglais sera un atout)

En particulier le Chef du PCN :

- Est le conseiller du Responsable ministériel de la gestion de la crise
- Active et dirige le PCN sur ordre de l'Autorité ministérielle
- Propose au Responsable ministériel des options opérationnelles majeures susceptibles d'avoir un impact gouvernemental
- Coordonne, supervise et suit la mise en œuvre des activités des cellules et du Service du PCN
- Est l'interlocuteur privilégié des autorités nationales et des institutions internationales (CLCPRO, FAO, Banque mondiale, Commission européenne...)
- Est susceptible de répondre aux sollicitations de la presse
- Propose au Responsable ministériel le déblocage de fonds d'urgence
- Propose au Responsable ministériel la mise en œuvre des accords ou protocoles d'aide mutuelle internationale
- Organise la continuité de la direction du PCN
- Rend compte au Ministre en charge de la crise

Annexe 22. Fiches du Service ADMINISTRATION, FINANCES et SECRETARIAT

Sommaire des fiches « **Réflexe** »

SAFS1 Responsable de la fonction « ADMINISTRATION »	80
SAFS2 Responsable de la fonction « FINANCES »	81
SAFS3 Responsable de la fonction « SECRETARIAT »	82

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : SAFS1
	Service « ADMINISTRATION, FINANCES et SECRETARIAT »	Date de révision : 27/01/2014 N° de révision : 01
	SAFS1 Responsable de la fonction « ADMINISTRATION »	Page : 1/1

Termes de référence

Le Responsable de la fonction ADMINISTRATION assure sous l'autorité du Chef du PCN l'organisation et le suivi administratif du PCN. Il prend toutes les mesures nécessaires pour que les règles en vigueur dans l'administration du pays soient respectées dans le fonctionnement du PCN.

En particulier, le responsable de la fonction :

- Assure les relations entre les différents ministères et les partenaires
- Prend en charge le suivi des conséquences administratives d'événements particuliers (assurances, contentieux...)
- Assure le recrutement et la gestion du personnel contractuel pendant la durée de la crise
- Rend compte au Chef du PCN

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : SAFS2
	Service « ADMINISTRATION, FINANCES et SECRETARIAT »	Date de révision : 27/01/2014 N° de révision : 01
	SAFS2 Responsable de la fonction « FINANCES »	Page : 1/1

Termes de référence

Le Responsable de la fonction FINANCES assure, sous l'autorité du Chef du PCN, l'organisation et le suivi de l'ensemble des problèmes financiers du PCN. Il assure le suivi quotidien des besoins financiers du PCN. Il alerte le Chef du PCN dès qu'une suspicion de décalage entre les besoins et les ressources est détectée. Il est en liaison constante avec le responsable de la fonction ADMINISTRATION.

En particulier, le responsable de la fonction :

- Prépare l'activation des procédures de décaissement des fonds d'urgence
- Gère le budget alloué à la mise en œuvre du plan en liaison avec les ministères concernés
- Gère, en liaison avec la cellule « OPÉRATION, LOGISTIQUE et TRANSMISSIONS », les achats de matériels et consommables nécessaires
- Elabore en rapport avec la fonction ADMINISTRATION les dossiers de passation de marchés publics
- Evalue les conséquences économiques de la crise
- Procède au règlement des factures, salaires éventuels et indemnités
- Rend compte au Chef du PCN

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : SAFS3
	Service « ADMINISTRATION, FINANCES et SECRETARIAT »	Date de révision : 27/01/2014 N° de révision : 01
	SAFS3 Responsable de la fonction « SECRETARIAT »	Page : 1/1

Termes de référence

Le Responsable de la fonction SECRETARIAT assure sous l'autorité du Chef du PCN l'organisation et le suivi de toutes les tâches dévolues au Secrétariat. Il doit assurer en permanence le secrétariat du PCN.

En particulier, le responsable de la fonction :

- Tient à jour une main courante générale
- Assure la dactylographie des documents internes
- Assure la duplication et la distribution de documents
- Rédige les synthèses et les comptes rendus
- Compile les notes relatives aux événements importants qui permettront de réaliser le retour d'expérience
- Prépare et rend disponible un répertoire de coordonnées de tous les intervenants dans la gestion de la crise (téléphone, fax, e-mail, etc.)
- Rend compte au Chef du PCN

Annexe 23. Fiches de la cellule INFORMATION et PREVISION

Sommaire des fiches « **Guide** », « **Réflexe** » et « • Action »

Chef de la cellule « INFORMATION ET PREVISION » 84

CIP1 Responsable de la fonction « EVALUATION » 85

- CIP1.1 Organiser son équipe en affectant les tâches 86
- CIP1.2 Collecter les informations acridienne et météorologique 87
- CIP1.3 Evaluer l'ampleur de l'infestation, sa vitesse de propagation, sa direction et ses effets 88
- CIP1.4 Evaluer l'efficacité de la solution opérationnelle en cours 89
- CIP1.5 Préparer et utiliser une fiche journalière d'information 90
- CIP1.6 Reporter les informations sur une carte murale 91

CIP2 Responsable de la fonction « ANTICIPATION » 92

- CIP2.1 Organiser son équipe en affectant les tâches 93
- CIP2.2 Définir la stratégie d'intervention (techniques d'application, méthodes et environnement) 94
- CIP2.3 Concevoir des solutions opérationnelles en fonction des contraintes matérielles et financières 95

<u>FICHE GUIDE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CIP
	Chef de la cellule « INFORMATION ET PREVISION »	Date révision : 27/01/2014 N° révision : 01 Page : 1/1
<u>Termes de référence</u> <i>La cellule « INFORMATION ET PREVISION » est le cerveau du poste de commandement dans la mesure où elle conçoit les différentes solutions opérationnelles qui seront proposées au Chef du PCN. Le Chef de la cellule doit disposer de bonnes connaissances sur le Criquet pèlerin.</i> <u>En particulier le Chef de la cellule :</u> • Organise son équipe (évaluation et anticipation) et affecte les tâches • Organise l'espace de travail affecté à la cellule • Procède à la collecte et au traitement de l'information de terrain de manière à avoir une connaissance globale de l'environnement (biologique, physique/géographique, économique, politique, sécurité, social, administratif, etc.), des risques qui lui sont liés et de ses ressources (infrastructures, eau, forêts, etc.) • Anticipe l'évolution de la situation acridienne de manière à prévoir les moyens nécessaires à court et moyen terme • Conçoit des scénarii opérationnels évolutifs qu'il soumet au Chef du PCN pour les transmettre ensuite à la cellule « Opérations, logistique et transmissions » qui les mettra en œuvre • Identifie les enseignements à tirer dans le cadre d'un RETEX ultérieur. • Rend compte au Chef du PCN		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CIP1
	Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date de révision : 27/01/2014 N° de révision : 01
	CIP1 Responsable de la fonction « EVALUATION »	Page : 1/1

Termes de référence

Le Responsable de la fonction « EVALUATION » assure un travail primordial dans l'organisation de la lutte. Il doit collecter, vérifier et faire connaître par tous les moyens mis à sa disposition et ce qu'il pourra imaginer, toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre de la lutte. Il doit avoir une bonne connaissance du criquet pèlerin.

En particulier, le responsable de la fonction :

- Organise son équipe en affectant les tâches
- Organise la salle ou l'espace dont il dispose
- Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules
- Recherche, collecte les informations de terrain et d'autres sources
- Vérifie la fiabilité des informations
- Evalue l'ampleur de l'infestation, sa vitesse de propagation, sa direction et ses effets
- Evalue la faisabilité de la solution opérationnelle retenue en fonction des contraintes matérielles et financières
- Evalue les contraintes et les insuffisances
- Evalue les risques sanitaires et environnementaux, les impacts immédiats et à venir
- Rend compte au Chef de la cellule

PNUA du Tchad
Annexe 23 – Cellule Information et prévision

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CIP1.1
	Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « EVALUATION »	N° de révision : 01
	CIP1.1 Organiser son équipe en affectant les tâches	Page : 1/1
• Présenter son équipe • Présenter la fonction • Vérifier les moyens matériels • Répartir le personnel • Attribuer les tâches		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CIP1.2
	Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « EVALUATION »	N° de révision : 01
	CIP1.2 Collecter les informations acridienne et météorologique	Page : 1/1
• Utiliser la fiche standard de prospection/lutte • Collecter les données à partir des stations météorologiques • Consulter les sites des institutions traitant de sujets relatifs à la météorologie • Exploiter les bulletins de prévisions météorologiques • Prendre contact avec les différents acteurs de terrain		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CIP1.3
	Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « EVALUATION »	N° de révision : 01
	CIP1.3 Evaluer l'ampleur de l'infestation, sa vitesse de propagation, sa direction et ses effets	Page : 1/1

- Evaluer les superficies infestées et les visualiser sur une carte
- Préciser l'état phasaire de la population acridienne
- Préciser le stade de développement de la population acridienne
- Evaluer les superficies traitées et les visualiser sur une carte
- Prévoir l'évolution à court terme de la situation acridienne
- Vérifier les données pluviométriques estimatives journalières (RFE)
- Vérifier les images EUMETSAT/MPE pour visualiser le mouvement des nuages
- Vérifier les images MODIS
- Consulter les sites des institutions traitant de sujets relatifs à la lutte antiacridienne
- Suivre les activités de prospection journalière sur la plateforme Novacom
- Utiliser RAMSES pour visualiser et analyser les données de terrain, estimation de la pluie et images

PNUA du Tchad
Annexe 23 – Cellule Information et prévision

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CIP1.4
	Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « EVALUATION »	N° de révision : 01
	CIP1.4 Evaluer l'efficacité de la solution opérationnelle en cours	Page : 1/1
• Evaluer les résultats des prospections par rapport au planning prédéfini • Evaluer les résultats des traitements (taux de mortalité des cibles...)		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CIP1.5
	Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « EVALUATION »	N° de révision : 01
	CIP1.5 Préparer et utiliser une fiche journalière d'information	Page : 1/1
• Préparer un canevas de fiche de collecte des informations liées à la situation acridienne et à la situation opérationnelle des prospections et de la lutte • Recueillir les informations de terrain • Analyser les données collectées par les fiches de prospection • Faire des prévisions à court et moyen termes		

<u>FICHE</u> <u>ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche :
	Cellule « INFORMATION et PREVISION »	CIP1.6
	Fonction « EVALUATION »	Date de révision : 27/01/2014
	CIP1.6 Reporter les informations sur une carte murale	N° de révision : 01 Page : 1/1
• Disposer des coordonnées des données de terrain • Disposer de cartes murales (1/200 000, 1/500 000, 1/1 000 000) • Disposer de feuilles transparentes en plastique ou en papier, de crayons multi couleur et d'un mur (tableau mural) où la carte sera suspendue • Types d'autocollants à utiliser : triangle de couleur bleue signifiant la pluie ; cercle de couleur grise ou rouge désignant les acridiens ; carré de couleur vert caractérisant la végétation		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CIP2
	Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date de révision : 27/01/2014 N° de révision : 01
	CIP2 Responsable de la fonction « ANTICIPATION »	Page : 1/1

Termes de référence

Le Responsable de la fonction « ANTICIPATION » collecte et analyse les informations fournies par la fonction « EVALUATION » et d'autres sources. Les solutions opérationnelles proposées doivent être adaptées, crédibles et en adéquation avec les moyens disponibles. Il peut également faire des propositions d'amélioration ou d'augmentation des moyens de lutte dont il estime l'utilisation nécessaire.

En particulier, le responsable de la fonction :

- Organise son équipe en affectant les tâches
- Prend en compte les informations fournies par les autres fonctions
- Analyse ces informations
- Conçoit des solutions opérationnelles (scenarii) en fonction des contraintes matérielles et financières (proposer au moins 2 solutions au Chef de la cellule)
- Réfléchir aux résultats attendus des solutions proposées
- Rend compte au Chef de la cellule

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CIP2.1
	Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « ANTICIPATION »	N° de révision : 01
	CIP2.1 Organiser son équipe en affectant les tâches	Page : 1/1
• Présenter la fonction • Vérifier les moyens matériels • Identifier le personnel selon leur profil • Répartir le personnel • Attribuer les tâches		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CIP2.2
	Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « ANTICIPATION »	N° de révision : 01
	CIP2.2 Définir la stratégie d'intervention (techniques d'application, méthodes et environnement)	Page : 1/1
• Récupérer la situation cartographiée des infestations • Prendre en compte la situation des moyens disponibles (humains, matériels et financiers) • Etablir un ordre de priorité des interventions • Positionner les équipes de traitement • Définir les besoins en moyens d'intervention • Informer les populations de la zone d'intervention • Redéployer les équipes en fonction de l'évolution de la situation • Prendre en compte la situation environnementale (accessibilité, sensibilité de la zone, risques, végétation) • Choisir la méthode de lutte • Choisir les pesticides et les équipements de traitement • Définir le choix des types d'application		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CIP2.3
	Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « ANTICIPATION »	N° de révision : 01
	CIP2.3 Concevoir des solutions opérationnelles en fonction des contraintes matérielles et financières	Page : 1/1
• Imaginer des solutions alternatives • Mobiliser la population pour la lutte traditionnelle • Déterminer les moyens humains et matériels nécessaires • Dégager des solutions envisageables • Elaborer des scénarii		

Annexe 24. Fiches de la cellule OPERATION, LOGISTIQUE et TRANSMISSIONS

Sommaire des fiches « **Guide** », « **Réflexe** » et « **Action** »

Chef de la cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS » 97

COL1 Responsable de la fonction « OPERATION »..... 98

- COL1.1 Evaluer la faisabilité de la solution opérationnelle retenue en fonction des contraintes matérielles et financières 99
- COL1.2 Mettre en place et engager les personnels et les moyens 100
- COL1.3 Prendre en compte les données techniques, scientifiques et météorologiques 101
- COL1.4 Prendre en compte la donnée sécurité du terrain 102
- COL1.5 Assurer le contact régulier avec les PCO..... 103
- COL1.6 Coordonner et suivre les opérations en cours 104
- COL1.7 Se renseigner sur la disponibilité des stocks de pesticides, de moyens terrestres et aériens, carburants et équipements divers 105

COL2 Responsable de la fonction « LOGISTIQUE » 106

- COL2.1 Assurer la fonctionnalité et la maintenance de tous les équipements et moyens roulants 107
- COL2.2 Assurer l'approvisionnement en carburant, pesticides et équipements des moyens terrestres 108
- COL2.3 Assurer l'approvisionnement en moyens logistiques des bases aériennes . 109
- COL2.4 Faire le bilan des moyens matériels et humains..... 110
- COL2.5 Mettre en place un stock stratégique de pesticides 111

COL3 Responsable de la fonction « TRANSMISSIONS »..... 112

- COL3.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de transmissions..... 113
- COL3.2 Assurer la maintenance des outils de transmission 114
- COL3.3 Assurer la continuité de la fonction transmissions..... 115
- COL3.4 Mettre en place un Ordre Technique de Transmissions (OTT) 116

<u>FICHE GUIDE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL
	Chef de la cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date révision : 27/01/2014 N° révision : 01 Page : 1/1
<u>Termes de référence</u> <i>La cellule « OPERATION, LOGISTIQUE et TRANSMISSIONS » prend toutes les dispositions utiles pour assurer :</i> - <i>La mise en œuvre et le suivi des opérations de lutte décidées par le Chef du PCN</i> - <i>La logistique nécessaire aux personnels engagés dans la lutte et aux autres moyens matériels terrestres aériens</i> - <i>La permanence et le bon fonctionnement du réseau de transmissions (Radio, téléphone, internet...)</i> <u>En particulier le Chef de la cellule :</u> • Organise son équipe (opération, logistique et transmissions) et affecte les tâches • Organise l'espace de travail affecté à la cellule • S'approprie la solution opérationnelle retenue par le Chef du PCN • S'assure de la disponibilité des moyens humains et matériels nécessaires et planifie la mise en œuvre de la solution opérationnelle retenue • Assure et contrôle la mise en place du personnel et son engagement au travail • Veille à la sécurité du personnel intervenant • Assure l'organisation de la logistique nécessaire aux équipes de lutte • Recherche éventuellement les moyens additionnels nécessaires • Coordonne et suit l'ensemble des opérations en cours sur le terrain • Evalue l'efficacité de la solution opérationnelle en cours • Installe, organise et assure les transmissions par radio, téléphone, fax et messagerie électronique • Rend compte au Chef du PCN		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL1
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014 N° de révision : 01
	COL1 Responsable de la fonction « OPERATION »	Page : 1/1

Termes de référence

Le Responsable de la fonction « OPERATION » prépare et fait mettre en œuvre les moyens d'intervention dont il assure la coordination. Il doit avoir une bonne vision de l'ensemble de l'organisation opérationnelle mise en place sur le terrain, dont il se tient régulièrement informé. Il doit avoir de bonnes connaissances en matière de lutte antiacridienne.

En particulier, le responsable de la fonction :

- Evalue la faisabilité de la solution opérationnelle proposée en fonction
- des contraintes matérielles et financières
- Met en place et engage le personnel et les moyens
- Sectorise le terrain et propose l'établissement d'un ou de PCO
- Prend en compte les données techniques, scientifiques et météorologiques
- Prend en compte la donnée sécurité de terrain
- Coordonne et suit l'ensemble des opérations
- Assure et exploite le flux d'information opérationnelle
- Assure le contact régulier avec les PCO
- Evalue l'efficacité de la solution opérationnelle en cours
- Se renseigne sur la disponibilité des stocks de pesticides, de moyens terrestres et aériens, carburant et équipements divers
- Rend compte au Chef de la cellule

FICHE ACTION PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL1.1
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « OPERATION »	N° de révision : 01
	COL1.1 Evaluer la faisabilité de la solution opérationnelle retenue en fonction des contraintes matérielles et financières	Page : 1/1
• Exploiter les messages et les fiches de prospection/lutte • Vérifier les sources d'informations (voyageurs, nomades, éleveurs, etc.) • Analyser les informations venant du terrain • Vérifier la disponibilité du personnel et matériels nécessaire • Identifier le nombre d'équipe à mettre en place en fonction des scénarii • Faire le point des équipements en rapport avec le nombre d'équipe • Exprimer les besoins additionnels • Vérifier l'opérationnalité environnementale, politique de l'opération • Rendre compte au Chef de cellule (manque ou disponibilité des moyens demandés) • Evaluer le coût des opérations		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL1.2
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « OPERATION »	N° de révision : 01
	COL1.2 Mettre en place et engager les personnels et les moyens	Page : 1/1

- Constituer les équipes de lutte
- Sectoriser la zone d'intervention et répartir les équipes de lutte
- S'assurer de la disponibilité et l'octroi des moyens financiers
- Faire un dispatching (répartition) des moyens sur l'ensemble des secteurs
- S'assurer du respect de l'ensemble des règles de sécurité relatives aux opérations de ce type

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL1.3
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « OPERATION »	N° de révision : 01
	COL1.3 Prendre en compte les données techniques, scientifiques et météorologiques	Page : 1/1
• Evaluer la situation acridienne • Tenir compte des conditions environnementales du terrain • Analyser les données météorologiques journalières (recueillies par les prospecteurs) • Disposer des bulletins météorologiques quotidiens • Exploiter les données scientifiques issues des fiches de prospection • Utiliser les informations satellitaires • Considérer les prévisions météorologiques (qui vont être recueillies à la station météorologique le plus proche) dans les prochaines 24 ou 48 heures		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL1.4
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « OPERATION »	N° de révision : 01
	COL1.4 Prendre en compte la donnée sécurité du terrain	Page : 1/1
• Evaluer l'engagement des leaders/autorités dans le processus de sécurité • Se renseigner sur l'état sécuritaire du terrain • Prévoir un plan de sécurité et de secours d'urgence en relation avec les services de sécurité • Etre en contact avec les centres de santé pour les secours d'urgence • Disposer de stocks d'antidotes en rapport avec les types de pesticides • Equiper les véhicules de moyens de communication et de guidage • Définir les heures de vacation • Exploiter les messages et toutes autres sources d'information		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL1.5
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « OPERATION »	N° de révision : 01
	COL1.5 Assurer le contact régulier avec les PCO	Page : 1/1
• Déterminer le nombre de PCO à mettre en place • Proposer la mise en place des PCO à faire au Chef de cellule • Evaluer les besoins nécessaires à l'ouverture de ces PCO • Mettre les moyens humains et matériels au niveau des PCO • Maintenir le contact et coordonner les actions des PCO sur le terrain		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL1.6
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « OPERATION »	N° de révision : 01
	COL1.6 Coordonner et suivre les opérations en cours	Page : 1/1
• Organiser et suivre l'évolution des équipes sur le terrain • Assurer un contact régulier entre les équipes sur le terrain, les PCO et les autorités • Redistribuer les tâches entre les équipes • Définir le positionnement des aéronefs en fonction de l'évolution acridienne		

FICHE ACTION PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL1.7
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « OPERATION »	N° de révision : 01
	COL1.7 Se renseigner sur la disponibilité des stocks de pesticides, de moyens terrestres et aériens, carburants et équipements divers	Page : 1/1
• Evaluer et contrôler les moyens disponibles • Vérifier la disponibilité des stocks de pesticides • S'assurer de la disponibilité et de l'état de fonctionnalité des aéronefs • S'assurer de la disponibilité du carburant et équipements divers • Exprimer les besoins nouveaux • Vérifier les contrats de location • Identifier le nombre d'aéronefs • Mettre en place les équipements de la base aérienne (communication, EPI, prévention, balisage, affichage, véhicule, équipes terrestre, transport, etc.)		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL2
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014 N° de révision : 01
	COL2 Responsable de la fonction « LOGISTIQUE »	Page : 1/1

Termes de référence

Le Responsable de la fonction « LOGISTIQUE » a un rôle primordial dans la mise en œuvre des opérations de lutte. En cas de défaillance de l'approvisionnement en moyens humains et matériels sur le terrain, c'est l'ensemble du dispositif de lutte qui peut être affecté. Il doit faire preuve de réactivité ; l'anticipation étant le maître-mot de son action tout en respectant les règles administratives en particulier financières. La continuité de l'approvisionnement des moyens engagés est la clé de la réussite d'une opération.

En particulier, le responsable de la fonction :

- Etablit les plans prévisionnels et assure l'approvisionnement des équipes sur le terrain
- Prend en compte le personnel et les moyens disponibles
- Assure la fonctionnalité et la maintenance de tous les appareils et moyens roulants
- Assure l'organisation de la logistique nécessaire aux équipes de lutte
- Fait l'inventaire des moyens humains et matériels disponibles, quantitativement et qualitativement
- Accompagne et oriente le Chef du PCN dans la recherche et la répartition des moyens pour la mise en œuvre du dispositif d'intervention
- Met en place un stock stratégique de pesticides
- Exploite toutes les données/ informations émanant du terrain
- Soutient les bases aériennes aux plans opérationnel et logistique
- Rend compte au Chef de la cellule

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL2.1
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « LOGISTIQUE »	N° de révision : 01
	COL2.1 Assurer la fonctionnalité et la maintenance de tous les équipements et moyens roulants	Page : 1/1

- Veiller au nettoyage des appareils après traitement
- Veiller au suivi des mouvements pour chaque appareil
- Veiller à l'entretien des appareils usuels
- Veiller au remplissage des carnets de bord et d'entretien pour chaque véhicule
- Veiller au suivi des mouvements pour chaque véhicule
- Tenir un tableau de gestion des matériels
- Signaler immédiatement tout incident survenu sur un véhicule

FICHE ACTION PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL2.2
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « LOGISTIQUE »	N° de révision : 01
	COL2.2 Assurer l’approvisionnement en carburant, pesticides et équipements des moyens terrestres	Page : 1/1
• Mettre le carburant à la disposition des équipes • Créer des dépôts temporaires de carburant • Programmer le ravitaillement des équipes en fonction des besoins • Prévoir les moyens de transport • Positionner les équipes de ravitaillement • Veiller au respect des règles de sécurité relative à la manutention des produits dangereux (feu, explosion), conduite à tenir en cas d’incident ou d’accident • Créer des dépôts temporaires de pesticides en dehors des magasins centraux • Mettre les pesticides à la disposition des équipes • Sécuriser les dépôts temporaires • Préparer les bordereaux d’envoi • Enregistrer les bordereaux de réception		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL2.3
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « LOGISTIQUE »	N° de révision : 01
	COL2.3 Assurer l’approvisionnement en moyens logistiques des bases aériennes	Page : 1/1
• Faire l’état des lieux des pistes d’atterrissage • Veiller à l’approvisionnement des bases aériennes • Veiller à l’opérationnalité des équipes terrestres de soutien aux aéronefs • Doter les bases aériennes de cartes par entité géographique • Se renseigner sur l’autonomie des aéronefs • Etablir le contact radio des aéronefs avec l’agent de terrain • Enregistrer tous les déplacements des aéronefs fournis par le pilote		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL2.4
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « LOGISTIQUE »	N° de révision : 01
	COL2.4 Faire le bilan des moyens matériels et humains	Page : 1/1
• Consulter la base de données des moyens de l'ANLA (SVDN) • Vérifier que les données du SVDN sont mises à jour • Identifier les moyens de la DPVC et des autres ministères impliqués dans la gestion de la crise • S'assurer de l'existence réelle des prospecteurs, techniciens agricoles spécialisés en protection des végétaux, mobilisables au niveau des structures partenaires • Localiser et récupérer les kits de prospection et de protection disponible au niveau des structures partenaires		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL2.5
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « LOGISTIQUE »	N° de révision : 01
	COL2.5 Mettre en place un stock stratégique de pesticides	Page : 1/1
• Veiller à l'estimation correcte des besoins en pesticides • Acquérir les pesticides en fonction des besoins estimés • Acquérir en priorité, dans la mesure du possible, des pesticides issus d'opérations de triangulation avec les autres pays de la Région occidentale • Positionner les pesticides suivant les zones d'intervention • Eviter les mauvaises conditions de stockage		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL3
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014 N° de révision : 01
	COL3 Responsable de la fonction « TRANSMISSIONS »	Page : 1/1

Termes de référence

Le responsable de la fonction « TRANSMISSIONS » doit faire assurer, en permanence, les liaisons indispensables à une bonne organisation de la lutte par radio, téléphone (fixe et mobile) et internet. Il est en liaison constante avec les autres services utilisant des moyens radiotéléphoniques dans l'organisation de la lutte. Il doit avoir de bonnes connaissances en matière de transmissions et avoir participé (ou mieux dirigé) les travaux d'élaboration de l'Ordre Technique des Transmissions (OTT).

En particulier, le responsable de la fonction :

- Inventorie le matériel de transmission disponible
- Assure la mise en œuvre du plan des transmissions préétabli
- Elabore et met en œuvre un plan de transmissions
- Assure l'équipement de la salle du PCN et des PCO
- Assure la maintenance des outils de transmissions
- Facilite la circulation de l'information
- Vérifie la fonctionnalité du réseau de transmissions
- Assure la continuité de la fonction « TRANSMISSIONS » dans le temps
- Assure la mise en place d'un Ordre Technique des Transmissions (OTT) en liaison avec les autres départements ministériels
- Rend compte au Chef de la cellule

FICHE ACTION PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL3.1
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « TRANSMISSIONS »	N° de révision : 01
	COL3.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de transmissions	Page : 1/1

- Procéder au recensement de l'ensemble des services qui devront installer un ou des postes radios au PCN
- Prendre contact avec ces derniers pour déterminer les conditions techniques de l'installation et le nombre d'appareils
- S'informer sur les conditions techniques d'installation des postes (types d'antennes, coaxial, pièces de jonctions, alimentation électrique, etc.)
- S'informer sur les fréquences de travail et sur les interférences possibles
- Déterminer les emplacements des postes dans le PCN et prévoir les installations en conséquence
- Arrêter la liste des indicatifs radio
- Prévoir l'alimentation électrique de secours et en déterminer le type (batteries, groupes électrogènes)
- Prévoir en liaison avec les services intéressés les moyens de la maintenance (personnel qualifié, pièces de rechange, postes supplémentaires etc.)
- Penser à une organisation durable dans le temps
- Ecrire en liaison avec les services intéressés, un document technique pour prendre en compte tous les éléments de la présente fiche
- Prendre contact avec les UNLAs des pays voisins pour déterminer des fréquences communes
- Etablir les plages de communication avec les pays voisins
- Proposer le Plan de transmission pour validation au Chef de cellule

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL3.2
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « TRANSMISSIONS »	N° de révision : 01
	COL3.2 Assurer la maintenance des outils de transmission	Page : 1/1
• Aménager le local avec le matériel nécessaire • Responsabiliser et répartir les tâches selon le profil des agents • Mettre en place un système de suivi et de gestion rationnelle des outils de transmissions • Mettre en place les moyens nécessaires à la bonne marche de la fonction • Disposer d'un personnel qualifié en maintenance des matériels de transmission		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL3.3
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « TRANSMISSIONS »	N° de révision : 01
	COL3.3 Assurer la continuité de la fonction transmissions	Page : 1/1
• Gérer les outils de transmission • Veiller à la bonne marche des outils de transmission • Assurer la maintenance des outils de transmission • Organiser l'équipe de maintenance afin d'assurer une permanence de celle-ci • Approvisionner les pièces détachées nécessaires aux réparations d'urgence		

FICHE ACTION PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : COL3.4
	Cellule « OPERATION, LOGISTIQUE ET TRANSMISSIONS »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « TRANSMISSIONS »	N° de révision : 01
	COL3.4 Mettre en place un Ordre Technique de Transmissions (OTT)	Page : 1/1
• Mettre en place et vérifier la fonctionnalité des outils de transmission (radio, micro, casque, batterie, etc.) • Fixer la fréquence de communication • Déterminer les horaires de vacation • Choisir le personnel approprié et transmettre leurs coordonnées aux autres chefs de cellule • Déterminer les équipes de rotation et fixer un code de conduite • Déterminer le temps de vacation (durée de travail d'une équipe ou d'une personne) • Transmettre les informations reçues aux différentes cellules • Communiquer les instructions du PCN aux PCO et équipes de terrain • Consigner les informations reçues et données sur un registre (archivage) • Faire un rapport de synthèse de la journée de travail • Mettre en place un numéro vert • Faire assurer la maintenance du matériel		

Annexe 25. Fiches de la cellule COMMUNICATION

Sommaire des fiches « **Guide** », « **Réflexe** » et « • Action »

Chef de la cellule « COMMUNICATION ».....	118
CCT1 Responsable de la fonction « MEDIA »	119
• CCT1.1 Se tenir informé auprès des différentes cellules de la situation des informations en provenance du terrain	120
• CCT1.2 Organiser un point de presse	121
• CCT1.3 Organiser une conférence de presse	122
• CCT1.4 Faciliter le contact entre les médias.....	123
• CCT1.5 Archiver toutes les informations médiatiques dans le but du RETEX.....	124

<u>FICHE GUIDE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CCT
	Chef de la cellule « COMMUNICATION »	Date révision : 27/01/2014 N° révision : 01 Page : 1/1
<u>Termes de référence</u> <i>Le Chef de la cellule « COMMUNICATION » assure pour le compte du Chef du PCN, la mise en œuvre du plan de communication de crise. Il lui revient la charge de gérer en liaison avec son homologue du ministère gestionnaire de la crise et le Chef de PCN l'ensemble des éléments qui pourront être remis aux media pour publication. Son action est éminemment stratégique, une mauvaise communication pouvant impacter négativement et longtemps l'action, même correcte, d'un service opérationnel.</i>		
<u>En particulier le Chef de la cellule :</u> • Organise une réunion avec les membres de son équipe pour répartir les tâches • Organise l'espace de travail affecté à la cellule • Exprime les besoins en matériel et en personnel • Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellule • Organise la communication interne et externe relative à la crise acridienne • Prend régulièrement contact avec les autres chefs de cellule pour s'informer de la situation acridienne et de sa gestion • Organise les relations avec les medias au profit de l'autorité en charge de la gestion de la crise • S'informe sur la situation acridienne dans les autres pays • Met en œuvre le plan de communication de crise (élaboré avant la crise) • Veille aux retombées médiatiques de cette communication • Rend compte au Chef du PCN		

<u>FICHE</u> <u>REFLEXE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CCT1
	Cellule « COMMUNICATION »	Date de révision : 27/01/2014 N° de révision : 01
	CCT1 Responsable de la fonction « MEDIA »	Page : 1/1

Termes de référence

Le Responsable de la fonction « MEDIA » assure un rôle primordial dans la gestion d'une crise dans la mesure où la presse est omniprésente dans ce genre de situation. Sous l'autorité de son Chef de cellule, il doit d'une part être à l'écoute du terrain pour avoir une connaissance d'ensemble de la situation, et, d'autre part être à l'écoute des demandes (raisonnables) des media.

Il est en liaison permanente avec l'ensemble des cellules et a également un rôle d'information du PCN dans son ensemble.

Il doit avoir participé à l'élaboration du plan de gestion de crise. Une connaissance de l'organisation des media en général est un pré-requis

En particulier, le responsable de la fonction :

- Organise son équipe en affectant les tâches
- Organise la salle ou l'espace dont il dispose
- Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules
- Met en œuvre le plan de communication de crise pré-établi
- Se tient informé auprès des différentes cellules de la situation et vérifie les informations en provenance du terrain
- Organise ses contacts avec les journalistes et les convie; éventuellement à une réunion de travail
- Informe les média de l'évolution de la crise (point, conférence et caravane de presse)
- Facilite le contact entre les média et le Chef du PCN
- Archive toutes les informations dans un but de RETEX
- Rédige les interventions médiatiques du Chef du PCN et de l'autorité ministérielle
- Assure le suivi les retombées médiatiques de la crise
- Assurer la continuité de la fonction « MEDIA » dans le temps
- Rend compte au Chef de la cellule

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CCT1.2
	Cellule « COMMUNICATION »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « MEDIA »	N° de révision : 01
	CCT1.1 Se tenir informé auprès des différentes cellules de la situation des informations en provenance du terrain	Page : 1/1
- Recueillir les informations auprès des autres cellules - S’assurer de la pertinence des informations provenant du terrain		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CCT1.3
	Cellule « COMMUNICATION »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « MEDIA »	N° de révision : 01
	CCT1.2 Organiser un point de presse	Page : 1/1
• Solliciter l'accord du Chef du PCN pour fixer une heure précise aux média et un lieu déterminé • Echanger ses contacts avec les journalistes • Elaborer un avis de réunion de travail avec les journalistes • Proposer au Chef du PCN une note sur le sujet à traiter • Inviter les média en précisant le lieu, l'heure, le sujet et l'identité de ou des orateurs • Préparer la salle (chaises, rafraîchissements) • Accueillir les journalistes et solliciter leur carte professionnelle s'il ne sont pas connus • Organiser et animer le point de presse • Préparer et organiser une collation de fin		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CCT1.4
	Cellule « COMMUNICATION »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « MEDIA »	N° de révision : 01
	CCT1.3 Organiser une conférence de presse	Page : 1/1
• Fixer une date, heure et lieu • Réserver la salle • Préparer la salle • Envoyer les invitations aux organes de presse • Etablir les règles de conduite • Préparer la note introductive du Ministre en charge de la gestion de la crise • S’informer pour le Ministre de la situation opérationnelle le jour J et heure H • Briefer le Ministre sur la note introductive avant le jour J • Accueillir et installer les journalistes • Convoquer les collaborateurs du Ministre • Placer les micros, haut-parleurs et les essayer • Projeter un petit film sur la situation acridienne (05-10 minutes) • Définir un temps donné pour chaque intervenant • Rappeler les règles de conduite		

FICHE ACTION PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CCT1.5
	Cellule « COMMUNICATION »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « MEDIA »	N° de révision : 01
	CCT1.4 Faciliter le contact entre les média	Page : 1/1
• Disposer de la liste des media (avec les spécialités) • Prendre les dispositions pour les rencontres avec le Chef du PCN • Préciser le sujet de la rencontre • Préciser le lieu de la rencontre • Préciser le moment et la durée de la rencontre • Identifier les journalistes à inviter • Inviter les journalistes concernés en leur donnant toutes les précisions utiles (date, lieu, sujet...) • Préparer le dossier de presse • Equiper la salle de rencontre		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CCT1.6
	Cellule « COMMUNICATION »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « MEDIA »	N° de révision : 01
	CCT1.5 Archiver toutes les informations médiatiques dans le but du RETEX	Page : 1/1
• Renseigner quotidiennement la base de données • Se tenir informé des retombées médiatiques de l'évènement • Lire, écouter et regarder puis archiver tous les articles/émissions de la radio ou de la télévision		

Annexe 26. Fiches de la cellule SANTE et ENVIRONNEMENT

Sommaire des fiches « **Guide** », « **Réflexe** » et « • Action »

Chef de la cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »..... 126

CSE1 Responsable de la fonction « SUIVI SANITAIRE » 127

- CSE1.1 Etablir un bilan standard du personnel intervenant dans les traitements avant et après les interventions 128
- CSE1.2 Garantir les bonnes conditions de stockage des pesticides..... 129
- CSE1.3 Identifier les centres de santé aptes à prendre en charge les cas d'intoxication par les pesticides..... 130
- CSE1.4 Sensibiliser les populations sur les dangers des pesticides..... 131

CSE2 Responsable de la fonction « SUIVI ENVIRONNEMENTAL »..... 132

- CSE2.1 Assurer les bonnes conditions de transport de pesticides..... 133
- CSE2.2 Faire un suivi écotoxicologique de la faune non cible, cas des vertébrés ... 134
- CSE2.3 Faire un suivi écotoxicologique des insectes non cibles dans une zone non cultivée..... 135
- CSE2.4 Faire un suivi de la qualité du sol 136
- CSE2.5 Faire un suivi de la qualité de l'eau 137
- CSE2.6 S'assurer de la bonne gestion des emballages vides de pesticides 138

<u>FICHE GUIDE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CSE
	Chef de la cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 27/01/2014 N° révision : 01 Page : 1/1
<u>Termes de référence</u> <i>Le Chef de la cellule « SANTE et ENVIRONNEMENT » doit prendre en compte non seulement la santé des intervenants mais également celle des populations éventuellement touchées par les pesticides. Il doit également se préoccuper de la protection de l'environnement (faune et flore) et de celle des animaux d'élevage contre les risques liés aux pesticides.</i> <i>Cette cellule très technique suppose des compétences dans le domaine de la santé et devrait être dirigée par des représentants des ministères de la Santé et de l'Environnement.</i> <u>En particulier le Chef de la cellule :</u> • Organise son équipe en affectant les tâches • Organise l'espace de travail affecté à la cellule • Veille à la mise en œuvre du Cahier des charges environnementales(CCE) • Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellule • Veille à la protection des intervenants, des animaux et l'environnement contre les risques toxicologiques liés à l'emploi de pesticides • Veille au Contrôle de la qualité des pesticides • Assure la protection et le suivi des intervenants contre les risques toxicologiques liés à l'emploi de pesticides • Evalue les conséquences des épandages sur les populations directement exposées aux pesticides • Evalue l'impact des pesticides sur les populations, les animaux et l'environnement • Veille aux actions des équipes QUEST • Participe aux actions de communication relatives à la santé et à l'environnement • Rend compte au Chef du PCN		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CSE1
	Cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date de révision : 27/01/2014 N° de révision : 01
	CSE1 Responsable de la fonction « SUIVI SANITAIRE »	Page : 1/1

Termes de référence

Le responsable de la fonction « SUIVI SANITAIRE » a pour mission principale de veiller à la santé des intervenants et des populations éventuellement touchées par des pesticides. S'agissant des intervenants, son action doit porter sur le suivi préventif et en cas d'accident sur les secours à apporter. Pour ce qui concerne les populations, son intervention se concentrera sur les soins post-accident mais une action préventive d'information doit être néanmoins envisagée.

Il s'assure que tous les moyens de protection individuelle sont en place, en bon état et utilisés et que les pesticides conformes aux normes en vigueur. Il est en liaison constante avec le ministère de la santé. Le responsable de cette fonction devrait être un médecin spécialement formé désigné par le ministre de la santé et mise à la disposition du PCN.

En particulier, le responsable de la fonction :

- S'informe sur l'état des stocks de pesticides et leur localisation
- Assure les bonnes conditions sécuritaires de stockage des pesticides
- S'assure de l'existence des fiches de sécurité pour chaque type de pesticide
- Etablir un bilan standard du personnel intervenant dans les traitements avant et après les interventions
- Informe le responsable de la fonction « MEDIA » des incidents ou accidents éventuels
- Informe le responsable de la fonction « MEDIA » de la nécessité d'aviser les populations avant tout traitement
- Echange les informations avec les équipes QUEST sur le terrain
- Informe régulièrement le Chef de la cellule « OPERATION, LOGISTIQUE et TRANSMISSIONS » des mesures prises par les équipes QUEST sur le terrain et des conséquences sanitaires liées à l'utilisation des pesticides
- Informe les populations sur les effets potentiels indésirables des pesticides sur la santé humaine et les animaux
- S'assure de la bonne gestion des emballages vides
- Prend toute mesure pour une éventuelle évacuation des populations menacées
- Prend contact avec le Ministère de la Santé pour confirmer la disponibilité de médecins et d'infirmiers et s'assure que ces personnels ont bien reçu une formation spécifique relative aux pesticides
- Organise avec les hôpitaux/dispensaires la prise en charge des éventuels cas d'intoxication
- Assure le contrôle de l'état de santé des intervenants et son évolution
- Rend compte au Chef de la cellule

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CSE1.1
	Cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « SUIVI SANITAIRE »	N° de révision : 01
	CSE1.1 Etablir un bilan standard du personnel intervenant dans les traitements avant et après les interventions	Page : 1/1
• Consulter cliniquement l'ensemble du personnel intervenant (pouls, tension, fréquence respiratoire, etc.) • Prélever le sang, l'urine et le crachat des intervenants • Analyser le sang, l'urine et le crachat des intervenants • Faire des radios pulmonaires des intervenants • Faire l'échographie hépatique et celle des reins • Faire l'électro-encéphalogramme • Faire l'électromyogramme • Faire un scanner si nécessaire • Faire un électrocardiogramme • Faire un test de grossesse pour les femmes intervenantes • Identifier les femmes allaitantes		

FICHE ACTION PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CSE1.2
	Cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « SUIVI SANITAIRE »	N° de révision : 01
	CSE1.2 Garantir les bonnes conditions de stockage des pesticides	Page : 1/1
• Veiller à l'éloignement du site de stockage des habitations, hôpitaux, écoles, marchés, dépôts des aliments, des cours d'eau • Veiller à ce que le magasin de stockage de pesticides respecte les normes de construction • Veiller à ce que le stockage semi-permanent et temporaire de pesticides réponde aux directives de la FAO pour le stockage • Vérifier que les produits sont stockés selon les directives de la FAO pour l'entreposage et le contrôle de stock de pesticides • Vérifier que le magasin est suffisamment grand pour contenir les quantités à stocker • Assurer un bon éclairage (lumière du jour et électrique, panneaux solaires, installations électriques isolées) • Vérifier que le système de gestion des stocks de pesticides de la FAO est utilisé pour le suivi des stocks de pesticides sur l'ensemble du pays • Veiller à ce que les lieux de stockage soient sécurisés		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CSE1.3
	Cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « SUIVI SANITAIRE »	N° de révision : 01
	CSE1.3 Identifier les centres de santé aptes à prendre en charge les cas d'intoxication par les pesticides	Page : 1/1
• Identifier, en collaboration avec le Ministère de la Santé, les centres de santé stratégiques, pouvant intervenir en cas d'accident et les répertorier avec leurs coordonnées précises • Former les agents des centres stratégiques à la reconnaissance et le traitement des intoxications dues aux pesticides utilisés en lutte antiacridienne • Disposer des fiches de données sur la sécurité chimique, le tableau de diagnostic et les mesures de traitement d'intoxication, et d'autres informations pertinentes • Disposer des antidotes spécifiques existant pour le traitement d'intoxications dues aux pesticides dans les centres de santé stratégiques		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CSE1.4
	Cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « SUIVI SANITAIRE »	N° de révision : 01
	CSE1.4 Sensibiliser les populations sur les dangers des pesticides	Page : 1/1
• Organiser des sessions d'information et de sensibilisation les populations habitant les zones susceptibles de traitement sur les mesures de précaution à prendre • Organiser des campagnes pour informer le public sur les avantages et les inconvénients des pesticides, ainsi que sur les mesures de précaution à prendre • Veiller à ce que les équipes d'intervention informent les personnes au voisinage immédiat des parcelles à traiter sur les mesures de précaution à prendre avant tout traitement • Prendre contact avec le responsable de la fonction MEDIA		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CSE2
	Cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date de révision : 27/01/2014 N° de révision : 01
	CSE2 Responsable de la fonction « SUIVI ENVIRONNEMENTAL »	Page : 1/1

Termes de référence

Le responsable de la fonction « SUIVI ENVIRONNEMENTAL » doit remplir une double mission : prendre toutes les mesures nécessaires pour d’une part, assurer la protection de l’environnement et d’autre part la protection du bétail en liaison avec les ministères de l’environnement et de l’agriculture (service vétérinaire où il veille au respect des normes et prépare les interventions éventuelles). Cette fonction devrait être confiée à un ingénieur spécialisé sur les questions environnementales.

En particulier, le responsable de la fonction :

- Organise son équipe en affectant les tâches
- Organise la salle ou l’espace dont il dispose
- Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules
- Se tient informé des opérations en cours
- Dispose d’une cartographie des zones sensibles
- S’informe sur l’état des stocks de pesticides utilisables, leur nature et leur localisation
- S’assure de la disponibilité des fiches techniques pour chaque type de pesticide
- S’assure de la qualité des pesticides
- Prend contact avec les équipes QUEST sur le terrain pour échange d’informations
- S’assure du respect des dispositions du CCE
- Informe régulièrement le Chef de la cellule « OPERATION, LOGISTIQUE et TRANSMISSIONS » des mesures prises par les équipes QUEST sur le terrain et des conséquences environnementales liées à l’utilisation des pesticides
- Prend toutes les dispositions utiles pour vérifier l’impact des pesticides sur la faune non cible et l’environnement immédiat des zones traitées
- Informe le responsable de la fonction « MEDIA » des incidents ou accidents éventuels portant atteinte à l’environnement
- S’assure de la bonne gestion des emballages vides de pesticides
- Rend compte au Chef de la Cellule

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CSE2.1
	Cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « SUIVI ENVIRONNEMENTAL »	N° de révision : 01
	CSE2.1 Assurer les bonnes conditions de transport de pesticides	Page : 1/1
• Veiller à ce que le transport des pesticides respecte les directives de la FAO et la réglementation nationale en vigueur • Former le personnel impliqué dans le transport sur la manipulation et les mesures d’urgences à appliquer en cas d’accident • Disposer de bordereaux d’expédition et de réception		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CSE2.2
	Cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « SUIVI ENVIRONNEMENTAL »	N° de révision : 01
	CSE2.2 Faire un suivi écotoxicologique de la faune non cible, cas des vertébrés	Page : 1/1
• Rassembler tout équipement et/ou matériel nécessaire • Noter chaque animal mort trouvé et l'identifier si possible • Photographier tous les animaux trouvés sur le lieu même en respectant les directives y relatives (cf. CCE, manuel de suivi environnemental des traitements antiacridiens, version décembre 2009) • Remplir la fiche d'observation • Confirmer l'identification des espèces trouvées mortes par un (des) expert(s) • Evaluer l'impact du traitement sur la faune non cible • Envoyer l'échantillon au laboratoire d'analyse agréé		

FICHE ACTION PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CSE2.3
	Cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « SUIVI ENVIRONNEMENTAL »	N° de révision : 01
	CSE2.3 Faire un suivi écotoxicologique des insectes non cibles dans une zone non cultivée	Page : 1/1
• Rassembler tout équipement et/ou matériel nécessaire • Effectuer les observations de préférence très tôt le matin • Faire une première observation dans la parcelle traitée • Faire les autres observations en aval du vent de la première passe de l'appareil de traitement, dans une végétation relativement ouverte • Jeter trois fois, le carré/cerceau au-dessus de l'épaule sur une distance de quelques mètres, jusqu'à ne plus constater de mortalité • Compter et noter tout insecte indicateur mort à l'intérieur du carré/cerceau • Noter la hauteur de la végétation et sa densité • Remplir la fiche d'observation • Envoyer l'échantillon au laboratoire d'analyse agréé		

FICHE ACTION PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CSE2.4
	Cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « SUIVI ENVIRONNEMENTAL »	N° de révision : 01
	CSE2.4 Faire un suivi de la qualité du sol	Page : 1/1
• Prélever un échantillon de sol organique avec une sonde stérile • Retirer un maximum de 5 cm (~ 2 pouces) de sol organique et le déposer dans le sac sans entrer la spatule à l'intérieur du sac à l'aide d'une spatule stérile • Répéter cette opération jusqu'à l'obtention de 16 g de sol pour la sous-station à l'aide du même matériel • Répéter la même procédure pour les autres sous-stations jusqu'à l'obtention d'un total de 80 g de sol organique pour l'ensemble des sous-stations • Fermer bien le sac contenant l'échantillon avec une attache en enlevant l'air • Placer le sac contenant l'échantillon dans un Ziploc • Placer tous les échantillons de sol organique ensemble dans un même sac • Compléter le formulaire papier ou sur le GPS (information relative à la station et à l'échantillonnage) • Ranger le matériel à stériliser dans un sac indépendant puis l'identifier • Ranger l'échantillon au frais dans une glacière le plus rapidement possible • Envoyer l'échantillon au laboratoire d'analyse agréé		

FICHE ACTION PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CSE2.5
	Cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « SUIVI ENVIRONNEMENTAL »	N° de révision : 01
	CSE2.5 Faire un suivi de la qualité de l'eau	Page : 1/1

- Porter des gants médicaux et les nettoyer à l'alcool
- Prélever l'échantillon à contre-courant (pour rivières et ruisseaux) et de préférence au centre du cours d'eau
- Éviter de toucher le fond du cours d'eau et éviter que la tige de bois entre en contact avec l'eau
- Réaliser le prélèvement depuis la berge ou depuis un pont (ne pas marcher dans l'eau afin d'éviter toute contamination)
- Éviter de prélever l'eau seulement en surface pour les cours d'eau importants
- Éviter de récolter de grosses particules (feuilles ou débris)
- Remplir la bouteille à 900 ml
- Refermer hermétiquement la bouteille puis la nettoyer à l'isopropanol
- Identifier la bouteille à l'aide d'un ruban adhésif (n° de l'échantillonneur, n° de l'échantillon et date). Le ruban doit faire le tour complet de la bouteille
- Placer l'échantillon dans un sac de plastique de type Ziploc
- Attendre environ deux minutes puis collecter une deuxième bouteille qui sera identifiée comme la première, mais avec la mention DUPLICATA
- Compléter le formulaire sur le GPS (information relative à la station)
- Ranger le matériel à stériliser dans un sac indépendant puis l'identifier
- Placer les échantillons au frais dans une glacière le plus rapidement possible
- Envoyer l'échantillon au laboratoire d'analyse agréé

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA TCHAD	Référence fiche : CSE2.6
	Cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date de révision : 27/01/2014
	Fonction « SUIVI ENVIRONNEMENTAL »	N° de révision : 01
	CSE2.6 S'assure de la bonne gestion des emballages vides de pesticides	Page : 1/1
• Mettre en place un système de gestion des emballages vides (collecte, transport, stockage, rinçage, compactage, etc.) • Collecter et rassembler tous les emballages vides dans un seul magasin • Rincer et compacter les fûts/bidons vides • Recycler ou éliminer les emballages compactés selon les réglementations en vigueur		